This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

Google

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

AS
161
T8
1751
v.2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1751.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Mars 1751.

A PARIS,

Chez { BRIASSON, rue S. Jacques, à la Science. CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701, & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Dunning Nijhoff 1-31-32
31472

Années

1701.	9.	vol.	1727.	12.	v.
1702.	12.	v.	1728.	12.	v.
1703.	12.	v.	1729.	12.	v.
1704.	12.	v.	1730.	12.	v.
1705.	12.	v.	1731.	12.	v.
1706.	12.	v.	1732.	12.	v.
1707.	12.	v.	1733.	12.	v.
1708.	12.	v.	1734.	12.	v.
1709.	12.	v.	1735.	14.	v.
1710.	12.	v.	1736.	15.	v.
1711.	12.	v.	1737.	13.	v.
1712.	12.	v.	1738.	13.	v.
1713.	12.	v.	1739.	14.	v.
1714.	12.	v.	1740.	13.	v.
1715.	12.	v.	1741.	12.	v.
1716.	12.	v.	1742.	12.	v.
1717.	12.	v.	1743.	12.	v.
1718.	12.	v.	1744.	12.	v.
1719.	12.	v.	1745.	12.	v.
1720.	5.	v.	1746.	15.	v.
1721.	12.	v.	1747.	14.	v.
1722.	12.	v.	1748.	15.	v.
1723.	12.	v.	1749.	14.	v.
1724.	12.	v.	1750.	15.	v.
1725.	12.	v.	1751.	4.	v.
1726.	13.	v.			

Printed in France.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1751.

ARTICLE XXXI.

LE SPECTACLE DE LA Nature Tome VIII &c. seconde partie. A Paris chez la Veuve Etienne &c. M. DCC. L.

ON doit se ressouvenir que le dernier tome du Spectacle de la Nature contient ce qui regarde *l'homme en société avec Dieu*; que ce tome est divisé en deux parties faisant aussi deux

Volumes ; que la première partie renferme 1°. ce que l'Auteur appelle *la préparation Evangélique* ; 2°. ce qu'il appelle *la démonstration Evangélique*, considérée quant à l'Histoire ; mais, ajoute-t'il judicieusement, *l'Evangile n'est pas seulement une histoire dont on puisse prouver la vérité ; il est de plus une alliance dans laquelle il faut entrer par des engagements que l'Instituteur même a réglés ; & dont il n'a laissé à personne la libre disposition.*

Or c'est l'examen, & le détail des preuves de cette alliance, qui forme la seconde partie de ce VIII volume ; c'est aussi l'objet que nous embrassons dans notre Extrait. Il seroit fort étendu si nous voulions insister sur tout ce qui nous a intéressés : nous tâcherons d'être courts, en indiquant toutefois les principaux caractères de cette importante production.

Une alliance suppose un traité, & un traité s'annonce par des hommes revêtus de pouvoirs légitimes. Dans la matière présente les premiers Disciples de J. C. les Ecrivains sacrés, les Apôtres sont ceux qui ont été choisis pour les Ministres du Traité fait entre Dieu & les hommes, qui ont reçu la qualité d'Ambassadeurs pour porter les articles de l'alliance dans tous les Pays du monde. *Laissons à part*, dit M. Pluche, *le Traité & les paroles dont ils se disent porteurs, voyons leurs pouvoirs : nous pourrions nous méprendre dans l'examen du Traité, & il ne peut qu'être digne de tous nos respects, si leurs pouvoirs sont Divins.*

Ceci, comme on voit, doit être pris dans son vrai sens. Il en est d'un Traité qu'on nous donne pour Divin, comme d'un miracle qu'on dit fait au nom de Dieu. La première condition

pour en juger, est que ce Traité & ce miracle concernent des objets qui n'ayent rien que de bon, d'honnête, de louable; qui ne soient contraires ni à la Loi naturelle, ni à aucune Loi véritablement & certainement révélée. Ainsi dans l'examen des pouvoirs donnés aux Apôtres, si on *laisse à part le Traité & les paroles dont les Apôtres sont porteurs*; c'est que préalablement on est assuré qu'il ne s'y trouve que des choses dignes de Dieu; & cette assurance une fois posée, le procédé qu'indique notre Auteur est légitime; il n'est plus question, comme il le dit, que d'examiner les pouvoirs des Envoyés de J. C. Il ne faut plus qu'observer s'ils donnent des témoignages suffisants de leur mission.

Ils sont au nombre de trois ces témoignages; & M. Pluche les exprime dans le langage de

l'Ecriture : *Témoignage de l'Esprit, témoignage de l'Eau, témoignage du Sang.*

Témoignage de l'Esprit : Ce sont les caractères par lesquels l'Esprit de Dieu a illustré ses Envoyés;& l'on reconnoît aisément ces caractères dans le don d'opérer des Miracles. Si les Apôtres ont guéri, par la seule invocation de Dieu, des maladies invétérées ; s'ils ont parlé plusieurs Langues, quoique par eux-mêmes ils n'eussent ni éducation, ni étude, ni talents ; s'ils ont prédit les choses futures, & montré l'accomplissement des Oracles de l'ancien Testament ; il faudra convenir que leurs Lettres de créance sont en forme, qu'ils doivent être reconnus pour de vrais Envoyés, pour de légitimes Ambassadeurs ; or tel fut l'éclat de leur ministère, telle l'occupation presque ordinaire de leur vie : & la preuve détail-

lée de tout ceci est ce qui remplit cette première partie de la division proposée par notre Auteur. Il observe que, dans les Miracles des Disciples de J. C. il y avoit *une publicité, une décence, une réalité* qui les distinguoit entiérement des faux prodiges de la Magie & de la Gentilité; que ces caractères *avoient le double avantage d'incliner les cœurs à la vertu, & de prouver puissamment la vérité &c.* Observations qui tiennent, comme on voit, à la grande Théorie des Miracles; nous voulons dire aux principes dogmatiques & fondamentaux qui font toujours reconnoître la voix de Dieu, qui empêchent qu'on ne la confonde avec celle des Etres subalternes.

Mais l'Auteur n'a pas prétendu donner pleinement cette Théorie dans son livre; il n'a voulu que parler d'un ton raisonnable & persuasif aux Lec-

teurs pacifiques & nullement agités du désir de la controverse; pour les rebelles, les Métaphysiciens, les faiseurs de précisions, d'hypothèses, d'objections, il leur faut, en quelque sorte, des ouvrages qui entament la question des Miracles par des Axiomes, qui la continuent par des Théorèmes, qui la développent par des Corollaires, qui emportent les difficultés par des solutions comparables, pour la certitude & la rigueur, aux vérités de Géométrie; il est des livres excellents en ce genre, mais peu proportionnés au goût de ceux qui veulent s'instruire sans trop d'étude. Ces derniers trouveront, dans l'ouvrage de M. P. tout ce qu'ils peuvent désirer, & nous comprenons dans la classe de ces Lecteurs, les personnes même qui joignent beaucoup d'intelligence à la douceur & à la modération du caractère.

Témoignage de l'Eau ou du Baptème: C'eſt encore ce qui autoriſe puiſſamment les Envoyés de J. C. les Miniſtres de l'Evangile. Et qu'eſt-ce que ce témoignage ? Rien autre choſe que la conduite des premiers Chrétiens, c'eſt-à-dire des Juifs, des Samaritains, des Gentils, des Philoſophes convertis à la foi. Malgré les préjugés de l'éducation, l'autorité de l'exemple, la rigueur des Loix, on abandonne les anciens cultes, on embraſſe la Religion ſévère & jalouſe de J. C. on fait mille ſacrifices qui coutent extrêmement à la nature. » Il faut qu'il y ait eu des » événemens bien ſinguliers pour » produire de tous côtés cette » révolution : & l'on peut juger » de la force des motifs qui ont » touché les Juifs, les Gentils, » les Barbares, les Philoſophes même, par le renouvellement » univerſel qui s'eſt fait en eux.

» Nouvelles idées, nouvelles ef-
» pérances manifeſtées au de-
» hors par une vie toute nou-
» velle. Cette vie admirable qui,
» après les libertés & les énor-
» mités précédentes, ſuivoit per-
» ſévéramment le Baptême, étoit
» donc l'expreſſion la moins
» équivoque du changement que
» la vuë des miracles & la grace
» venoit d'opérer en eux: «

Témoignage du Sang: C'eſt le Martyre, eſpèce de preuve ſupérieure à toutes les autres.
» Car ſur quoi comptera-t'on, ſi
» l'on ne reçoit pas le témoi-
» gnage que pluſieurs hommes
» ſages & de ſens raſſis, que des
» hommes de tout âge, de tout
» état, de tout caractère & de
» tout Pays, rendent ſans ſe
» connoître, en différents tems,
» en tous lieux, à des choſes
» qu'ils ont vuës ou entenduës;
» ſans être ébranlés ni par l'in-
» famie, ni par les rigueurs, ni

» par la perte de la vie ? «

Qu'on prenne bien garde à une condition que l'Auteur exprime ici sagement & qu'il développe dans cet article. Il faut que le Martyre soit en preuve de choses qu'*on a vues* soi-même, ou qu'*on a entendues* de témoins oculaires. Sans cela le Martyre ne prouve que la persuasion intime de celui qui meurt pour un dogme, une opinion, un fait, une merveille quelconque. Et de cette manière, les fausses Religions même ont leurs Martyrs, sans cesser d'être fausses; car la mort ou les souffrances de leurs Partisans montrent seulement qu'il y a eu dans toutes les sectes des hommes prévenus, séduits, opiniâtres, convaincus en un mot, sans fondement, d'une vérité qui n'existoit pas.

Mais quand on meurt pour des faits qu'on a vus soi-même,

ou qu'on sçait avoir été vus par des gens sages, qui en ont transmis la relation avec beaucoup de simplicité & de bonne foi, alors ce n'est plus une persuasion sujette à erreur dans l'objet; *c'est la plus forte preuve de la réalité des faits qui se sont passés sous le Soleil; & c'est de la sorte que le Martyre est la grande preuve du Christianisme, & l'équivalent de tous les autres témoignages.*

Nous représentons ici presque tout le détail de M. Pluche, il est Laconique en cet endroit & dans quelques autres également nécessaires & intéressants : Obligation par conséquent de le lire avec attention, de recueillir toutes ses idées, d'en tirer le suc précieux de la vérité, & le germe inestimable des plus solides démonstrations.

Il place de suite une objection dont la réponse occupe presque tout le reste du Vol. Cette ob-

jection consiste à demander qu'on administre aujourd'hui les preuves du témoignage favorable à l'alliance Chrétienne. Qu'elle ait été faite cette alliance, il y a plus de 17 siècles, comment se reproduira-t'elle à nos yeux; quelles Lettres de créance ou quelles suretés équivalentes pourront nous montrer ceux qui s'en disent les porteurs & les Ministres? Telle est la difficulté; elle oblige notre Auteur à faire voir la perpétuité des témoignages rendus au ministère Evangélique. C'est la carrière où nous le suivrons quelques moments.

En établissant sa Religion & son Eglise, J. C. a établi un Ministère, cela se prouve par tous les faits qui démontrent l'établissement du Christianisme; le Ministère établi par J. C. eut deux qualités; la publicité, *pour mettre au grand jour les témoignages rendus à la mission*; l'unité

pour entretenir dans le corps chargé du Ministère, le concert, la subordination, l'harmonie nécessaire à tout gouvernement.

Si ces deux caractères se sont toujours maintenus dans quelque Société depuis J. C. jusqu'à nous, il faudra convenir que cette Société a toujours conservé le Ministère établi par J. C. & dès lors la perpétuité des témoignages rendus à ce Ministère sera démontrée subsistante dans cette Société.

Or notre Auteur, M. Pluche, s'attache à montrer que sa publicité & l'unité du Ministère n'ont jamais cessé dans l'Eglise Catholique, & il traite cette matière dans deux articles très-étendus & très-bien discutés.

Il prouve d'abord la publicité constante du Ministère dans l'Eglise Catholique par la succession très-connue des Pasteurs, par la conservation soutenue & inin-

variable des trois ordres de la Hiérarchie, par les Loix & les réglements tant sur la Foi que sur la discipline, par le Cérémonial, les Fêtes, l'administration des Sacrements, les Prières publiques, par une multitude de monuments dont la voix se fait entendre aux plus simples; tels sont les Temples, les Autels antiques, les tombeaux des Martyrs, les restes précieux de leurs cendres &c. Tout ceci tient au Ministère, tout ceci le suppose, l'indique, le démontre clairement, constamment, invinciblement.

Que ne pouvons-nous copier tous les grands traits dont l'Auteur orne cet immense détail! Nous y remarquons beaucoup de noblesse dans les idées; de connoissances dans l'Histoire & dans l'œconomie de la Religion; de notions approfondies sur les rapports de tout le culte exté-

rieur avec la perpétuité du Miniſtère. Et pour citer un exemple de la manière dont M. P. a travaillé certains morceaux qui prêtent davantage à l'élocution, nous repréſenterons le tableau qu'il nous donne du IV. ſiècle : tems de liberté pour l'Egliſe, moment propre à faire connoître tout l'éclat de ſes richeſſes, c'eſt-à-dire, de ſes Loix, de ſa diſcipline, de ſes Myſtères, de ſon Hiſtoire, de ſa liturgie, de tout ſon culte, de toute l'harmonie de ſon gouvernement.

» Elle ſortit enfin des Cimetières & des diverſes retraites » où elle cachoit ſes ſolemnités, » & où elle encourageoit ſes enfans à la perſévérance, en leur » montrant les urnes qui contenoient le ſang & les cendres » de ſes témoins. Elle n'oublioit » rien de ce qui lui étoit cher. » Ses Fondateurs, ſes Maîtres, » ſes Martyrs, leurs leçons, leurs

» Lettres, leurs souffrances, les
» actes de leur Ministère & de
» leur confession, tout lui étoit
» présent : tout étoit recueilli &
» écrit. La mémoire qui s'en re-
» nouvelloit d'année en année
» dans ses Fêtes, se renouvel-
» loit d'un jour à l'autre dans
» les conversations de ses en-
» fans. Quand il lui fut libre
» non-seulement de célébrer ses
» solemnités, mais de publier &
» de prêcher partout sa foi, au
» lieu de s'occuper à réfuter l'I-
» dolâtrie & la Philosophie ;
» comme il étoit très-raisonna-
» ble & d'un usage très-ordi-
» naire auparavant, l'Eglise pro-
» duisit toute sa doctrine au
» grand jour. L'Eglise montra
» partout son ancienne hiérar-
» chie, la succession de ses Evê-
» ques, ses anciennes institu-
» tions & la confession des vé-
» rités qui étoient inséparable-
» ment unies à ses pratiques &c. ».

L'unité perpétuelle & inaltérable du Ministère Catholique nous occuperoit longtems, si nous voulions suivre l'Auteur aussi fécond sur cet article que sur le précédent. Il donne des notions sensibles de l'*unité*, qui consiste à mettre tout le Ministère de l'Eglise dans une correspondance connuë, publique, éclatante. Cette unité paroît dans la Constitution de l'Apostolat qui est un ; dans la primauté du Siège de Pierre *qui est le centre commun de la Prédication Evangélique* ; dans la conduite des Apôtres, lorsqu'il s'éleva des difficultés à résoudre ; dans le soin qu'ont pris leurs Successeurs de les imiter en pareilles occasions ; dans la Communion des Saints qui est un article de notre foi ; dans le zèle qu'a toujours eu le Ministère Catholique d'étendre les limites de l'Eglise &c. & le développement

de toutes ces choses enga
l'Auteur à répandre mille prin
pes très-lumineux contre les H
rétiques, les Schismatiques, to
les ennemis de l'unité, tous l
adversaires de l'Eglise Catho
que-Romaine. Il ajoute un e
cellent morceau pour faire v
l'injustice, la fausseté, l'abus
Tolérantisme ; il montre la d
férence de ce système per
cieux, d'avec la tolérance Ch
tienne. Cet article mérite l
plus grandes attentions dans
siècle où le tolérantisme n'est
commun que parcequ'on y
peu de Religion ; dans un siè
encore où l'on expose les am
modérées à tolérer tout, so
prétexte de ne blesser person
M. Pluche signale son zéle, s
jugement, sa douceur mê
dans une matière si délica
c'est ce qu'il faut voir dans s
ouvrage qui est terminé par
chapitre où l'Auteur prop

sionne la démonstration Evangélique à la capacité du peuple. Nous voudrions pouvoir insister sur cet article qui a bien aussi son utilité & sa finesse ; mais il faut conclure, en proposant quelques observations qu'on auroit tort de prendre pour des critiques en forme : Nous ne voulons que disserter sur trois ou quatre points.

1°. Nous revenons à un endroit de la première partie de ce VIII. vol. (de M. Pluche) *p. 35 & suiv.* où cet Auteur voulant se débarrasser des difficultés de la Chronologie Chinoise, traite les Annales de cette Nation, de *Rhabillages* & de *Rapsodies*. C'est parler le langage de quelques autres Européens, mais trop peu instruits & trop prévenus dans leur jugement.

Il est vrai que 213 ans avant J. C. l'Empereur *Chi-Hoam-Ti* de la Dynastie des *Tsine* fit une Or-

donnance pour la destruction de tous les monuments de Littérature; mais cette persécution ne dura point 60 ans, ainsi que l'assure M. P. l'Ordonnance fut révoquée l'an 175 avant J. C. 38 ans après qu'elle eut été rendue publique; & l'on croit même que, dès le commencement de la Dynastie des *Hane* qui commença en 206 avant J. C. on cessa de rechercher & de détruire les livres.

Il est encore vrai que, sous cette Dynastie des *Hane*, on tâcha de rétablir l'Histoire ancienne d'après le récit des vieillards; manière fort sujette à erreur & d'où il seroit à craindre en effet qu'il n'eût résulté que des *Rhabillages* & des *Rapsodies*. Mais on ne doit pas oublier qu'outre ces rétablissements faits de mémoire, on retrouva, en divers tems, dans des tombeaux & dans des murailles, plusieurs livres de Con-

ſucius * & d'autres ouvrages très-précieux qui ont ſervi à reprendre le fil de l'ancienne Chronologie.

Enfin les difficultés que cauſe l'Hiſtoire Chinoiſe par rapport à l'antiquité des tems, & aux grandes époques du monde, ne ſont ni inſolubles ni même formidables, quand on ſçait manier ce point de controverſe. Il n'eſt queſtion que d'admettre la Chronologie des LXX qui eſt autoriſée dans l'Egliſe, ou même celle de l'Hébreu-Samaritain qui donne aſſez d'étendue, depuis le déluge, pour y placer les origines de l'Empire Chinois. Et de cette manière la Chronologie, toujours reſpectable de cette grande Nation, s'accordera avec nos Livres Saints, avec l'Hiſtoire des Hébreux. On peut voir

---

* Deux ſurtout très-fameux, le *Chouking* & le *Chinking*.

ſur ce point important *le Mémoire de feu M. Fréret Tom. XVI. de l'Acad. des Inſcriptions p. 495 & ſuiv.* Il manque beaucoup d'articles à cet ouvrage qu'on nous aſſure devoir ſe completter, à meſure qu'on donnera la ſuite des Mémoires de cette Académie. C'eſt ce que nous attendons avec une extrême impatience.

2°. Dans la ſeconde partie de ſon VIII. Volume, pag. 170 171. M. Pluche relève les avantages de tout ce qui ſe pratique extérieurement dans l'Egliſe ; il fait ſentir que cet extérieur contribue infiniment à la manifeſtation du Miniſtère & à la conſervation du dépôt. Nous approuvons fort ces principes, il n'y a qu'un mot qui nous paroît mériter quelque tempérament ou quelque explication. On lit en cet endroit : *Si les Paſteurs venoient à ſe taire, comme dans les*

siècles d'ignorance, les pierres & tous les instruments du service public se feroient entendre à leur place.

Or nous croyons que la proposition est exprimée d'une manière un peu trop générale : par ces termes, *si les Pasteurs venoient à se taire &c* on est porté à concevoir tous les Pasteurs ou du moins le plus grand nombre, puisque c'est seulement dans l'universalité ou la presque universalité de leur silence qu'on se croiroit obligé d'écouter *les pierres & les instruments du service public.* Cependant il est certain que jamais l'enseignement public de tous ou de presque tous les Pasteurs n'a manqué dans l'Eglise ; que dans *les siècles d'ignorance* il s'est soutenu, & l'on en administreroit bien la preuve par les Conciles, par les Rituels, par tout le détail de l'Histoire Ecclésiastique. Nous croyons

donc, sans chicane & sans esprit de Critique, qu'on devroit dire : *Si l'on pouvoit supposer que les Pasteurs vinssent à se taire &c.* Ce qui est une sorte d'hypothèse impossible ; mais suffisante pour faire sentir la force du culte extérieur de l'Eglise.

3°. A la page 239 & 240 de cette même seconde partie, il se trouve une parité soutenue entre le Ministère établi de J. C. pour gouverner l'Eglise, & les Compagnies que nous voyons chargées des fonctions de la Magistrature. On dit que le *Christianisme a été réglé sur le pié des établissements sensibles*, & ces *établissements*, dans les exemples qu'on donne à la suite, sont ceux des Tribunaux de la Justice séculière. On nomme les divers Officiers qui composent ces Tribunaux, *l'Appariteur, le Juge Commissaire, le Procureur Général & ses Substituts, les Chefs de*

chaque Chambre, le premier Président Chef de tout le corps &c. & l'on ajoute, *telle est l'unité que J. C. a mise dans le Ministère &c.*

Sur quoi nous observons que cette comparaison, qui est bonne à certains égards, ne doit pourtant pas être pressée trop vivement; car il y a, dans l'unité du Ministère Ecclésiastique, des caractères qui lui sont propres, & auxquels rien, hors de l'Eglise, ne peut ressembler: par exemple, l'unité subsiste entre les premiers Pasteurs & leur Chef, lors même qu'ils ne sont pas assemblés; ces premiers Pasteurs doivent être unis à leur Chef comme au centre d'unité; ce Chef a une primauté non simplement d'honneur, mais aussi de jurisdiction; cette primauté n'est pas une chose dont les hommes soient convenus, mais uniquement d'institution Divine &c.

4°. Nôtre Auteur (pag. 282

& 283) témoigne une grand
charité pour les Sociétés Orien
tales qui sont séparées de nou
par le schisme ; il va jusqu'à dir
qu'elles ont *la perpétuité du dé
pôt plus ou moins pur*... Que l'e
spèce d'unité qui se conserve en
tre elles *est en petit l'imitation de
liens & de la constitution de l'E
glise universelle. Que plusieurs Né
phytes reçoivent dans ces Sociétés
les Sacrements & un commence
ment de vie spirituelle &c.*

Tout cet endroit, plein d'inter
prétations favorables, fait hon
neur aux sentiments de M. Plu
chê ; cependant il est à craindr
qu'on ne vienne à disputer su
cette *perpétuité du dépôt plus o
moins pur* ; sur cette *unité* pré
tendue ; sur ce *commencement d
vie spirituelle dans les Neophyt*
(surtout Adultes). Car dans ce
matières il semble que tout e
indivisible ; & d'ailleurs ne s
trouveroit-il personne qui pû

faire remarquer quelque chose de semblable ou d'approchant dans les autres Sociétés séparées de l'Eglise Romaine ? Mais c'en est assez ; si nous avions été trop prolixes dans notre Extrait ou dans nos observations, il faudroit s'en prendre à l'intérêt que nous prenions à l'ouvrage.

ARTICLE XXXII.

DE FONTIUM ORIGINE Dissertationes in quibus Aristotelis super eâ re sententia cum eâ quam insignes ætatis nostræ sapientes amplexi sunt ; exponitur & confirmatur &c. c'est-à-dire, Dissertations sur l'origine des Fontaines &c. 4°. p. 182. à Florence. M.DCC. XLVII.

CEt Ouvrage contient huit propositions qui ont été soutenuës en forme de Thèses dans

le Collège des Jésuites à Florence.* L'origine des Fontaines nous y a paru discutée d'une manière claire, profonde & sçavante. Dans la première proposition, on établit le sentiment d'Aristote sur l'origine des Fontaines.

Le sentiment de ce Philosophe est que les pluies, les neiges & les vapeurs sont les causes qui font naître & qui entretiennent les Fontaines, les puits & les rivières. On en prend occasion de le justifier sur quelques erreurs dont on l'accuse en fait de Géographie & d'Histoire naturelle. Notre Auteur auroit à cœur de faire revivre la gloire de ce Prince des Philosophes obscurcie par une foule de Commentaires inintelligibles, faits néanmoins pour l'éclaircir, & par

* L'Auteur est le P. Pierre Marie Salomoni de Livourne.

un tas d'Auteurs qui ont cru s'illustrer en critiquant & en plaisantant ce grand homme.

Nous ne mettons pas au rang de ces Auteurs subalternes le P. Mallebranche ; mais on ne peut le justifier d'avoir saisi toutes les occasions de répandre du ridicule, & sur les opinions & sur la manière de raisonner d'Aristote, & il n'y a que trop réussi. Mallebranche, plus bel esprit que Philosophe, avoit l'imagination contagieuse, & avoit l'Art de présenter ses idées d'une manière si séduisante, qu'il persuadoit quelquefois les opinions les plus singulières & les plus inintelligibles. Lorsqu'on réfléchit, on n'en est point surpris : on céde plus surement & plus volontiers à l'agrément qu'à la raison & aux démonstrations.

Nous voyons qu'on commence à revenir de ses préjugés, & qu'on rend justice à Aristote ; il

n'a pu tout voir, mais il a bien vu ce qu'il a vu ; & si l'on ne revient plus au culte presque superstitieux qu'on lui a rendu pendant plusieurs siècles, au moins conviendra-t'on qu'il a été dans son temps un grand génie, le pere de la Philosophie, & le réformateur de la raison.

On fait voir, dans la seconde proposition, que les plus célèbres Physiciens de ce siècle ont embrassé l'opinion d'Aristote. On cite les textes & même les raisonnements de plusieurs d'entr'eux, de Halley, de Muschembroëk, de Hales, de Valisnieri, de Manfredi, de Guillelmini. Il étoit fort aisé d'augmenter cette liste, & d'accumuler les autorités, mais l'autorité n'est pas pour un esprit philosophique une preuve dans ces sortes de matières ; l'Auteur l'a senti, & il entreprend dans les propositions suivantes d'établir son opinion par

des preuves, qui lui paroissent décisives. Avant d'exposer & de prouver le sentiment qu'il embrasse, il réfute les opinions contraires à la sienne.

La plus célèbre & celle qui a eu le plus de Partisans, est celle de Descartes. Ce grand Philosophe a pensé que les sources tirent leurs eaux de l'Océan même, d'où elles s'insinuent par des conduits à travers les entrailles de la Terre, & vont aboutir sous les Montagnes dans de grandes cavités que la nature y a pratiquées. Ces eaux échauffées par les feux souterrains s'élèvent en vapeurs comme dans le chapiteau d'un Alembic, elles se condensent ensuite, & se filtrent au travers des Terres jusqu'à ce qu'elles rencontrent une issuë.

Notre Auteur, avant de réfuter ce systême, prouve que le célèbre Faloppe l'avoit imaginé

avant Descartes C'est diminuer fort peu la gloire du Philosophe François, que de lui ôter l'honneur d'être l'Inventeur de ce systême; il n'en a que trop imaginés, & il seroit encore plus grand homme, s'il n'avoit pas voulu tout expliquer, & s'il avoit mieux aimé voir que deviner. L'Auteur réfute ce systême avec beaucoup de force & de capacité, mais peut être avec trop de peine & d'appareil. Tout dans ce systême est plein de suppositions gratuites, d'assertions qu'on ne prouve pas, & qu'on ne peut prouver. Que signifient ces volcans qu'on suppose toujours enflammés; uniquement parceque les rivières & les sources ne tarissent pas, il faut bien trouver une cause perpétuelle de l'évaporation? Que signifient ces monstrueux alambics qu'on ne peut concilier avec les Loix de l'Hydrostatique, ces chaudiè-

res immenses qu'on vuide & comble à volonté ? D'où prouve-t-on que la nature a ménagé dans le sein de toutes les montagnes ces cavités qu'on fait servir de retraite aux eaux de la Mer ? Par quelle puissance, & quelle méchanique fait-on élever les eaux au-dessus du niveau de la Mer, pour les conduire par ces canaux souterrains dans les grands réservoirs que la nature leur a ménagés ? Par quelle magie fait-on dessaller l'eau par la filtration, pendant qu'il est démontré par l'expérience que la filtration ne peut dépouiller entiérement l'eau de la Mer de son sel & de son bitume ? Disons ce qui paroît vrai ; ce systême est un jeu d'imagination & non pas celui de la nature.

Ajoutons que ce systême est contraire à l'expérience & à la raison. 1°. L'expérience apprend que partout où l'on trouve des

eaux souterraines, on voit qu'elles ont un écoulement vers la Mer. Elles ne peuvent donc pas en venir par ces conduits si mal imaginés. 2°. La raison fait sentir avec évidence que si l'eau de la Mer se dépouilloit de son sel & des autres corps étrangers dans ces chaudiéres immenses, elles devroient être, depuis 6000 ans, comblées, & tous ces aqueducs souterrains engorgés.

Nous abrégeons extrêmement les preuves & les raisonnemens de l'Auteur, & nous abrégerons de même tout ce qu'il dit pour appuyer son sentiment. Ce sentiment est que la pluye, la neige, la grêle, & surtout les vapeurs venant à tomber sur la Terre, la pénétrent. Les eaux coulent, & se filtrent par les Pores de la Terre jusqu'au tuf où jusqu'à la terre glaise. Elles trouvent enfin quelque issuë sur la surface de la Terre; elles s'é-

chappent, & forment les fontaines.

Dans ce sentiment, tous les phénomènes qui regardent l'origine des Fontaines s'expliquent avec facilité, & c'est un grand préjugé en sa faveur. On comprend 1°. (& nous nous servirons des termes mêmes d'un Physicien habile) pourquoi » les eaux qui » nous viennent du sein de la » terre sont douces, quoiqu'elles » viennent originairement de la » Mer. Car on sçait, par expé» rience, que l'eau en s'élevant » en vapeurs, comme celle qui » forme les nuages, abandonne » les sels dont elle est chargée, » & toutes les matières pésantes » qui ne peuvent pas se volatili» ser comme elle. On comprend » 2°. pourquoi les sources qui » sont les plus prochaines de la » Mer, sont aussi douces que » celles qui en sont les plus éloi» gnées, parcequ'elles doivent

» toute leur origine aux eaux
» qui viennent de l'atmoſphère,
» & qu'il n'y en monte aucune
» qui ne ſoit dépouillée de ſon
» ſel. On comprend 3°. pour-
» quoi les ſources ſe trouvent
» plus communément au pied
» des montagnes ; car ces gran-
» des maſſes qui s'élevent beau-
» coup dans l'atmoſphère, arrê-
» tent les nuages, préſentent
» plus de ſurface aux pluyes &
» aux vapeurs, & ſe couvrent le
» plus ſouvent de neiges, qui ſe
» fondent peu à peu, & qui pro-
» duiſent des écoulemens perpé-
» tuels. «

L'exiſtence de ces réſervoirs immenſes d'eaux & de neiges ſur le ſommet des grandes Montagnes, eſt prouvée par l'hiſtoire naturelle des différentes parties du monde. On peut lire ſur ce point des choſes extrêmement curieuſes dans la VI^e^ propoſition de notre Auteur. Il fait une Deſ-

cription fort détaillée d'un de ces réservoirs qui se trouve sur une des branches de l'Apennin. *Il* paroît que la neige s'y conserve depuis la nativité des temps, & que ce qui se perd par les eaux qui en sortent, pour former des sources, est réparé par les neiges qui tombent tous les ans.

Ce qui a fait abandonner pendant quelque temps l'opinion qu'on établit dans cet ouvrage, & ce qui a fait bien des partisans à celle de Descartes, c'est qu'on a peine à concevoir, que la pluye, la neige & ces vapeurs légéres, puissent former ces sources abondantes, ces grands fleuves & ces lacs immenses qui couvrent la terre; mais graces aux observations de Physiciens célèbres, cette difficulté n'étonne plus que ceux qui consultent plus les erreurs de l'imagination que les lumières de la

raison. En comparant la quantité des vapeurs, que le Soleil éleve, & celle de la pluye qui tombe, avec la quantité d'eau que les riviéres portent à la Mer, il résulte que, chaque année, il tombe plus d'eau qu'il n'en faut pour entretenir les sources, les lacs, les fleuves.

M. Hales dans la Statique des végétaux (expérience 19.) a trouvé qu'il tombe en Angleterre, année moyenne, plus de trois pouces de rosée, & 22 pouces de pluye. En faisant déduction des 9 pouces nécessaires pour la végétation & l'évaporation, il reste 16 pouces pour l'entretien des sources. « Cette grande quantité » d'eau, *ajoute cet Observateur* » *habile*, paroît suffisante pour » faire couler les sources & les » rivières. Ainsi il n'est pas né- » cessaire d'aller chercher leur » origine dans la Mer, dont la

» surface est surmontée de quel-
» ques centaines de pieds par
» les montagnes ordinaires & de
» quelques milliers de pieds par
» les hautes montagnes, d'où
» les grandes rivières prennent
» leur source. «

L'observation de M. Halley rend encore la chose plus sensible. On a trouvé par le calcul qu'il peut s'élever dans un jour d'Eté en vapeurs 5280 millions de tonneaux d'eau sur la Méditerranée ; cependant cette Mer ne reçoit pas des 9 grandes rivières qui s'y déchargent plus de 1827 millions de tonneaux d'eau par jour, ce qui ne fait qu'un peu plus du tiers de ce qui pourroit s'évaporer d'eau en un jour. Notre Auteur nous apprend que ce calcul a été vérifié, & confirmé par plusieurs expériences faites à Florence.

Ce calcul prouve évidemment, qu'il faudroit plus s'éton-

conclu sur les Frontières de France & d'Espagne ; il procura une entrevuë entre les deux plus puissants Rois de l'Europe, & des Conférences entre deux Ministres d'une habileté & d'une finesse singulière.

L'Auteur a bien senti qu'il étoit à propos ou plutôt nécessaire, de donner à ses Lecteurs une juste idée des guerres qui désoloient tant de Peuples, & d'exposer les vuës & les intérêts des divers Princes, alliés ou ennemis les uns des autres. Cet inconvénient est inévitable, lorsqu'on détache un événement particulier de l'Histoire générale. Sans cette précaution, un grand nombre de Lecteurs seroient aussi embarrassés qu'un Spectateur qui est arrivé trop tard, & qui n'a qu'une connoissance trop superficielle du sujet de la Pièce.

Les Négociations pour le Trai-

té de paix conclu aux Pyrenées commencent à la 165 page. Le Roi d'Espagne n'ayant pu détacher Cromwel de la France, se détermina, quoiqu'à regret, à traiter avec elle. Les deux Puissances étoient depuis trop long-temps ennemies pour se réconcilier aisément. Louis XIV consentit que M. de Lyonne se rendît à Madrid, pour conférer avec les Ministres d'Espagne. Il exigea seulement que ces Conférences fussent sécretes, pour ne donner aucune inquiétude ni au Protecteur d'Angleterre ni aux autres alliés. Le sécret fut mal gardé, & le Ministre de France s'en étant plaint, il lui fut répondu que c'étoit l'Ambassadeur de Venise en France qui avoit mandé cette nouvelle en Espagne, à l'Ambassadeur de la même République, auprès de cette dernière Couronne. M. de Lyonne déclara qu'il ne lui étoit pas per-

mis de rester plus de huit jours à Madrid, & que c'en étoit assez, si l'Espagne désiroit sincérement la paix. Cependant il falloit régler de grands intérêts, ceux du Portugal, de la Lorraine, de la Catalogne, du Prince de Condé, & tout ce qui concernoit les Conquêtes du Roi.

Don Louis de Haro établissoit de son côté pour base du Traité, que la France abandonneroit le Portugal, sans quoi ce ne feroit pas travailler sérieusement à la paix, mais seulement changer le Théâtre de la guerre. Il parut persuadé que la restitution de la Lorraine ne souffriroit aucune difficulté. De plus il fit entendre que l'Espagne demandoit qu'Arras lui fût rendu, & que si l'on ne s'accordoit pas en ce point, les négociations feroient inutiles. M. de Lyonne repartit d'un ton encore plus ferme, que le Roi son Maître

ne

ne céderoit pas plus Arras que Paris. Tous ces articles furent effleurés dans la première Conférence. Ce n'est pas en un jour ni même en une semaine, que les négociations ont coutume de terminer des prétentions si opposées. Un espace si court ne leur laisseroit pas mettre au jour leur habileté & leurs talents.

La seconde Conférence roula sur les intérêts du Prince de Condé, que Don Louis appuyoit de toute son éloquence : mais il sentit bien que les sollicitations d'un ennemi n'obtiendroient pas, par ses raisons & par ses empressements ce qu'il ne falloit espérer que de la générosité du Roi.

M. de Lyonne, pour épargner de longues discussions dont on ne verroit pas la fin, proposa à Don Louis de se donner mutuellement un projet de Traité, tel que chacun des deux Minis-

tres feroit prêt de le figner. C'étoit un moyen fûr de terminer promptement toutes les diffenfions. La propofition fut acceptée. Il fembloit qu'il ne falloit pas s'y attendre ; car les Négociateurs ne font guères difpofés à déclarer d'abord & fans déguifement tout ce qu'ils prétendent, ils n'en viennent là qu'à l'extrémité, & lorfqu'il n'eft plus poffible de diffimuler.

Après les trois jours expirés & la tradition mutuelle du projet de chaque Miniftre, les Négociations continuerent, & n'en durerent pas moins. On ne ceffa pas de s'offrir de part & d'autre, fous des conditions que l'on prévoyoit affez ne devoir pas être acceptées, ce qu'on n'avoit nulle envie de céder. On joua le grand jeu de la politique qui ne fe joue jamais avec tant d'artifice & de foupleffe que dans ces fortes d'occafions. Les Confé

rences pour la paix des Pyrénées sont une école d'autant plus instructive, que les Ministres qui y présidoient étoient consommés dans leur art.

Pendant toutes ces longueurs, la plûpart affectées & ménagées à dessein, la levée du siége de Valenciennes devoit naturellement changer les vuës & les espérances des Négociateurs. Les lignes des Assiégeans furent forcées, mais ce ne fut qu'après avoir ramené quatre fois les Troupes Espagnoles à la charge. Malgré le désordre qui s'étoit répandu dans tout le camp, le Maréchal de Turenne fit une retraite mémorable en présence des ennemis victorieux, qui n'osérent l'entamer.

Cette nouvelle humiliante pour la France, qui depuis longtems ignoroit les mauvais succès, étoit bien capable de relever la fierté des Espagnols. Aussi

Don Louis se hâta de l'apprendre par Christoval son Sécrétaire à M. de Lyonne ; & le Sécrétaire avoit ordre de bien observer la contenance du Ministre François, pour juger de l'impression que cet événement avoit fait sur lui. Ce n'est pas le chef d'œuvre des Négociateurs, que de ne laisser paroître sur leur visage ni dans leurs paroles aucun signe de ce qui se passe en leur ame. Ils sont tellement exercés à composer leur extérieur, qu'on ne devine pas facilement ce qu'ils pensent. Il ne fut pas mal-aisé à M. de Lyonne d'écouter tranquillement la nouvelle qu'on affectoit de lui apprendre ; il sçavoit bien que la levée du siége de Valenciennes n'étoit pas capable d'affoiblir la supériorité de la France. Ce Ministre répondit froidement qu'il voyoit clairement que la paix étoit plus reculée qu'aupa-

savant, parceque le Roi exigeroit avec encore plus de fermeté qu'on lui cédât tout ce qu'il avoit demandé.

On renoua les conférences, & ce fut toujours le même manège. Les deux Négociateurs paroissoient quelquefois mécontens l'un de l'autre. La vivacité Françoise fatiguoit l'Espagnol : & le François ne l'étoit pas moins de la lenteur Espagnole : chaque Ministre prétendoit avoir des ordres précis, qui étoient des bornes fixes qu'il ne leur étoit pas permis de passer ; & aucun des deux Ministres, sans le dire, ne croioit ce que l'autre lui disoit. On revint si souvent sur les mêmes articles, où l'on proposoit quelques petits changements, que le recit, même abrégé, qu'on en pourroit faire, deviendroit insoutenable à tout autre qu'à des politiques, ou à ceux qui ont envie de l'être.

La paix étant désespérée, M. de Lyonne qui avoit un ordre sécret de sonder ce qu'on penseroit en Espagne du mariage de Louis XIV avec l'Infante, dit à Christoval : il est aisé de lever toutes les difficultés, donnez-nous l'Infante pour Reine. Nous vous rendrons toutes les Villes que nous avons conquises, & le Prince de Condé sera rétabli dans ses Charges & ses Gouvernemens. Don Louis fut bientôt informé de cette proposition, mais il répondit que l'Infante étant comme l'héritière présomptive de tous les Royaumes de la Couronne d'Espagne, parceque ses deux freres étoient très-jeunes & de peu de santé, il ne jugeoit pas que ce projet pût jamais être exécuté. Ainsi l'on se sépara dans la résolution de continuer la guerre.

On rappelle ici tous les sièges & toutes les batailles qui suivi-

tent le retour de M. de Lyonne en France. Les sièges de Valence & d'Arras sont décrits dans le détail le plus exact. Peut-être même que cette exactitude semblera trop grande. On la passeroit sans peine à un Écrivain qui auroit entrepris la Relation d'un siège particulier, & qui en feroit son principal objet : on n'est pas disposé à juger si favorablement, quand ces sortes de faits ne sont qu'autant d'épisodes, pour empêcher que la scène ne languisse. Il est vrai que ces épisodes sont toujours liés, plus ou moins, avec le sujet capital, mais on n'approuve pas toujours qu'ils occupent tant de terrein.

L'Espagne fut si maltraitée que Philippe IV se montra moins éloigné de la paix & du mariage de l'Infante avec Louis XIV. Il étoit naturel qu'on la donnât à l'Empereur qui étoit de la Maison d'Autriche : mais le Roi d'Es-

pagne n'ignoroit pas les sentiments de ses Sujets, qui ne craignoient rien tant que de se voir, ainsi que sous Charles V. gouvernés par des Vicerois. C'est ce qui fit espérer à la France de l'emporter sur l'Empereur & de ruiner tous ses projets.

Ce grand obstacle qu'on avoit toujours craint & prévu étant levé, il s'en forma un autre à quoi l'on ne s'attendoit pas, & qui étoit beaucoup plus redoutable. C'en étoit plus qu'il ne falloit pour mettre en désordre tous les plus grands politiques & les plus habiles Négociateurs. Le Roi conçut une forte inclination pour une des niéces du Cardinal Mazarin ; inclination qui ne put être ignorée des Courtisans. Chacun en parla suivant ses vuës & ses intérêts, mais le Cardinal se comporta en cette occasion avec tant de sagesse, qu'il n'est pas aisé de décider s'il

fît jamais rien de plus grand pendant tout le cours de son Ministère. Il écrivit au Roi les lettres les plus capables de le détourner d'un dessein si préjudiciable à sa propre gloire, & il fut assez heureux pour y réussir.

On osa néanmoins soupçonner le Ministre de dissimulation, & ses ennemis insinuoient qu'il favorisoit indirectement une passion naissante, en même temps qu'il affectoit d'en arrêter le cours. Mais ces politiques prétendoient donc qu'un si grand Ministre comptoit pour rien de se charger de la haine publique; qu'il ne prévoyoit pas les reproches odieux qu'il auroit à essuyer, & qui deshonoreroient sa mémoire dans tous les siècles; qu'il se mettoit peu en peine de ce que le jeune Roi, plus avancé en âge, jugeroit de l'alliance trop inégale qu'on lui auroit fait contracter? Ce n'est pas là l'idée

que l'Histoire nous donne d'un esprit si éclairé, & le tems a en effet justifié de plus en plus la sincérité de ses intentions.

Tome II.

Les Ministres des deux Couronnes (Don Louis de Haro & le Cardinal) s'étant rendus sur la Frontiére, commencèrent leurs conférences le 13.e Août 1659. Il s'en tint plusieurs, & l'on y découvre encore plus d'adresse & de déguisemens pour parvenir à ses fins qu'il n'y en avoit eu auparavant. On avance, on recule, on promet, on rétracte, sous quelque prétexte spécieux, ce qu'on a promis, on feint des ordres qu'on n'a pas reçus. Chacun se déguise sous différentes formes, ou pour surprendre son adversaire, ou pour n'en être pas surpris.

Nous ne nous étendrons pas sur tous les articles qui furent dis-

cutés, & que l'on rebatit souvent pendant ces conférences ; on se lasseroit peut-être de tant de redites : nous nous bornerons à ce qui tend plus directement au mariage de l'Infante avec Louis XIV, puisque cet événement est comme le sceau de ce fameux Traité.

Les deux Ministres étant souvent sur le point de rompre les négociations, il arriva que dans un de ces mécontentements le Cardinal dépêcha un Courrier au Maréchal de Grammont qui avoit été nommé pour aller à Madrid demander l'Infante ; & il l'avertit de ne pas continuer jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres. Ils ne tardèrent pas à venir. Le Maréchal & un grand nombre de Seigneurs qui l'accompagnoient, coururent la poste jusques près Madrid. Ce fut à un quart de lieuë de cette Capitale qu'ils se revêtirent d'ha-

bits superbes & convenables à la fonction dont ils étoient honorés. Le Roi d'Espagne avoit envoyé plusieurs Courriers avec un grand nombre de chevaux, tirés de ses écuries. Tout étant prêt on se mit au galop, & c'est ainsi qu'arriva au Palais le Maréchal de Grammont au milieu de ses deux fils & suivi de quarante Seigneurs ou Gentilhommes, qui l'avoient accompagné.

Le Traité de paix & le Contrat de mariage furent signés le 7 Septembre 1659, & M. de Crequi partit sur le champ, pour en apporter l'agréable nouvelle au Roi. La saison étoit trop avancée pour que le Roi d'Espagne pût amener l'Infante à Fontarabie. Ainsi la cérémonie du mariage fut remise à l'année suivante. Les deux Nations en présence des deux Rois étalèrent, en cette occasion, leur magnificence avec une émulation bien glo-

rieuse de part & d'autre.

Ce Traité qui a fait entrer tant de Couronnes dans la Maison de *Bourbon* fut généralement applaudi en Espagne. Il répandit la joie dans toutes ses Provinces. Mais le Cardinal avoit trop d'ennemis en France, comme Etranger, & comme premier Ministre, pour enlever tous les suffrages. » Ils furent réduits ces en» nemis, à donner la gloire de » ce traité au courage & à la » pénétration du Cardinal de » Richelieu, qui avoit commen» cé la guerre que la France ter» minoit avec tant de bonheur. » Pour dire la vérité, il y eut » alors entre le Cardinal de Ri» chelieu & le Cardinal Mazarin » la différence qui est entre le » génie & l'esprit. Le génie fait » naître les grandes occasions : » l'homme d'esprit en profite, » lorsqu'elles sont nées. Le Car» dinal de Richelieu avoit formé

» le projet d'affoiblir la Maison
» d'Autriche ; il lui avoit suscité
» de puissans ennemis dans le
» Nord, dans le cœur même de
» l'Allemagne, aux Pays-bas, en
» Catalogne, en Italie : toute
» l'Europe étoit en armes ; par-
» tout on faisoit la guerre avec
» une vigueur extrême, lorsque
» la mort surprit ce Ministre, &
» qu'elle laissa ses grands projets
» ébauchés. Le Cardinal Maza-
» rin les suivit avec dextérité ;
» obligé de les interrompre pen-
» dant la guerre civile, il les re-
» prit avec fermeté, dès que la
» sédition le laissa respirer ; il
» remplit avec fidélité tous les
» engagemens que la France
» avoit contractés.... Le Cardi-
» nal de Richelieu a eu la gloire
» de former le plus grand dessein
» qu'un Ministre de France ait
» pu concevoir, & de tracer la
» route qu'il falloit tenir. Le
» Cardinal Mazarin a eu la gloire
» d'exécuter ce projet dans les

» tems les plus difficiles ; il a
» donné à la France une Reine
» vertueuse, qui a transmis plu-
» sieurs Couronnes à sa posté-
» rité &c. *

ARTICLE XXXIV.

BIBLIOTHECA ANTIQUA Vindobonensis Civica, seu Catalogus Librorum antiquorum cùm Manuscriptorum, tùm ab inventâ Typographiâ ad an. usque M. D. LX. Typis excusorum, qui in Bibliothecâ Vindobonensi Civicâ asservantur, cum annotationibus Historico-Litterario-Criticis. Pars I. Libros Theologicos complectens. Viennæ Austriæ, Typis Leopoldi Joannis Kaliwoda Imperialis Aulæ Typographi, anno M. DCC. L.

Bibliotheque ancienne de la Ville

* Cette histoire nous a plû, & nous croyons qu'elle mérite d'être accueillie du Public.

de Vienne en Autriche, ou Catalogue des livres anciens tant Mss. qu'imprimés qu'on conserve dans la Bibliothèque de la Ville de Vienne &c. avec des notes Historiques, Littéraires & Critiques &c. Part. I. contenant les livres de Théologie. A Vienne en Autriche &c. 4°. pag. 286 sans la Préface & deux Dissertations qui sont à la fin.

IL n'en est pas des antiquités d'une Bibliothèque comme des antiquités d'une Ville. Une Bibliothèque peut être fort récente & contenir beaucoup de monuments antiques; une Ville doit toujours être plus ancienne que les monuments qui la concernent. Une Bibliothèque est d'autant plus belle qu'elle renferme plus de choses qui remontent à des siècles éloignés de nous; une Ville dont l'origine se perd dans la nuit des tems n'en est souvent ni plus riche, ni plus ornée; ni

plus célèbre. Une Bibliothèque a toujours le mérite de posséder des richesses réelles, quand elle abonde en Mss. rares, & en éditions singulières ; une Ville ne présente quelquefois que des fables dans le récit de sa fondation & dans l'Histoire de ses premiers Habitants. Nous pourrions soutenir ce parallèle, & multiplier ces différences, dont le détail seroit tout à l'avantage des antiquités qui parent aujourd'hui les Bibliothèques ; mais il faut entrer dans celle qu'on nous annonce d'Allemagne ; il faut suivre quelques moments le Catalogue qu'on publie, & nous attacher à certains livres placés ici comme des médailles rares & précieuses, qui seroient destinées à faire l'ornement d'un Cabinet d'Antiquaire.

La Bibliothèque dont nous parlons est celle de la ville de Vienne en Autriche : Trésor Littérai-

re qu'il ne faut pas confondre avec la Bibliothèque Impériale ; ce sont deux sources d'érudition différentes ; celle dont on nous donne actuellement le Catalogue, est commune & municipale ; elle a pour objet les besoins & les desirs du Citoyen homme de Lettres ; elle est gouvernée par M. Lambacher Auteur de ce volume, & c'est de son ouvrage que nous voulons rendre compte dans cet article.

Il n'a porté ses vues que sur les *antiquités*, c'est-à-dire, sur les livres imprimés dans le premier siècle de la Typographie, & il ne nous indique encore que les ouvrages Théologiques, c'est-à-dire les Bibles, les Saints PP. les Ecrivains Ecclésiastiques, les Théologiens qui ont écrit depuis les Pères. Telle est la matière de son Catalogue ; mais il faut en considérer la forme qui en est aussi l'âme, l'esprit, la vie, le caractère distinctif.

M. Lambacher place aux marges des notes instructives sur les livres qui méritent une attention particulière ; il discute certains points de la plus profonde Bibliographie ; il compare ses éditions avec d'autres plus anciennes ou plus modernes. Imaginez un inventaire sçavant & critique dressé par un Juge très-éclairé, ou bien un dénombrement, un Cens, destiné à estimer les forces & la puissance de cet Empire Littéraire : mais, pour concevoir mieux encore le plan de ce travail, suivez quelques exemples qui ne seront pourtant que la moindre partie de ce qu'on pourroit citer.

A la page 2. l'Auteur annonce une Bible Hébraïque imprimée à Soncino dans le Duché de Milan : la datte est de l'année 1488 ; & l'on prétend que c'est la première qui ait été faite en cette Langue. Cependant le

P. le Long nous parle d'une édition 8°. qui parut à Venise dès l'an 1466 ; mais, pour dire la vérité, nous doutons beaucoup de l'existence de cette Bible, dont nul autre Ecrivain ne fait mention.

Quoiqu'il en soit, la Bible de Vienne est toujours très-rare, on n'en connoît, dit M. Lambacher, que trois autres exemplaires, deux à Rome, dans la Bibliothèque Barberine & dans celle de S. Pudentienne ; le troisième à Florence dans la Bibliothèque de Medicis ; nous nous souvenons toutefois que le P. Bartolocci, Auteur de la Bibliothèque Rabbinique, se portoit pour posséder aussi ce livre. *

Mais le grand objet des remarques de M. Lambacher est l'histoire même de cette Bible, c'est à dire, celle de ses Impri-

* *Penes me habeo.*

meurs qui étoient des Juifs, appellés de Soncino, parcequ'ils s'étoient d'abord établis dans ce lieu, d'où ils avoient étendu leurs quartiers & leurs opérations en d'autres Villes, à Pésaro, à Bologne, à Florence &c. Wolfius, Bartolocci, Argelati & plusieurs autres Sçavans ont parlé de ces *Imprimeurs Soncinates*; & en comparant les divers récits, nous avons reconnu que M. Lambacher traite judicieusement cet article qui ne manquoit pas de difficulté. Car, par exemple, on trouve dans le Catalogue de la Bibliothèque Barberine, que la Bible en question a été imprimée *à Bologne par les Juifs de Soncino, chez Abraham Jarzias de Pésaro* : & c'est une faute. L'impression fut faite à Soncino même, par Abraham Ben Hhaïm, ainsi que porte l'Inscription Hébraïque qui se lit à la fin du Pentateuque. L'Auteur

du Catalogue de la Bibliothèque Barberine a pris pour un nom de Juif le *souhait de longue vie* qu'on fait dans cette Inscription, en faveur du Rabbin Josué Salomon Chef & Protecteur de l'entreprise. Il a cru, cet Auteur du Catalogue, que le terme Hébraïque qui exprime ce souhait, indiquoit un Rabbin nommé *Jarzias*, & cela n'est point; & avant que d'avoir lu l'addition qu'a mis sur cela M. Lambacher vers la fin de son Catalogue, nous avons feuilleté beaucoup de livres, & nous nous sommes épuisés en recherches, dans le dessein de concilier l'article de la Bibliothèque Barberine avec les autres notices: mais c'est en vain, puisqu'une faute ne se concilie point avec la vérité. On peut juger par cet exemple combien il en coute pour faire quelques progrès dans la Science Bibliographique.

La Bibliothèque de Vienne

possède le N. Testament Syriaque imprimé par l'ordre de l'Empereur Ferdinand I. & par les *soins* de Jean Widmanstadius en 1555. 2. vol. 4°. On en parle à la page 6 du Catalogue, & la note qui y est jointe explique très-bien tous les caractères de cette très-rare & très-curieuse édition. Nous l'avons sous les yeux, & nous pouvons en parler avec la plus intime connoissance. M. Lambacher oublie de remarquer qu'à la tête on voit un abrégé de la Grammaire Syriaque ; toujours de la même année 1555. mais il observe judicieusement qu'au frontispice du même N. T. Syriaque, on lit l'année 1562, ce qui a fait croire à quelques Bibliographes qu'en effet l'édition n'avoit paru que cette année-là, ce qui n'est assurément point, puisque la date 1555 est répétée en trois ou quatre endroits. Il seroit croya-

ble qu'en 1562 on renouvella, pour quelque raiſon à nous inconnue, le frontiſpice. Quoiqu'il en ſoit, le docte Richard Simon eſt un de ceux qui ont rapporté à 1562 ce N. T. Syriaque, & c'eſt une correction à faire dans ſon Hiſtoire Critique ; nous y en avons obſervé de plus conſidérable dans le même genre de Bibliographie.

Quelques Mſſ. des Bibles Latines brillent dans ce Catalogue, entr'autres un volume où l'on voit, parmi les Epîtres de S. Paul, celle qui eſt adreſſée aux Laodicéens & qu'on ſçait être Apocryphe. Ce Mſ. eſt du XII ſiècle, & ſelon notre Auteur, les Bibles de cette antiquité ſont très-rares. Nous en convenons, quoiqu'il ſoit peu de grandes Bibliothèques à Paris où il ne s'en trouve de plus anciennes. Quand on compte ces ſortes de richeſſes

on

on ne peut jamais dire qu'elles soient communes.

Parmi les Commentateurs de *la Bible*, on a aussi dans la Bibliothèque de Vienne, des antiquités, des premières éditions, des livres qui ne se trouvent pas aisément. Un commencement de parallèle pourra donner quelque idée de ce que nous voulons dire sur cette partie du Catalogue. Nous sommes, en écrivant ceci, vis-à-vis d'une Bibliothèque très-nombreuse & très-riche en curiosités Typographiques; nous y trouvons la plûpart des livres que M. Lambacher nous montre dans son trésor, mais celui-ci nous prime souvent pour les dattes; ainsi, par exemple, si l'on nous demandoit l'ouvrage rare de Simon de Cassia, intitulé *de Gestis Domini*, nous pourrions présenter l'édition de 1540, & le Catalogue de Vienne annonce celle

de 1517. Si quelqu'un cherchoit la Grammaire Hébraïque de Reuchlin, nous aurions à lui en montrer une de 1537, & notre *Bibliothécaire Allemand* en a une autre de 1506. S'il étoit question du Commentaire de Jacques le Fevre d'Etaples sur S. Paul ; nous aurions sous la main l'édition qui parut en 1515 ; & dans la Bibliothèque de Vienne on voit celle de 1512. Si l'on étoit curieux d'un livre plus rare encore & plus singulier que tous ceux-ci, de la *Concorde de l'ancien & du N. T.* de l'Abbé Joachim, Moine de Flore, nous produirions, il est vrai, comme M. Lambacher, le volume imprimé à Venise en 1519 ; mais nous demanderoit-on l'exposition du même Abbé sur Jéremie, on n'auroit de notre part que l'édition de Cologne en 1577, & le Catalogue Allemand marque celle de Venise en 151[illegible]

Arrêtons-nous en cet endroit
la note que fait le Bibliothéca
te, car c'eſt peut-être le mo
ceau qui intéreſſe le plus da
tout ſon ouvrage.

Il raconte comment, dans u
lecture fortuite qu'il faiſoit d
livre donné par Flaccius Illyı
cus, ſous le titre de *Catalogue d
témoins de la vérité*, un long tex
de l'Abbé Joachim vint frapp
ſes yeux ; & ce texte étoit u
déclamation vive de cet Abb
contre l'Egliſe Romaine : mo
pour Illyricus de l'inſérer da
ſon Catalogue & de compt
Joachim parmi ſes prétendus t
moins. M. Lambacher cite
texte tout au long, & il ajout
» Plein de défiance ſur la ſinc
» rité d'Illyricus, je fus charn
» d'avoir à la main une éditic
» ancienne du Commentaire d
» l'Abbé ſur Jéremie ; une éd
» tion ſurtout faite & publi
» avant les éclats de Luther.

» lis donc ce livre, je le relis
» avec soin, & je n'y découvre
» point le passage en question;
» je passe à un bon Ms. où se
» trouve la plus grande partie
» du même Commentaire: point
» de vestiges du texte cité en té-
» moignage par Illyricus. J'ob-
» serve ensuite la manière dont
» l'Abbé Joachim avoit parlé de
» l'Eglise Romaine à la tête de
» sa Concorde de l'ancien & du
» N. Testament; je reconnois
» les preuves d'attachement sin-
» cère qu'il avoit données à l'é-
» gard de cette Sainte Eglise;
» je ne puis concilier ces senti-
» ments avec les prétendues in-
» vectives répandues dans le
» Commentaire sur Jéremie: &
» je conclus que l'Auteur Pro-
» testant a fabriqué le passage
» qui contient ces invectives; &
» je suis d'autant mieux confirmé
» dans mon opinion que cet Ecri-
» vain (Illyricus) ne sachant

» pas en 1562 (époque de son
» *Catalogue des témoins de la vé-*
» *rité*) que le Commentaire de
» l'Abbé Joachim avoit déja été
» imprimé, son idée le portoit
» à en donner une édition. *J'au-*
» *rai soin*, disoit-il, *avec l'aide*
» *de Dieu que ce Commentaire pa-*
» *roisse.* «

Nous avons voulu rendre de suite toute l'Histoire de cette découverte où nous ne supprimons que les deux passages que cite M. Lambacher, l'un tiré d'Illyricus * comme s'il étoit de Joachim, & l'autre véritablement contenu dans la *Concorde* de cet Abbé. Mais voici le merveilleux de toute cette anecdote. D'abord nous avons eu recours à notre édition du Commentaire

* Il commence ainsi : *Est & alia ficus quæ maledictione prævaricationis jam aruit, Latina Ecclesia, sive Navicula Petri, cujus folia temporalia &c.*

de Joachim sur Jéremie ; elle est in-12. de Cologne, de l'année 1577. ainsi que nous le marquions plus haut, & nous y avons trouvé (Chap. 1. pag. 19.) le passage cité par Illyricus, toutefois avec quelques différences de mots & de constructions*.

* Il faut bien observer que nous n'avons pas trouvé, dans l'Abbé Joachim, tout ce que M. Lambacher cite d'Illyricus, & qui est véritablement dans ce dernier Auteur. De trente lignes ou demi-lignes, si l'on veut (à cause que l'Ouvrage du Bibliothécaire est à deux colonnes) il y en a dix qu'on ne voit point dans le Commentaire de Joachim, & comment y seroient-elles ? On y parle de Sainte Brigitte qui ne vécut que plus de 100 ans après l'Abbé de Flore ; ainsi quant à cette partie, il semble que l'accusation intentée par M. Lambacher à Illyricus doit avoir lieu. Nous ne parlerons, dans toute la discussion qui va suivre, que des vingt premieres lignes ; elles se trouvent, à quelques différences près, dans Joachim, c'est-à-dire dans les éditions & les manuscrits que nous avons consultés.

Ceci méritoit déja de l'attention, d'autant plus que cette édition de 1577. s'annonce comme ayant été donnée par un Religieux Augustin nommé Sylvestre de Châtillon d'Arezzo. Cependant Flaccius Illyricus ayant promis en 1562 une édition du Commentaire de Joachim, on pourroit supposer absolument que l'édition de 1577 est son ouvrage, & qu'il auroit mis à la tête le nom de l'Augustin pour se déguiser mieux ; du moins n'est-il pas démontré, par cette seule édition, que le désir de calomnier l'Eglise Romaine n'auroit pas inspiré quelque malversation en ce genre. Il a donc fallu recourir à des éditions plus anciennes du Commentaire, & c'est ce que nous croyons avoir exécuté avec succès.

Car nous étant adressés au R. P. Bibliothécaire de S. Germain des Près, qui allie beaucoup de

politesse à une vaste érudition & à une grande connoissance des livres, il nous a fait voir une édition du Commentaire de Joachim, donnée à Venise en 1525 par l'Augustin, Sylvestre de Châtillon, dont nous parlions plus haut; & dans cet exemplaire on trouve le passage que M. Lambacher reproche à Flaccius Illyricus, quoiqu'on y remarque aussi les différences qui sont dans l'édition de 1577; mais c'en est toujours assez pour forcer tout homme, qui aime la vérité, à reconnoître que Flaccius n'a point fabriqué ce texte.

De plus, la même Bibliothèque de S. Germain nous a fourni un très-bon Mf. de Joachim, où l'on lit encore ce passage, non sans quelques différences, que le R. P. Bibliothécaire a bien voulu nous marquer, & dont nous rendrions compte s'il étoit nécessaire de dresser une notice par-

ticulière ſur ce point de Littérature.

Que dire donc préſentement de l'obſervation de M. Lambacher? Croirons-nous qu'il ſe ſoit trompé quand il dit qu'il a lu & relu ſon exemplaire & ſon Mſ. ſans y rencontrer ce texte? Croirons-nous auſſi que ce texte ne ſoit ni dans l'édition de 1516 ni dans le Mſ. de Vienne, tandis qu'on le voit dans l'édition de 1525 & dans le Mſ. de S. Germain? Mais ſi la choſe eſt en effet telle que la dit le Bibliothécaire Allemand, comment ſera-t'il arrivé que le paſſage en queſtion n'ait point été imprimé en 1516 & qu'il l'ait été en 1525; qu'il ait échappé au Copiſte du Mſ. de Vienne, & que le Copiſte du Mſ. de S. Germain l'ait tranſmis dans ſon exemplaire? c'eſt aux Critiques & aux Sçavants à deviner.

Au reſte quand l'Abbé Joa-

chim auroit avancé tout ce qui se trouve dans Flaccius Illyricus & dans nos éditions de 1525 & de 1577, il ne s'ensuivroit rien contre l'Eglise Romaine. On sçait que Joachim étoit un esprit ardent, singulier, nous ne voulons pas dire visionnaire, afin qu'on ne nous reproche pas de taxer les anciens à la légère ; & d'ailleurs on trouve partout dans ses livres des preuves de son attachement à l'Eglise & au S. Siège. Outre le texte que M. Lambacher tire de l'ouvrage de la *Concorde*, on lit dans le même Commentaire sur Jéremie chap. 3. pag. 65 & 66. édit. de 1577. *Sed quia repulit Dominus Tabernaculum Silo, & elegit Tribum Judam, Romanam scilicet Ecclesiam... in quâ sedet Deus in æternum, & de quâ non auferetur Sceptrum Juda &c.* D'où il est manifeste que cet Abbé de Flore a reconnu que l'Eglise Romaine

conserveroit toujours le dépôt de la foi & de l'autorité.

C'est donc à pure perte & contre toute raison que Flaccius Illyricus place Joachim parmi ses prétendus témoins de la vérité; mais autre chose est de raisonner mal, autre chose de fabriquer à dessein & de propos délibéré un texte de 18 ou 20 lignes; nous avons démontré ce semble qu'Illyricus n'est point coupable de cette fabrication. Et tel est le point littéraire qu'il étoit à propos de discuter en faveur des Amateurs de Bibliographie. Nous conjurons fort la multitude de nos Lecteurs de passer rapidement sur ces objets aussi insipides pour eux, qu'ils doivent paroître agréables au petit nombre de ceux qui aiment les Anecdotes de Littérature.

La partie des SS. PP. est abondante dans le Catalogue de Vien-

ne, & les notes de M. Lambacher sur ce qui mérite plus d'attention, nous ont paru fort bien. Ce sont toujours (il ne faut pas l'oublier) ce sont des choses du XV. & du XVI. siècle; ainsi qu'on ne songe point ici à nos élégantes éditions modernes: & par exemple, le S. Denis Grec & Latin de 1516 ne plaira pas aux yeux de quelques Bibliographes délicats; mais c'est la première & la plus rare édition; il y en a, dans le même Catalogue, une Latine de Venise en 1502; & nous pourrions de notre côté en montrer une autre de Strasbourg de la même année: ce qui est assez remarquable pour attirer les regards des curieux.

M. Lambacher fait des notes sur quelques éditions singulières; sur le S. Athanase Latin de 1482; sur le S. Basile aussi Latin de 1515; sur le S. Chrysostome, dans

la même Langue, de 1503; sur le S. Cyprien de 1783; sur le Lactance de 1471; sur le S. Jérome de 1497. sur le S. Augustin de 1506; sur les morales de S. Grégoire, très-ancienne édition; sur le Bede de 1506 &c. Reprenons quelques-uns de ces articles.

De bons Auteurs indiquant les éditions des Peres, se trompent en plusieurs points: par exemple, D. Ceillier dit que l'édition de S. Athanase donnée en 1482 fut suivie immédiatement de celle de 1520. M. Lambacher a vu cette édition de 1520 & de plus une autre de 1519. Le même D. Ceillier rapporte la première édition Latine de S. Basile à l'an 1525; celle du Catalogue de Vienne est de dix ans plus ancienne, & nous avons sous les yeux celle d'Ascensius en 1520. En examinant de près cette dernière, nous avons fait une

observation qui touche aussi le Bibliothécaire de Vienne. Il remarque que son édition de 1515 s'annonce par une lettre de Raphaël de Volterre à son frere Marius Mafæus; & il critique le dernier Editeur de S. Basile (D. Garnier de la Congrégation de S. Maur) sur ce que donnant à la fin de son ouvrage toutes les anciennes Préfaces mises à la tête de St. Basile, il a oublié cette lettre de Raphaël de Volterre. Ceci est judicieusement observé, mais il semble que M. Lambacher n'a vu cette lettre que dans son édition de 1515, & que c'est pour cette raison qu'il la transcrit toute entière dans sa note: or nous l'avons lüe dans l'édition de 1520; non à la tête, mais vers le milieu du volume.

Le docte Fabricius & après lui D. Ceillier ont fait mention du S. Chrysostome de 1503, mais

ils ont tort de l'attribuer à la Typographie d'Alde ; il est sorti de chez Grégoire de Gregoriis Imprimeur de Venise, ainsi que le marque le Catalogue de Vienne, & la note de M. Lambacher.

Ce sçavant Bibliothécaire établit fort bien l'ordre des plus anciennes éditions de S. Cyprien. La première est de Rome en 1471. La seconde de Venise, même année, par Vendelin de Spire ; la troisième de 1483 aussi à Venise ; c'est celle que porte le Catalogue de Vienne : il y a plus de 25 ans que D. Prudent Maran, Bénédictin de S. Maur, donnant l'édition commencée par M. Baluze, observoit dans sa Préface qu'il n'y avoit point eu d'édition du même Pere, faite à Spire en 1471. mais que c'étoit simplement Vendelin de Spire qui en avoit fait une cette année-là à Venise. Malgré cette note, on trouve dans D. Ceil-

lier qu'il y a eu une édition en 1471 à Spire, & une aussi à Venise par Vendelin de Spire. C'est une faute, différente pourtant de celle qu'ont fait Cave & Oudin, en ne voulant reconnoître que l'édition de Spire, non celle de Venise. Nous serions d'autant plus en état de réfuter totalement cette méprise que nous avons sous les yeux cette très-précieuse édition de Venise en 1471.

Sur les Œuvres de Lactance, nous connoissons une Bibliothèque qu'on pourroit dire plus riche que celle de Vienne. Nous y avons vu ces Œuvres des années 1470, 1474, 1478, 1480. & le Catalogue dont nous faisons l'Extrait, ne les présente que de l'année 1471. à Venise; mais aussi cette édition a cela de particulier qu'elle est très-rare & qu'elle ne se trouve citée presque nulle part.

Le S. Jérome & le S. Augustin du même Catalogue sont bien les premiéres éditions complettes de ces SS. PP. mais on posséde ailleurs des trésors inestimables en genre d'éditions partielles ; ainsi nous contemplons avec admiration les lettres de S. Jérome, de Rome 1470 & de la Cité de Dieu de S. Augustin, aussi de Rome 1468 & 1470 : ce sont là des curiosités du premier ordre.

Nous distinguons aussi dans notre Catalogue de Vienne les lettres de S. Jérome, de Venise 1488 ; le S. Fulgence de Haguenau, 1520 ; le S. Isidore 1472 ; le Pascase Radbert de Haguenau, 1528 & de Cologne 1532 ; le S. Bernard, de Paris 1513. Une bonne remarque de M. Lambacher sur ce dernier livre, c'est que D. Mabillon, qui décrit avec tant de soin les éditions de ce S. Pere, oublie toutefois celle-ci ;

mais notre Bibliothécaire se méprend aussi en disant que le même sçavant Bénédictin rapporte à l'année 1517 l'édition faite par Josse Clictouë ; il faut dire 1515 au lieu de 1517. D. Mabillon ne se trompe pas en ceci.

Après ces SS. PP. il faudroit tenir compte des autres livres qui remplissent le reste du Catalogue ; il faudroit parler de plusieurs monuments Littéraires très-rares, tels que le Pierre Lombard de 1507. le Bandini de 1519 ; le Jean-François Pic de la Mirande *de amore divino libri IV.* édition de 1516, Ouvrage d'une rareté extrême ; le S. Laurent Justinien, de Brescia en 1506 ; le Symphorien Champier de Lyon en 1517 *, &c.

---

* Nous joindrions à cette Liste de Livres rares l'Ouvrage de Felix Hemmerlin, ou *Malleolus*, s'il n'y avoit pas faute dans le Catalogue de M. Lambacher.

Nous ne nommons pas la centième partie de ce qui pourroit nous arrêter ; & pour terminer cette vaste nomenclature, nous devrions entamer deux pièces qui sont à la fin du volume ; la première est une dissertation de M. Lambacher sur un livre attribué au Patriarche de C. P. George Scholarius, qui vivoit au XV siècle, Ouvrage intitulé *de Viâ salutis humanæ*. L'Auteur du Catalogue discute les différences de son édition d'avec les autres, il apprécie les caractères de cette production, & il conclut qu'elle n'est point du Patriarche George Scholarius : ce

---

Il date l'édition de cet Ouvrage de l'année 1494. & c'est 1497 ainsi qu'on le voit à la fin de la Lettre que l'éditeur, Sébastien Brant, adresse à l'Electeur de Mayence. Nous avons cette édition sous les yeux. L'exemplaire appartient à M. Mariette, si célébre par son bel Ouvrage des Pierres gravées.

morceau est fort Littéraire & mériteroit de notre part beaucoup d'attention. L'autre pièce est une lettre écrite à M. Lambacher, & contenant plusieurs anecdotes de Littérature, entre autres une Epigramme Grecque sur les homélies de S. Jean Chrysostome, elle n'avoit jamais paru. L'auteur de la lettre (M. Dominique Bricherio Columbi) traduit cette Epigramme, & détaille ses observations sur d'autres points ; nous devrions faire aussi beaucoup d'accueil à ce morceau ; mais il faut prendre congé de nos Lecteurs qui auront eu bien de la complaisance s'ils nous ont accompagné durant toute cette course Bibliographique. Malgré l'ennui que nous aurons pu leur causer, nous prions le Bibliothécaire de Vienne de continuer son Catalogue, & de nous donner souvent occasion de parler de lui.

ARTICLE XXXV.

HISTOIRE DE LA JURISPRUDENCE Romaine, contenant son origine & ses progrès depuis la fondation de Rome jusqu'à présent : le Code Papyrien & les Loix des douze Tables, avec des Commentaires : l'histoire de chaque Loi en particulier, avec les antiquités qui y ont rapport : l'histoire des diverses compilations qui ont été faites des Loix Romaines : comment les mêmes Loix se sont introduites, & de quelle manière elles s'observent chez les différents peuples de l'Europe : l'énumération des éditions du corps du Droit Civil : les vies & le Catalogue des ouvrages des Jurisconsultes tant anciens que modernes, avec un Recueil de ce qui nous reste de Contrats, Testamens & autres Actes judi-

ciaires des Anciens Romains &c. Par M. Antoine Terrasson, Ecuyer, Avocat au Parlement. Fol. à Paris, chez G. Cavelier pere ruë S. Jacques, David le jeune, Rollin fils &c. Quay des Augustins M. DCC. L.

QUand Pétrarque alla étudier le droit à Montpellier & à Boulogne, si l'on lui avoit dit : *ne négligez pas les Belles-Lettres ; attachez-vous à la Philosophie & à l'Histoire*, avec quelle ardeur ne se fût-il pas porté aux leçons de ses Maîtres ? Il aimoit Cicéron, Virgile & les Ecrivains de l'Histoire Romaine; si l'on eût ménagé ce penchant pour l'attirer par-là aux exercices de la Jurisprudence, quel progrès n'eût-il point fait dans la carrière où sa famille vouloit l'engager ? Mais quand ses Docteurs Jean Calderin & Jean d'André ne lui offrirent que le texte des Loix, ou leurs gloses barbares

à dévorer, quand son pere Pétracco de Parenzo lui arracha son Cicéron & qu'il le jetta au feu en sa présence, pour le détacher, disoit-il, de ce discoureur frivole ; l'esprit de Pétrarque se roidit contre une éducation si dure, si triste, si insipide, il voua une haine immortelle à la Jurisprudence ; & il n'attendit que les momens d'une précieuse liberté pour se livrer aux charmes de la Littérature.

Ce trait d'histoire semble fait pour le livre dont nous allons parler. Si M. Terrasson qui nous le donne eût vêcu au XIV siècle ; il seroit entré sans effort dans les inclinations du jeune Pétrarque : bien loin de lui interdire le commerce des Philosophes & des Historiens, il l'auroit exhorté à se le rendre encore plus familier. Car voici les premiers traits par où s'annonce cette nouvelle Histoire de la Ju-

risprudence Romaine. On y recommande extrêmement l'étude de la Philosophie & de l'Histoire ; on fait voir que ces deux Sciences sont d'une nécessité indispensable pour acquérir l'intelligence des Loix. Ceci est traité dans la Préface de notre Auteur : morceau qui nous a beaucoup intéressés par la vérité des idées, & par la bonté du style. Donnons-y encore quelques moments d'attention.

D'abord M. Terrasson s'attache à la Philosophie, & en détaillant les parties de cette Science, il montre les grands usages de la Logique, de la Métaphysique, de la Morale, de la Physique même par rapport aux Loix. La Logique enseigne à raisonner & à tirer des conséquences, qu'y a-t'il de plus nécessaire à la profession de Jurisconsulte ? » Lorsqu'il est question » d'appliquer un principe de

» Droit

» Droit à tous les différens cas
» qui y ont rapport, & lorsqu'il
» s'agit de tirer une conséquen-
» ce d'une Loi qui n'est pas as-
» sez claire ou assez étenduë ;
» quelle justesse de raisonnement
» ne faut il pas ? Une conclu-
» sion mal tirée du principe le
» plus véritable, peut faire com-
» mettre au Juge le mieux in-
» tentionné mille injustices pré-
» judiciables à l'Etat, à la vie &
» à la fortune du Citoyen le plus
» innocent & le mieux fondé
» dans ses prétentions. Sans l'Art
» de raisonner, le Jurisconsulte
» est incapable non-seulement de
» faire valoir les inductions d'u-
» ne Loi, mais encore de dé-
» truire les sophismes spécieux
» par lesquels on voudroit affoi-
» blir la bonté de sa cause : &
» cet Art de raisonner, où se
» puise-t'il, si ce n'est dans la
» Logique, qui, en dirigeant no-
» tre esprit du côté du vrai, sçait

» lui fournir des armes contre
» le faux le plus subtil & le mieux
» déguisé ?

La Métaphysique & la Physique, quoique d'un genre moins relatif aux questions du Droit, ne laissent pas non plus d'y entrer quelquefois; l'une quand il faut traiter des matières abstraites, l'autre quand il est question d'intérêts qui tombent sous les sens; la première pour faire connoître, apprécier, distinguer, développer les divers esprits; la seconde pour donner des lumières sur le commerce, l'Agriculture, le partage des Terres, l'établissement des Arts utiles, la navigation, les édifices publics ou particuliers &c. Car ce sont-là des objets qu'envisagent aussi les Jurisconsultes, des objets qu'ils réglent & qu'ils déterminent : la multitude des dispositions du Droit Civil sur ces matières en est la preuve.

Mais la morale a, par excellence, l'avantage de n'être presque qu'une même chose avec la science des Loix ; c'est la morale qui dirige les actions des hommes, qui prescrit les régles de la Société, qui fixe les devoirs attachés aux divers Etats : & tout ceci n'est-il pas du ressort de la Jurisprudence ? Il faudroit suivre les détails de notre Auteur, & se remplir de sa doctrine, qui n'est pas douteuse, mais qui est trop négligée de ceux mêmes que leur profession engage dans l'étude des Loix.

Il n'est donc rien de plus lié à cette étude que la Philosophie, & pour s'en convaincre il suffiroit de jetter les yeux sur le caractère des Législateurs. »Tous » les premiers Auteurs des Loix, » chez les différens peuples, » étoient Philosophes : chaque » Nation admirant leur sagesse, » les prioit de lui faire des Loix.

» Pythagore, Dracon, Solon,
» Lycurgue & plusieurs autres
» ne devinrent Législateurs de la
» Grèce, que parcequ'ils étoient
» Philosophes. Quelle en est la
» raison, sinon qu'il y a en nous
» un sentiment naturel qui nous
» fait connoître que ceux d'en-
» tre les hommes qui sont le plus
» à l'abri des passions, & qui
» sont les plus sages, sont par
» conséquent plus en état que les
» autres de régler notre conduite
» & nos devoirs ? &c.

La Philosophie influe donc extrêmement dans la science des Loix : cependant voici une difficulté que fait le Chancelier Bacon, l'homme du monde le mieux instruit de la Jurisprudence, & le plus digne d'éclairer nos esprits sur cet important sujet. Il dit que les Philosophes & les Jurisconsultes qui traitent des Loix ne sont pas propres à cette fonction ; que les premiers avan-

cent plusieurs belles choses, mais étrangères au sujet ; que les séconds trop attachés aux Loix de leur Pays où aux dispositions de certains corps Diplomatiques, ne conservent point assez de liberté ; qu'enfin ceux qui ont le plus de succès en cette matière sont les hommes d'Etat, parcequ'ils sçavent mieux que d'autres, ce qui convient à la Société, au bien des peuples, à l'équité naturelle, aux mœurs des Nations, à la forme de chaque gouvernement *.

Il y a plaisir à rencontrer des objections comme celles-ci, parcequ'on en peut prendre occasion d'expliquer des points de conséquence. Le Chancelier Bacon envisage ici le Philosophe comme borné à son école & à ses livres ; & M. Terrasson le

* *Baco de Augm. & Dignit. Scientiarum l. 8.*

regarde comme appliqué aux affaires & au Gouvernement; le premier n'a voulu tenir compte, dans la manière de traiter les Loix, que de la ſcience du politique; il a fait abſtraction de la Philoſophie, quoique la ſcience du politique en dérive comme de ſa ſource; notre Auteur a conſidéré le Philoſophe & le Politique avec tous leurs attributs, toutes leurs richeſſes, tous leurs rapports. Le Philoſophe, s'il eſt digne de ſon nom doit ſçavoir les principes & les régles du Gouvernement; le Politique s'il eſt digne du rang qu'il occupe, doit avoir puiſé toutes ſes penſées & tout l'ordre de ſa conduite, dans l'étude de la Philoſophie. Bacon, encore une fois, oppoſoit des Profeſſeurs de Philoſophie à des Miniſtres, du moins à des hommes d'Etat; mais M. Terraſſon s'éleve bien au-deſſus du Profeſſorat, puiſqu'il parle de

Dracon, de Solon, de Lycurgue : Philosophes qui furent en même tems des Maîtres de morale & des Chefs de Républiques.

Notre Auteur explique ensuite l'utilité de l'Histoire par rapport à la science des Loix ; & c'est le second objet de sa Préface. » Figurons-nous, dit-il, » un Turc ou un Chinois qui au- » roit eu la curiosité d'appren- » dre notre Droit François, & » qui auroit entrepris de démê- » ler le sens des Articles de nos » Coûtumes. Ce Turc ou ce » Chinois pourra-t'il raisonna- » blement se flatter de venir à » bout de son entreprise, s'il n'a » pas d'abord eu soin de s'ins- » truire des principes généraux » de notre Gouvernement & de » nos moeurs ? S'il n'a pas pris » cette précaution, il voudra » sans cesse appliquer nos Loix » aux usages de son Pays, &

...équent il s'écartera
...llement du fens & de
...foit de notre Droit
... en général, foit des
...ons particulières de
...ommes. Il en eft de
...u Droit Romain par
... à nous. Lorfque nous
...nçons à l'étudier, nous
...ons dans une Terre
...re, dans laquelle nous
...ons pas efpérer de faire
..., tant que nous ne
...trons pas l'efprit des
... à qui nous avons af-
...e.

...bligation indifpenfable
...r la connoiffance des
...s Hiftoires, fe prouve
...par l'exemple des plus
...urifconfultes qui alliè-
...ours cette étude à celle
.... Et la même chofe fe
...e d'une manière très-
...par les bevuës fingu-
...font tombés les gloffa-

teurs du moyen âge, gens totalement étrangers dans la science des Antiquités, & par cette raison-là même toujours prêts à égarer leurs disciples & leurs Lecteurs. M. Terrasson en cite des traits fort remarquables, & il oppose à ces mauvais Interprètes nos sçavans modernes Alciat, Budé, Cujas, Brisson, Grotius, Puffendorf &c. Quels Jurisconsultes, & quel soin ne prirent-ils pas de s'instruire à l'Ecole des Historiens Grecs & Romains!

Telle est donc la vraye méthode, telle est la route du sçavoir. Notre Auteur ne l'a pas connuë d'abord, & il avoue que s'il avoit eu de bonne heure ces lumières, les exercices de la Jurisprudence ne lui auroient pas paru si longtems insipides; qu'il n'auroit pas couru risque de les abandonner.

Son expérience l'a instruit &

fert aujourd'hui à inftruire les autres : voici le plan de fon ouvrage. Il le divife en quatre parties ou époques qui embraffent toute l'Hiftoire Romaine, & il confidére les Loix 1°. Sous les Rois de Rome. 2°. Pendant la durée de la République. 3°. Sous les Empereurs, à commencer depuis Augufte jufqu'à la deftruction de l'Empire en Orient. 4°. Relativement au progrès que les mêmes Loix ont fait dans toute l'Europe, depuis la mort de l'Empereur Juftinien jufqu'à préfent. Et cette quatrième partie eft terminée par un abrégé des vies & des ouvrages de ceux d'entre les Jurifconfultes François qui ont écrit fur le droit Romain. Et la fin du volume eft enrichie de quatre paragraphes dont le premier contient ce qui nous refte de Senatufconfultes, de Plébifcites & de Loix ; le fecond renferme différents Décrets du

Sénat & du Peuple Romain avec divers actes émanés des Empereurs ; le troisième comprend ce qu'on a pu recouvrer d'anciens Contrats de ventes, Donations, Transactions, Quittances, Redditions de comptes &c. Le quatrième enfin rassemble un assez grand nombre de Testaments civils & militaires. Et à la fin de chacune de ces pièces (qui sont au nombre de CIX) l'Auteur a placé des notes plus ou moins étendues, selon que les Sujets l'ont plus ou moins intéressé.

Voila le coup d'œil de ce volume qui doit être fort accueilli des sages, de tous ceux par exemple qui seroient jaloux de penser comme Cicéron. Ce grand homme préféroit le petit recueil des douze Tables, tout barbare qu'il étoit, à toutes les Bibliothèques des Philosophes ; * quel

* L. I. de Orat.

A Paris chez Huart & Moreau, Chaubert, la veuve Brocas & Aumont, David fils aîné, la veuve Piget, Durand. M. DCC. L.

DAns une Congrégation comme celle de S. Maur, où *les Lettres sont en honneur, & où l'on conserve une succession d'hommes laborieux* *, la mort n'a presque point d'action contre les Sciences. D. Rivet, Fondateur de cette Histoire Littéraire, est enlevé à la fin de ce IX volume, & d'autres Ecrivains le remplacent aussi-tôt. Ce qu'ils nous donnent aujourd'hui est le dépôt confié à leurs soins, & sert encore à honorer la mémoire de leur prédécesseur.

On trouve à la tête un morceau considérable sur l'état des Lettres en France dans le cours

* *Voyez l'Avertissement.*

ARTICLE XXXVI.

HISTOIRE LITTERAIRE de la France où l'on traite de l'origine & du progrès, de la décadence & du rétablissement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François ; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque siècle ; de leurs anciennes Ecoles, de l'établissement des Universités en France ; des principaux Collèges, des Académies des Sciences & Belles-Lettres ; des meilleures Bibliothèques anciennes & modernes ; des plus célèbres Imprimeries & de tout ce qui a rapport à la Littérature &c. Par des Religieux Bénédictins de la Congrégation de S. Maur. T. IX. qui comprend le commencement du XII. siècle de l'Eglise. 4°. pag. 627 sans l'Avertissement &c. & les Tables.

Mars 1751.

en faisoit compliment dans les compositions Littéraires de ce tems-là ; on l'appelloit *la mere de la Philosophie , on lui rapportoit l'invention de toutes les Sciences* : Eloge qu'on trouve dans un Auteur Italien que transcrit l'abbé Ughelli au sixième tome de son Italie Sacrée ; mais nous devons observer que cet éloge ne peut regarder le XII. siècle, puisqu'il est dans la bouche de l'Empereur Louis II. petit-fils de Louis le Débonnaire. En 872. ce Prince (Louis II) fit assembler, pour la fondation d'un Monastère , les Archevêques , Evêques , Seigneurs de ses Etats , & il leur dit : O vous que *la France mere de la sagesse & la Fondatrice de toutes les Sciences a élevés* * *&c.* On voit que ceci regarde bien plutôt le siècle de Charlemagne

* *Quos mater sapientiæ & totius Scientiæ inventrix Gallia enutrivit.*

qui fut en effet aſſez diſtingué par l'étude des Sciences ; mais laiſſons cette bagatelle, & convenons toujours qu'il ſe trouva au XII. ſiècle des circonſtances aſſez favorables aux Lettres.

Les Rois, Louis le Gros, Louis le jeune, & Philippe Auguſte les aimèrent ; pluſieurs autres Princes ſe picquèrent de les cultiver ; les Sçavans obtinrent une infinité de Privilèges ; les dignités de l'Egliſe décorèrent ſouvent la Littérature ; & quoique nous ne ſachions pas ſi les Sujets qui reçurent ces bienfaits furent toujours contents de leur ſort, nous oſerions bien aſſurer qu'ils dûrent l'être, à moins que la grandeur des récompenſes ne leur donnât de l'ambition ou des ſcrupules.

Les Lettres eſſuyèrent néanmoins quelques traverſes. Il y eut des héréſies dans l'Egliſe de France ; des conteſtations entre

le Sacerdoce & l'Empire ; des rivalités entre les divers Ordres Religieux ; des disputes très-âpres entre les Philosophes & les Théologiens ; des voyages fréquents en Orient pour les guerres Saintes ; des vnës basses & mercenaires dans les Maîtres ; des motifs de cupidité & d'ambition dans les Elèves ; des modes d'étude singulières & ridicules, surtout en genre de Dialectique. » Cette Science, au » XII. siècle ne tendoit qu'à faire des Sophistes & des Ergoteurs. . . Bien loin de profiter » de la belle méthode avec laquelle le B. Lanfranc, S. Anselme & le B. Odon l'avoient » enseignée au siècle précédent & » qui n'étoit autre que celle des » Anciens, presque tous les Philosophes de ce siècle-ci furent » encore plus féconds en arguties, en distinctions frivoles, » en vaines subtilités, en sophis-

» mes, en faux raisonnements, » que ceux dont ils avoient pris » la place. Ce qui arriva dans la » Dialectique, se passa aussi dans » la Scholastique ; nous entendons parler de la Scholastique » contentieuse. Les choses y furent poussées plus loin : combien de questions inutiles, abstraites, plus curieuses qu'instructives s'avisèrent d'y introduire, ceux qui s'étoient laissé » gâter par le mauvais goût ? » &c. On a dans ce morceau une esquisse du style de l'Auteur ; on voit qu'il s'attache plus à dire les choses qu'à les orner, & que le brillant de l'imagination se fait moins remarquer dans cette histoire que la solidité du jugement : c'est, à notre avis, le genre qui convenoit à une telle composition.

Tout ce que nous venons d'indiquer mettoit donc des obstacles au progrès des Sciences,

mais ſans en diminuer ſenſiblement l'ardeur; le dénombrement des Ecoles du XII. ſiècle montre qu'on fut curieux d'apprendre, & ſi la multitude de ces établiſſements Littéraires étoit la preuve infaillible du ſçavoir, on pourroit dire que nos Ancêtres, il y a ſix cents ans, furent des hommes d'une Littérature admirable. On vit des Ecoles dans preſque toutes les Cathédrales du Royaume, ſurtout celles de Reims, de Laon, de Soiſſons, de Chalons ſur Marne, d'Amiens, de Liège, de Beſançon, de Lyon, d'Auxerre, de Bourges, de Poitiers, de Tours, d'Angers, du Mans, de Chartres, d'Orléans, de Paris. Cette dernière fut la plus célèbre de toutes, la mere de pluſieurs autres Ecoles, & la ſource de l'Univerſité fameuſe qui décore cette Capitale. Des Maîtres de grande réputation ſont nommés ici, un Guil-

laume de Champeaux, un Abélard, un Robert Pullus, un Jean de Salisbury, un Etienne de Langton, un Pierre Lombard, & une multitude d'autres qui auroient été des gens d'esprit dans tous les tems, & qui auroient pu devenir, dans un meilleur siècle, de très-excellents Auteurs.

Paris fut en peu de tems l'azyle des Sciences & le séjour de tous ceux qui se picquèrent de Littérature. Les Etudians y accoururent de toutes parts; *ils surpassèrent même le nombre des Citoyens*; ce qui ne procura pas toujours à ceux-ci les avantages qu'on retire ordinairement de l'affluence des Etrangers. Cette jeunesse, souvent mal disciplinée, se rendit indépendante & redoutable; les Loix cédèrent à l'autorité prétendue des Privilèges; le repos public fut troublé par les entreprises tumul-

tueuſes des Elèves de l'Univerſité, & l'on vit en mille rencontres des ſcènes ſingulières auxquelles rien ne reſſemble aujourd'hui, parceque l'urbanité & la bonne police ont fait rentrer les Collèges, les Maîtres, les Etudians dans la ſphère qui leur convient,

De Paris le goût des Lettres ſe répandit juſques dans les petites Villes & les Bourgades : ce qui étoit peut-être contre la bonne politique. Car quelle néceſſité y avoit il, par exemple, qu'on enſeignât les Lettres humaines, la Dialectique & la Théologie à S. Gilles en Languedoc, à Chinon en Touraine, à Clermont en Beauvoiſis, à Chaumont en Baſſigny &c ? Ce ſont les endroits dont on fait ici mention : & qui ne ſçait que la Science eſt un tréſor qui ne doit être confié qu'à peu de perſonnes, & preſque jamais aux Ci-

toyens dont les bras sont absolument nécessaires à la Patrie ? Qui ne sçait d'ailleurs, *comme l'a remarqué un Magistrat* * *aussi poli que sçavant*, que le moyen de gâter une profession, c'est de multiplier à l'infini le nombre de ceux qui l'exercent ? Ces réfléxions, judicieuses dans tous les tems, se firent peut-être au XII. siècle, après qu'on eut tenté quelques établissements Littéraires ; car nous ne voyons pas que ces Ecoles, reléguées dans les Villes du troisième ou du quatrième ordre, ayent subsisté longtems ; on a fait plus de fautes en ce genre depuis la renaissance des Lettres. Que de petites Cités aujourd'hui ont des Collèges où les Maîtres & Elèves ne s'élevent jamais au-dessus de la réputation de ces Villes ! & quels avantages, quels secours peut-

* M. le Franc.

on espérer de pareils Lycées pour l'Etat, pour les Lettres, pour les familles ?

Nous ne dirions pas la même chose des Ecoles renfermées dans les Monastères, & ceci pourroit toucher des points intéressants, s'il nous étoit possible d'y donner les attentions convenables. Au XII. siècle les Moines s'occupèrent des Sciences du tems. Il y eut des Ecoles & des exercices Littéraires dans la plûpart des Abbayes de l'ordre de S. Benoît, dans les maisons des Chanoines Réguliers de Sainte Géneviève, de S. Victor & de Prémontré. Les Chartreux même, quoique destinés à la plus austère solitude, *ne laissèrent pas* dit notre Auteur, *de cultiver les Lettres avec succès. Le goût que S. Bruno leur instituteur & ses premiers compagnons de solitude, qui tous étoient des plus sçavants hommes de leur siècle, en donnèrent à*

leurs

leurs disciples, se perpétua heureusement dans tout l'Ordre des Chartreux.

Ceci est remarquable, & il paroît que l'Auteur du Discours s'est fort attaché à donner des preuves de ce zèle des Chartreux à l'égard des Sciences; sans doute pour justifier, par cet exemple, l'usage des Etudes Monastiques. Nous ne devons pas même oublier qu'à la page 123 on nous représente *les Lettres*, comme étant *toujours nécessaires pour soutenir le véritable esprit de piété*: proposition qu'il ne faut pas presser à la rigueur, mais qui a son sens, son utilité, sa vérité. Qu'on nous permette de nous y arrêter un moment.

Il étoit question dernièrement dans une de nos Académies, si les Sciences & les Arts ont contribué à épurer les mœurs; & la matière, exposée d'une certaine façon par un homme d'esprit, se

présentoit aux Lecteurs sous un point de vuë très désavantageux à la Littérature. Nous n'adoptons pas totalement la décision du Censeur éloquent qui a traité ce sujet, & nous croyons avoir reconnu qu'il s'étoit plutôt armé contre l'abus des Lettres que contre les Lettres mêmes. Cependant il faut avouer qu'étant aussi passionnés que nous le sommes, & les Lettres pouvant fournir tant d'objets à nos passions ; il est fort difficile que le régne des belles connoissances ne soit pas l'époque de la décadence des moeurs.

Voilà ce qu'on peut accorder aux Observateurs Critiques de nos Sciences & de nos Arts ; mais ceci, comme on voit, n'a toute sa force que par rapport aux Littérateurs & aux Sçavants qui ne veillent point sur eux-mêmes, qui ne se défient ni de la malignité de leur cœur ni des

rapports sécrets que les Sciences & les Arts ont avec cette malignité. Si l'on suppose des sages par état, des hommes ennemis de tous les amusements du siècle, des esprits appliqués à tenir les passions en bride; on concevra que la Littérature, bien loin de leur être funeste, pourra contribuer à les rendre plus vertueux & plus parfaits; qu'elle sera, par rapport à ces sages, une source de lumières, une barrière contre l'oisiveté, un trésor toujours ouvert pour les besoins des autres; qu'au lieu d'être un principe de vices & de corruption dans la Société, elle multipliera les bons exemples & les instructions utiles; qu'elle honorera les professions séparées du monde; étant naturel que le public, même le plus volage & le moins Philosophe, accorde son estime aux États où il remarque l'amour de la retraite, joint

au travail & à l'érudition. Les Sçavans de cette espèce sont, pour parler le langage d'un grand homme, comme les images de Brutus & de Cassius, qu'on ne porta point aux obséques de *Junia* & dont Tacite dit ce beau mot, *eo ipso præfulgebant quod non visebantur* : on ne les voyoit pas, & tout le monde y pensoit, tout le monde les désiroit. Mais reprenons notre discours sur les études du XII. siècle.

Il n'y eut pas jusqu'aux Monastères de filles où l'on ne cultivât alors les Lettres. L'*exemple* d'Héloïse qui étoit spirituelle & sçavante put être d'un gran[d] poids. A Argenteuil & au Para[-]clet où elle eut la qualité d'Ab[-]besse, on se picqua de Littératu[-]re ; on étudia les Saints Livres les ouvrages des Pères, la Mé[-]decine, la Chirurgie, la Musi[-]que. Abélard qui dirigeoit cett[e] Communauté, vouloit qu'ou[tre]

la Langue Latine on y apprît le Grec & l'Hébreu : c'étoit bien des affaires pour des filles ; mais Héloïse possédant ces Langues, comment Abélard n'en auroit-il pas conseillé l'étude à toutes les Religieuses qui vivoient sous cette Abbesse ?

Le fruit principal des Écoles du XII. siècle, fut la multiplication des Bibliothèques : avantage dont nous nous ressentons encore aujourd'hui. Les Moines copioient des livres, c'étoit leur fonction journalière ; & ces travaux ont transmis à la postérité les richesses qui font encore l'ornement de nos dépôts Littéraires. Que seroit-il arrivé parmi les guerres, les ravages, les incendies, les malheurs de toute espèce, si les Habitans des solitudes n'eussent pas opposé leur industrie constante à la rigueur du sort, & aux attentats de la barbarie ? Toute l'antiquité sacrée

& profane n'auroit-elle pas disparu ? Ne seroit-elle pas ensevelie sous les ruines des monuments publics, que le tems & les passions humaines ont détruits ? Voilà le bel endroit des études qui subsistèrent durant ces siècles que nous avons tant de peine à estimer. Oublions, si l'on veut, les productions de ce tems-là : ne songeons ni aux Chroniques, ni aux Legendes, ni aux mauvaises Poësies, ni aux Traités Scholastiques de ces anciens Littérateurs ; mais sçachons leur gré de nous avoir copié & conservé les Chef-d'œuvres de Rome & d'Athènes, les ouvrages des PP. les Canons des Conciles, & quantité de monuments antiques qui intéressent extrêmement la Religion & la Littérature.

Cependant l'Auteur de ce Discours nous explique en détail les occupations des gens d'étude

au XII. siècle ; & c'est, comme on l'a insinué plus haut, la seconde partie de son ouvrage. Il met sous les yeux les livres qu'on expliquoit, les traductions qu'on entreprenoit, les sujets historiques qu'on choisissoit, le genre de Poësie qu'on cultivoit ; mais il ne dissimule pas la disette extrême où l'on étoit par rapport à la critique, au goût de la nature, à la vraye éloquence, à la connoissance de l'antiquité, à la bonne méthode de philosopher. On s'attacha, il est vrai, pour cette dernière partie, à la Doctrine d'Aristote, mais défigurée par de mauvais Commentaires. *Ajoutez à ce défaut*, dit notre Auteur, *l'obscurité du texte original ; car on sçait que Cicéron, tout bel esprit qu'il étoit, regardoit Aristote comme inintelligible.*

Nous croyons que ceci est un peu amplifié. Cicéron dit seulement, dans ses Topiques, qu'*A-*

ristote n'est pas même bien connue des Philosophes : ce qui doit être entendu d'un défaut de connoissance, reproché aux Philosophes, & non d'un défaut de clarté dans les ouvrages d'Aristote.

L'Auteur, dans le reste de son discours, expose l'état des autres parties de la Littérature, de la Métaphysique, de la Physique, de la Médecine, des Mathématiques, de la Musique, de la Jurisprudence, de la Théologie surtout, qui est ici le point capital, & l'article qui intéresse particulièrement. On fait voir que, malgré les subtilités sans nombre qui inondèrent l'Ecole, il se trouva d'excellents hommes qui s'élevèrent contre les abus, qui traitèrent la science de la Religion avec autant de solidité que de noblesse : tel fut entr'autres S. Bernard dont l'éloge se trouve souvent répété

dans ce Discours. Aussi ce grand homme fut-il, par son bel esprit & par ses lumières, le modèle le plus parfait qu'on pût se proposer au XII. siècle : nous ne parlons pas de son éminente sainteté, parcequ'il n'est ici question que des Lettres & des connoissances.

Nous n'en dirons pas davantage sur ce morceau préliminaire : il nous a fait beaucoup de plaisir ; il est rempli de recherches, de discussions sçavantes, de détails instructifs. Nous ne croyons pas qu'après l'avoir lu on se repente de n'être pas né dans un siècle fait comme celui dont on va nous décrire l'histoire ; nous croyons au contraire qu'en nous manifestant l'indigence de nos Ancêtres, cette lecture nous fera jouir plus avantageusement des richesses que nous possédons aujourd'hui.

Nous donnerons un Extrait pour

l'Histoire des Sçavans nommés dans ce volume.

ARTICLE XXXVII.

PARALLELE DE LA Branche Philosophique du systême de l'Encyclopédie, avec la partie Philosophique du livre de la Dignité & de l'accroissement des Sciences, *Ouvrage du Chancelier Bacon.*

ON nous a dit dans une lettre bien publique, que l'Ouvrage du Chancelier Bacon (de la Dignité & de l'accroissement des Sciences) ne contenoit *presque rien de la branche Philosophique, qui est la plus étendue & la plus importante* du systême de l'Encyclopédie. Ceci est un reproche, & nous oblige à faire, dans cet article, la comparaison des deux ouvrages, c'est-à-dire des deux branches Philosophiques.

Celle du Chancelier com-

prend six livres, & celle du Prospectus Encyclopédique remplit la seconde colonne de ce qu'on appelle *le systême figuré des connoissances humaines*. Nous ne pourrons pas tout dire; la matière est trop abondante: mais nous en dirons assez pour montrer que, dans cette seconde branche du systême, comme dans les deux autres, le sçavant Magistrat a servi de modèle, & que si l'on a réussi en ce point, on lui en a *principalement l'obligation*. C'est l'aveu qu'on fait dans le *Prospectus* par rapport à *l'Arbre de la connoissance humaine*: comment cet aveu pourroit-il ne pas s'étendre à la branche la plus importante de cet *Arbre*; ou comment ceux qui nous proposent cet *Arbre*, pourroient-ils se repentir de l'aveu qui est dans leur *Prospectus*? Le choix qu'ils ont fait d'un aussi excellent livre que celui de Ba-

con ne justifie-t'il pas leurs lumières ; & d'ailleurs n'avons-nous pas reconnu que, si dans le détail de leurs divisions, ils suivent beaucoup l'illustre Anglois, leur plan se trouve néanmoins très-différent, & qu'ils ajoutent aussi dans l'occasion des développements qui leur sont propres ? On va voir bientôt que, sur ce dernier point, nous sçavons constamment & fidélement leur rendre justice : mais il semble que nous pouvons souhaiter aussi un retour de confiance, quand nous assurons que la branche Philosophique du systême de l'Encyclopédie ressemble en beaucoup de choses à celle du Chancelier d'Angleterre. Commençons le parallèle.

De part & d'autre il est question de la Philosophie, objet capital de la *Raison* qui domine à la tête de cette branche ; & la division générale est la même ou

presque la même, puisque le Chancelier annonce la science de Dieu, la science de la nature, la science de l'homme, & que les Auteurs du Prospectus annoncent, dans leur systême, la science de Dieu, la science de l'homme, la science de la nature : différence qui n'est, comme on voit, que dans l'ordre des choses. Bacon place la nature avant l'homme, sans doute parceque l'homme est *la fin de toutes les Sciences* & qu'il n'est toutefois qu'*une portion de la nature*; ce sont les raisons qu'insinue le Docte Anglois dans son quatrième livre. Les Auteurs Encyclopédiques placent l'homme avant la nature; en vertu, ce semble, d'une raison qu'ils indiquent, sçavoir, que *l'homme est sûr de son existence par conscience ou sens interne*, au lieu qu'il *n'a appris l'histoire de la nature que par l'usage de ses sens extérieurs*. C'est au

Lecteur à juger de la préférence que méritent ces raisons ; mais la conformité entre la distribution générale de Bacon & celle de l'autre Encyclopédique est toujours ici très-remarquable.

Nous l'avons dit, & il faut le répéter ; les vûës du Chancelier furent très-vastes dans le projet & dans l'ordonnance de son livre. Il prétendoit donner le plan d'une Bibliothèque immense, il vouloit ne rien oublier de ce qui pourroit servir à l'ornement de cette Bibliothèque ; par cette raison, il tenoit un compte exact de l'état actuel de toutes les Sciences, il faisoit l'analyse de chaque portion de la Littérature, il poussoit les recherches & les attentions jusqu'aux premiers principes de nos connoissances. Et tout ceci s'exécutoit avec la sagacité propre de ce puissant génie, qui mériteroit, peut-être autant qu'Aristote, d'être appellé

le terme de l'entendement humain, si cet éloge n'étoit pas plus emphatique que raisonnable, & plus gigantesque que solide.

Tout ce que nous disons ici se manifeste admirablement dans le détail de cette branche Philosophique, & d'abord le Chancelier y place un excellent morceau sur ce qu'il appelle la *Science générale* : cette Science est, selon lui, le tronc, le corps de l'arbre d'où naissent toutes les connoissances humaines ; & le morceau qu'il nous donne à ce sujet comprend les Axiomes généraux qui conviennent à toutes les Sciences ; à quoi il ajoute un traité des *qualités transcendantes*, c'est-à dire de l'être & du non être, du possible & de l'impossible, du semblable & du contraire &c. qualités dont on a coutume de raisonner dans la Métaphysique, mais d'une manière bien plus séche & moins intéressante, que

ques, Physique. La Métaphysique générale présente l'Ontologie ou la science des êtres avec les abstraits généraux ou les qualités transcendantes dont nous parlions plus haut : il n'y a dans cette classe ni divisions ni sousdivisions. Les Mathématiques se partagent en trois branches, *Mathématiques pures*, *Mathématiques mixtes*, & *Sciences Physico-Mathématiques*. Les deux premières espèces ont leurs divisions particulières : la troisième est seule & isolée. La Physique est distribuée en Physique générale & en Physique particulière. La première est une branche sans rameaux subalternes. La seconde a, sous son titre, un grand nombre de divisions ; & l'on ajoute à la fin une classe, en forme d'*appendice*, qui comprend la Chymie avec ses dépendances ; & tel est le coup d'œil général de cet endroit du *Prospectus*.

tes nos connoissances. Ceci toutefois ne l'empêche pas d'indiquer aussi la superstition, la science des esprits bons & mauvais, c'est-à-dire des Anges & des Démons : & l'on a toutes les mêmes choses dans le système Encyclopédique qui ajoute de suite la divination & la magie noire, deux articles que Bacon traite ailleurs; le premier sous la classe des facultés de l'âme; le second en parlant de la recherche des causes formelles, qu'il rapporte à la Métaphysique : & dans cet endroit il distingue fort exactement la magie naturelle qui peut être bonne, d'une magie qui ne mérite que du mépris : c'est sans doute cette dernière qu'on doit entendre par les termes de *magie noire*.

Le système de l'Encyclopédie divise toute la science de la nature en trois branches, Métaphysique générale, Mathémati-

Dans la Physique générale ou *abstraite*, comme il parle, il comprend la densité, la légéreté, la chaleur, le froid, la fluidité, la dureté, la gravité, & une multitude d'autres qualités des corps, toutes considérées quant à la matière & aux principes ; car, pour ce qui concerne les causes formelles & finales, il renvoye cette doctrine à la Métaphysique.

Dans la Physique *concrète* ou particulière, il renferme le Ciel, les Météores, la Terre, la Mer, les Eléments, & sous l'article du Ciel ou de l'Astronomie, il distingue l'Astrologie qui est appuyée sur des raisons physiques, & l'Astrologie superstitieuse qu'on fait dépendre de l'aspect des Astres. On voit bien que c'est l'astrologie physique & l'Astrologie judiciaire.

Or en jettant les yeux sur le systême Encyclopédique, n'y

Si le Chancelier Bacon n'avoit pas eu au suprême dégré l'esprit de distribution & d'analyse, il se seroit contenté des divisions que nous venons d'annoncer : car on trouve aussi chez lui la Métaphysique, les Mathématiques pures & mixtes, la Physique générale qu'il appelle *abstraite*, la Physique particulière qu'il appelle *Concrète* ; & il indique même la Chymie en parlant de la *magie naturelle*.

De plus il reconnoît dans les Mathématiques pures, la quantité continue, ou la Géométrie, & la quantité discrète ou l'Arithmétique sans oublier l'Algébre : il voit, dans les Mathématiques mixtes, autant de parties qu'il y a d'êtres Physiques où la quantité peut avoir lieu ; & il cite pour exemples la Perspective, la Musique, l'Astronomie, la Cosmographie, l'Architecture, la Méchanique.

Dans la Physique générale ou *abstraite*, comme il parle, il comprend la densité, la légéreté, la chaleur, le froid, la fluidité, la dureté, la gravité, & une multitude d'autres qualités des corps, toutes considérées quant à la matière & aux principes; car, pour ce qui concerne les causes formelles & finales, il renvoye cette doctrine à la Métaphysique.

Dans la Physique *concrète* ou particulière, il renferme le Ciel, les Météores, la Terre, la Mer, les Eléments, & sous l'article du Ciel ou de l'Astronomie, il distingue l'Astrologie qui est appuyée sur des raisons physiques, & l'Astrologie superstitieuse qu'on fait dépendre de l'aspect des Astres. On voit bien que c'est l'astrologie physique & l'Astrologie judiciaire.

Or en jettant les yeux sur le systême Encyclopédique, n'y

remarque-t'on pas la plûpart de ces divisions tant générales que particulières ? C'est un point dont tout le monde peut être juge, & qui suffit, ce semble, pour montrer les rapports intimes qui sont entre les deux ouvrages : mais nous n'avons garde de vouloir insinuer par-là que notre nouvelle Encyclopédie ne présente aucune division ni soûdivision qui lui soit propre.

Le Chancelier Bacon, traitant des Mathématiques, prédisoit que cette partie croîtroit dans la suite, si les hommes vouloient s'appliquer au travail : la prédiction peut être regardée comme accomplie ; & c'est ce qui fournit au *Prospectus* quelques développements qui enrichissent les classes ou divisions dont nous faisons l'histoire. Ainsi, par exemple, sous l'Algebre on trouve ici le calcul

élémentaire & infinitésimal ; sous celui-ci le calcul différentiel & intégral. Sous la Méchanique, on voit la Statique & la Dynamique avec toutes les Sciences qui en dépendent. Sous l'Optique que Bacon appelloit, ce semble, la *perspective*, on distingue l'Optique proprement dite, la Dioptrique, la Catoptrique &c ; & ce que nous remarquons pour cette partie du systême de nos connoissances, doit être appliqué à quelques autres parties du même systême ; toutefois en n'oubliant pas que le Chancelier donne presque toujours les principes & les naissances des plus grands détails : son génie, immense en quelque sorte comme la durée des siècles, perce les obscurités, prévient les événemens, & se fait le contemporain de tous les âges.

Mais d'ailleurs quelle abondance à l'égard d'une multitude

d'objets qu'il voit, qu'il explique seul ! Cette réflexion doit nous arrêter quelques moments, pour rendre raison de ce que nous ne faisions qu'indiquer plus haut, en observant que ce grand homme ne s'est pas contenté des divisions qu'on voit dans le Prospectus Encyclopédique : nous prions nos Lecteurs de se prêter quelques moments à ces discussions qui ont leur difficulté.

Au tems de Bacon, on s'attachoit beaucoup à rechercher les causes de ce que nous admirons dans cet Univers. La doctrine des causes étoit l'occupation principale des Physiciens. Ils ne manquoient jamais de s'élever à cette Théorie ; elle les détournoit un peu de la pratique & des expériences ; elle les égaroit quelquefois dans des considérations inutiles ; mais après tout, c'étoit la route du sçavoir ;

au moins étoit-ce la preuve des désirs qu'on avoit d'apprendre.

Le Chancelier Anglois saisit cette matière avec ardeur : Il divise la science de la nature en science spéculative & en science pratique : la première comprend, selon lui, la Physique proprement dite & la Métaphysique ; on traite dans la Physique des causes matérielles & efficientes ; on pénétre, à l'aide de la Métaphysique, dans les causes formelles & finales : notre sçavant Magistrat fait beaucoup de cas de cette seconde branche, c'est-à-dire de la Métaphysique ; il la met parmi les sciences dont il désire extrêmement la culture & l'accroissement.

A l'égard de la Physique, il lui attribue trois objets, les principes des corps, la formation du monde, & les différents corps dont ce monde est rempli : c'est ce qu'il appelle *la nature disper-*

sée,

ste; sous laquelle il comprend la Physique concrète & abstraite dont nous avons parlé ; & dans la Physique abstraite, il place non-seulement les qualités des corps, mais encore les mouvements qu'il distingue tous avec beaucoup de précision : & à la fin de tout ceci il ajoute des observations très-sages sur la science & l'utilité des doutes : ce qui lui donne occasion de produire certains problèmes de Physique, & de faire attention aux divers sentiments des anciens Philosophes.

La Science pratique de la nature est, dans les idées du Chancelier, comme le creuset où la nature est éprouvée, c'est-à-dire où l'on découvre sa force & ses richesses par le moyen des expériences: d'où suit une division, en Méchanique qui sert à connoître les opérations de la nature, & en *magie naturelle* qui

applique la connoiſſance des cauſes formelles à la production de certains effets merveilleux. Cette magie, comme nous l'avons inſinué plus haut, ne préſente rien que d'utile & de louable dans le ſyſtème de Bacon.

Il termine tout cet article par deux additions qui nous paroiſſent très-relatives au progrès des ſciences : la première propoſe de dreſſer un inventaire exact de tous les biens de la nature & de l'art dont jouiſſent les hommes ; l'autre parle d'un recueil ou Catalogue de toutes les découvertes faites au moyen des Expériences Phyſiques : dernière obſervation qui ſeroit bien plus utile aujourd'hui qu'elle ne le fut il y a 150 ans, lorſque la Phyſique étoit encore dans le berceau, ou, ſi l'on veut, dans les germes du grand arbre Philoſophique.

On a, dans ce que nous ve-

tons de dire, un abrégé de la doctrine du Chancelier d'Angleterre sur la Nature & sur ce qui la concerne ; voyons enfin comment il traite la science de l'homme, & comparons encore avec le *Prospectus* de l'Encyclopédie.

Le Chancelier prend l'homme tout-à-fait en grand : *plus*, dit-il, *la connoissance de nous-mêmes est importante, plus il faut nous appliquer à l'acquérir* ; & sur cela il fait sa distribution générale : il considère l'homme seul ou *séparé*, & l'homme par rapport aux autres ou *en Société*. La première considération donne la *Philosophie de l'humanité* ; la seconde donne *la Philosophie civile*. La Philosophie de l'humanité comprend la doctrine de l'homme quant au corps & à l'ame : ce qui ouvre un champ immense à la sagacité de l'illustre Auteur. Car après avoir posé

les préliminaires sur l'état de l'homme en général, sur ses défauts, sur ses prérogatives, il traite tout ce qui concerne le corps, & cela lui donne lieu de faire attention à la santé, à la beauté, aux forces, aux délassements du corps : ce qui entraîne quatre sciences, 1°. La Médecine dont les fonctions principales sont de conserver la santé, de guérir les maladies & de prolonger la vie. 2°. La *Cosmétique*, c'est-à-dire la connoissance de tout ce qui sert à la décence & à l'honnêteté extérieure. 3°. L'*Athlétique* sous laquelle on comprend tous les moyens d'exercer & de former le corps. 4°. Les Arts d'amusements comme la Peinture, l'Architecture, la Musique, sans compter ce qui est du ressort de la magnificence dans les habits, dans les meubles & dans les repas &c. Nous souhaiterions

qu'on voulût jetter un coup d'œil sur l'endroit du *Prospectus* Encyclopédique où la Médecine & ses branches sont annoncées : on y remarqueroit plusieurs traits de la doctrine que nous venons d'exposer ; mais le *Prospectus* place cette doctrine sous la science de la Nature & sous la Physique ; Bacon a mieux aimé la rapporter à la science de l'homme, pour qui en effet ces Arts sont faits : matière encore d'attention & de décision pour nos Lecteurs, seuls juges compétents entre l'Encyclopédie & l'ouvrage du Chancelier.

L'ame de l'homme est une espèce de Sanctuaire où Bacon entre avec respect. Il raisonne d'abord sur la nature de l'ame sur les qualités qu'elle a reçue dans la création, sur sa différence d'avec l'ame des bêtes, sur ses facultés, ses sensations, &c. & il ajoute à tout ceci quel-

ques remarques qui touchent la divination & la fascination : Deux choses très-mal expliquées jusqu'ici, & *plus propres*, dit l'Auteur, *à former des nuages, qu'à répandre le moindre rayon de lumière.*

Les Auteurs Encyclopédiques annoncent quelques-uns de ces articles dans d'autres endroits de leur *Prospectus* ; ici, c'est-à-dire sous la science de l'homme, ils ne parlent que de ces deux facultés principales, l'entendement & la volonté, & des deux sciences qui les concernent, *la Logique & la Morale.* Selon eux, la Logique se distribue en *Art de penser*, en *Art de retenir*, en *Art de communiquer* ; & ces trois branches ont leurs divisions & soufdivisions telles qu'on les voit dans le *Prospectus.* Bacon est encore plus abondant dans sa distribution de la Logique, car il place sous ce terme,

l'art d'inventer, l'art de juger, l'art de retenir, l'art de communiquer; l'art d'inventer s'explique dans deux chapitres très-étendus qui présentent aussi beaucoup de divisions. Dans tout le reste des développements sur la Logique, on remarque de grands rapports entre les Auteurs de l'Encyclopédie & le Chancelier. Celui-ci toutefois suit de tems en tems un ordre qui peut fournir des questions à discuter & à résoudre. On peut demander, par exemple, s'il est mieux de placer, comme Bacon, l'article de l'Orthographe sous la Grammaire, que sous les Suppléments de la mémoire comme font les Auteurs du *Prospectus* * : s'il est plus à pro-

---

* Leurs divisions sont : *Suppléments de la Mémoire* en *Ecriture* & *Imprimerie* ; celle-ci en *Alphabet* & en *Chiffres* ; ces derniers en Arts d'*écrire*, d'*imprimer*,

pos, en parlant des instrumens du discours, d'imiter le Chancelier qui les divise d'abord & également en deux, sçavoir, les *Signes* & la *Grammaire*; que de mettre, en première division, la Grammaire seule, comme on fait dans le *Prospectus* : si les signes sont bien soûdivisés, dans Bacon, en *Hiéroglyphes* & *Geste* d'une part, & en *Caractères* arbitraires de l'autre; (les premiers indiquant des signes qui ont quelque rapport à la chose signifiée, les *caractères* au contraire ne dépendant que de la pure volonté de celui qui les choisit); ou bien si les Ecrivains de l'Encyclopédie ont eu raison de ne point faire cette distinction, & de mettre simplement, sous la classe des signes, le *geste* & les *Caractères*; & dans le dis-

---

de *lire*, de *déchiffrer*, & en branche subalterne, *Orthographe*.

trict des caractères les *Hiérogly-phes &c. Ce sont-là des minuties*, dit ingénieusement Bacon, *mais des minuties qui peuvent être regardées comme les médailles de nos Conceptions* : & par cette raison, pouvons-nous ajouter nous-mêmes, il n'est pas indifférent de sçavoir les placer à propos dans un systême de toutes les Sciences.

Il nous reste à parler de la Morale que le Chancelier rapporte encore à la *Philosophie* de l'*Humanité*; c'est-à-dire à la Philosophie qui traite de l'homme seul & non en société. Ce morceau est aussi magnifique que les précédents. On y voit toute la doctrine du bien en général, & de toutes les sortes de biens considérés suivant leurs rapports ; les régles de tous les devoirs de l'homme par rapport à lui-même ; la Théorie qui a pour objet les caractères divers des

esprits ; la science de nos affections, de nos passions & des remèdes qu'il convient de leur appliquer. Que tout ceci est méthodique & réfléchi ! Qu'il s'y trouve de sagesse & de profondeur, de subtilité & de magnificence !

Le Prospectus Encyclopédique emprunte plusieurs de ces traits dans la classe qu'il qualifie de *Morale générale.* Celle qu'il nomme *Morale particulière*, a, dans son ressort, la science des Loix ou Jurisprudence qui se distribue en Naturelle, Œconomique, Politique. C'est là que commence dans Bacon la *Philosophie Civile*, c'est-à-dire la science de l'homme en société ; & ceci comprend chez lui trois branches d'une doctrine infiniment belle & curieuse, sçavoir, doctrine pour la conduite de l'homme dans la conversation ; doctrine pour la conduite de l'hom-

me dans les affaires ; doctrine pour la conduite de l'homme dans le gouvernement de l'Etat ; & chacune de ces choses a ses branches d'une étendue & d'une fécondité admirables.

Bacon s'attache surtout à la *doctrine des affaires*, parcequ'il avoit remarqué qu'aucun Sçavant ne s'étoit livré jusqu'alors à ce genre de composition, & il en saisit la raison avec sa finesse ordinaire : c'est que *l'érudition & la science des affaires ne se rencontrent presque jamais ensemble*. Il faudroit lire toute cette vaste instruction bien capable de faire des Citoyens raisonnables, des peres de famille attentifs, des hommes utiles à eux-mêmes & aux autres. Il faudroit y joindre la lecture du huitième livre qui roule sur la science du Gouvernement. On y trouve ce qui doit contribuer à conserver l'Etat, à le rendre heureux & florissant.

à l'amplifier & à étendre ses limites. Ce sont les divisions de l'Auteur, qui traite tout ceci avec une abondance de lumières que nous ne ferions qu'affoiblir par des Extraits ou même par des éloges.

On nous demandera sans doute en quoi le systême de l'Encyclopédie ressemble à ce bel endroit ? Et nous répondrons qu'à la vérité l'illustre Chancelier s'éleve ici comme une aigle, & que personne ne peut le suivre qu'en adoptant toutes ses vuës & tout son ouvrage ; mais nous ne laisserons pas d'ajouter qu'on voit, dans le Prospectus, *la Jurisprudence naturelle, æconomique & politique* : distribution qui répond assez aux divisions de la doctrine de Bacon, sans compter que le même *Prospectus* nous parle de l'art militaire, du commerce, des arts qui ont rapport à l'un & à l'autre, de la conservation,

de l'augmentation de l'Etat &c. Articles dont la plûpart sont représentés par le Chancelier comme faisant partie de la science du Gouvernement. C'est ce qu'on pourra justifier aisément par la lecture & la comparaison des deux ouvrages.

Terminons cet Extrait, trop diffus peut-être, sûrement trop désagréable par l'immense nomenclature qui le remplit. Si quelqu'un vient nous dire présentement que, dans le Chancelier Bacon, *il ne se trouve presque rien de la branche philosophique* du systême de l'Encyclopédie,

Non est quòd multa loquamur;
Nil intrà est oleam, nil extrà est in nuce duri.

Horat. Epist. l. 2.

Mais nous ne voulons plus songer à la singularité de ce reproche; & nous aimons à finir par le trait charmant qui termine

le troisième livre de notre sçavant Chancelier. » Si nous avons, » *dit-il*, donné occasion à quel» qu'un de contredire, qu'il sça» che que, comme nous ne cher» chons point à nous éloigner » du sentiment des autres, nous » n'avons pas non plus dessein » de disputer. Quand les Fran» çois allèrent conquérir le » Royaume de Naples (sous » Charles VIII.) le Pape Ale» xandre, de la Maison de Bor» gia, dit qu'ils étoient venus en » Italie avec de la craye dans » les mains pour marquer leurs » logis, & non avec des ar» mes pour s'en emparer de » vive force. De même aussi, » *continue Bacon*, nous sou» haitons que la vérité entre » paisiblement dans les esprits; » qu'elle y marque, pour ainsi » dire, avec de la craye, le » lieu de son séjour, & qu'elle » ne soit jamais obligée de pren-

» dre les armes pour s'en ou-
» vrir le passage. « *

---

* *Si... contradicendi ansam cuiquam præbuerimus ; quod ad nos attinet, ut dissentiendi studium longè à nobis abest, ita etiam & contendendi consilium.... Quemadmodum autem Alexander Borgia dicere solebat, de Expeditione Gallorum Neapolitanâ*, eos venisse cum cretâ in manibus, quò diversoria sua notarent, non cum armis ut perrumperent ; *sic nobis magis cordi est pacificus veritatis ingressus ; ubi quasi cretâ consignentur animi, qui tantum hospitem excipere possint, quàm qui pugnax est, viamque sibi per contentiones & lites sternat.*

ARTICLE XXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

DE LONDRES.

THe History of Charlotte Summers l'*heureuse Orpheline*, *ou l'histoire de Charlotte Summers* 2. vol. 8°. c'est un Roman composé sur le modèle de Joseph Andrews & de Tom Jones. *On en prépare à Paris la traduction libre, corrigée*, sous le titre de l'*Orpheline Angloise*.

The sea piece; a narrative, Philosophical, &c. *Poëme sur la Mer en cinq chants, par J. Kirkpatrik Docteur en Médecine* 8°. On dit que ce Poëme renferme des beautés, mais que *la pièce*

seroit plus parfaite si l'Auteur n'avoit pas eu le tems de l'allonger.

Discourses on Tea, Sugar, Milk &c. *Discours sur le thé, le sucre, le lait, & plusieurs autres liqueurs &c. par Thomas Short Docteur en Médecine* 8°.

A Character of King Charles the second &c. *Caractère du Roi Charles second &c. par George Saville Marquis d'Halifax* 8°. L'avertissement déclare que le Mſ. original de cet ouvrage s'est trouvé en la possession de la Comtesse de Burlington petite fille de l'Auteur; mais les Critiques prétendent que cet avis n'étoit pas nécessaire, puisque le Marquis d'Halifax se peint lui-même d'une manière très-reconnoissable dans toute la suite de ce livre.

The art of hatching and brind-

ging &c. l'*Art de faire éclorre & d'élever les oiseaux domestiques par le moyen d'une chaleur artificielle &c.* C'est un Extrait en Anglois du livre de M. de Reaumur.

A Treatise on diamonds and pearls &c. *Traité sur les diamans & sur les perles &c. par David Jeffries Jouaillier.* Suivant les principes de ce livre on peut estimer quelque diamant que ce soit, à proportion de son poids, de sa forme & de la manière dont il est taillé.

A Medical Essay &c. *Essai de Médecine contenant des observations pour avancer l'éruption & pour achever la maturation de la petite vérole, par Alexandre Sutherland Médecin à Bath. 8°.*

Le remède que M. Sutherland recommande ici, est d'appliquer des emplâtres sur les pustules qui couvrent le corps du malade attaqué de la petite vérole; &

ce remède doit être appliqué, selon lui, au commencement de la suppuration. Il semble que cette nouvelle idée mérite d'être accueillie, qu'elle peut engager les Médecins à faire des Essais, & que ces Essais au moins ne peuvent nuire aux malades.

On the employment of time; thrie Essays. *Trois Essais sur l'emploi du tems* 8°. Ce livre est rempli de bonne morale & de traits d'érudition.

Some considerations on the causes of earth quaques &c. *Considérations sur la cause des tremblements de terre &c. par M. Hales membre de la Société Royale de Londres.* 8°. M. Hales pense, sur la cause des tremblements de terre, à-peu-près comme un Académicien de Sicile, dont on parloit il y a quelque tems dans les Mémoires de Trévoux. Ce sentiment consiste à regarder la

plûpart de ces phénomènes comme l'effet d'une explosion dans l'atmosphère, plutôt que d'un embrasement souterrain. On assure que le célèbre Astronome Flamsteed avoit pensé la même chose; & l'on en a la preuve dans une de ses lettres publiée depuis peu, quoiqu'écrite il y a près de 60 ans.

A Discourse concerning the eartquaque &c. *Discours sur les tremblements de terre & sur les éruptions enflammées qui arrêtèrent le projet formé par l'Empereur Julien pour le rétablissement du Temple de Jérusalem &c. par M. Warburton, Prédicateur de la Société des Avocats à Lincoln.* 8°.

An Enquiry into the truth and certainty of the Mosaick déluge &c. *Recherches sur la vérité & la certitude du déluge décrit par Moyse, où l'on examine les arguments d'Isaac Vossius & de quelques*

tres Sçavans en faveur d'un déluge topique &c. par Patrice Cockburn Maître-èz-Arts & Vicaire de Long-Horsley en Northumberland 8°.

Chronological Antiquities &c. *Antiquités Chronologiques des plus anciens Royaumes, depuis la création du monde, pendant un intervale de cinq mille ans. Par Jean Jackson &c.* 3 vol. in-4°. On publie le *Prospectus* de ce livre qui promet de rétablir la Chronologie originale & Hébraïque de l'ancien Testament, & d'éclaircir toutes les difficultés du texte Sacré. Les Antiquités des Chaldéens, des Egyptiens, des Phéniciens & des Chinois y seront démêlées, & l'on montrera l'accord de ces diverses Chronologies soit entre elles, soit avec l'Ecriture. On passera aux anciens monuments des Grecs, des Romains & des peuples de l'Amérique. &c.

Mars 1751.

Christianity justified upon the Scripture foundation &c. *Le Christianisme justifié par l'Ecriture, ou revuë abrégée de la controverse entre les Chrétiens & les Déistes &c. par M. Stebbing Docteur en Théologie, Chancelier du Diocèse de Salisbury &c.* Cet Ouvrage, qui est estimé, a sa source dans quelques Sermons prêchés suivant la fondation de M. Boyle.

Pharmacopeia domestica, præcipue in usum eorum, qui vel ruri vel partibus transmarinis artem medicam exercent &c. *Pharmacopée domestique destinée principalement à ceux qui pratiquent à la Campagne ou hors du Pays, & qui veulent se procurer des Cabinets de remèdes.* 8°.

A Treatise of artificial magnets &c. *Traité sur les Aimants artificielles; par M. Michel.* 8°. On sçait que les aimants artificiels sont composés de barres

d'acier qui frottées contre un aimant naturel, en prennent la vertu. L'Auteur explique la manière de préparer ces barres ; les moyens d'augmenter la force magnétique &c.

Philosophical conjectures on aereal influences &c. *Conjectures Philosophiques sur les influences de l'air qui sont probablement les causes des maladies &c. par M. Edmond Lytton.* Il y a des idées neuves dans cet Ecrit, mais aussi des conjectures un peu hazardées.

Observations on the nature and cure of Hospital &c. *Observations sur la nature & le traitement des fièvres des Hôpitaux & des Prisons &c.* 8°. On fait cas de cet ouvrage.

Dissertations on the Mosaical Creation, Deluge, Building of Babel &c. *Dissertations sur les*

Mars 1751.

pour l'Histoire.

Moyse nous donne
du Déluge, de la
&c. 8°. par M.
oici l'idée qu'on
vre dans le Jour-
ie. » L'Auteur,
ropose d'y con-
crédules en mon-
oyse a eu raison
rendre que l'Uni-
r rapport à la ma-
ar rapport à sa
uvrage de Dieu;
n dans son récit
à la Philosophie
Il prouve contre
de Hutchinson
donné une Rela-
te, non un sys-
sophie, & moins
qu'ils imaginent
a lumière & de
systèmes moder-
excepter celui de
ont, suivant no-
uères plus soli-
. . . . . » des

» des, & il prétend même que le
» mouvement de la Terre n'est
» point démontré, que sa figure
» ne sçauroit être celle qui ré-
» sulte des calculs & des mesu-
» res des Mathématiciens &c.

ALLEMAGNE.

DE COLOGNE.

De Religione antiquorum Ubiorum Dissertatio Historico-Mythologica, quâ ex purissimis Fontibus, monumentis, lapidibus, nummis, eorum Sacra, Dii, Deæ, Ritus, Cærimoniæ, dilucida paucis explicantur. Editio Altera auctior & emendatior, auctore Augustino Aldenbrück Soc. JESU. 4°. pag. 106 M. DCC. XLIX. *Dissertation sur la Religion des anciens Ubiens &c.* Ce sont les peuples qui habitent aujourd'hui l'Electorat de Cologne.

On rendra compte de cet Ou-

vrage qui est dans le bon goût de l'antiquité.

DE WIRTZBOURG.

Sanctissimum Missæ Sacrificium à Malachia prædictum, à Clariss. Domino Christophoro Matt. Pfaffio.. oppugnatum, modò à R. P. Franc. Xaver. Widenhofer Soc. JESU. S. Theologiæ Doctore... Vindicatum &c. 4°. pag. 40 1750. *C'est une Dissertation sçavante sur la célèbre Prophétie de Malachie, touchant le Sacrifice de la Messe.*

Cet Ouvrage fournira un article à nos Mémoires.

DE VIENNE EN AUTRICHE.

Autoritas utriusque libri Maccabæorum Canonico-Historica, adserta, & Frælichiani Annales Syriæ defensi, adversus Commentationem Historico-Criticam viri

Eruditi Gottliebii Wernſdorffii cujus inaniæ atque offuciæ paſſim deteguntur à quodam Societ. JESU. Sacerdote &c. 4°. pag. 309 M. DCC. XLIX. *L'autorité des deux livres des Macchabées défendue; avec l'apologie des Annales de Syrie du P. Froëlich &c.*

Ce livre plein de recherches & d'érudition mérite un Extrait raiſonné.

FRANCE.

DE PARIS.

Deux Académiciens très-célèbres, MM. de Réaumur & Delisle, ont donné des approbations honorables à l'industrie du Sieur André Bourbon, chez qui l'on trouve toutes sortes de Baromètres, sçavoir de Toricelli, de M. Huguens, de M. Bernoulli, de M. Derham, de M. Hook &c. toutes sortes de Thermomètres d'esprit-de-vin & de mercure, suivant MM. de Reaumur, de Lisle, Newton, Farenheith, Christin &c. toutes sortes d'hygromètres, selon MM. Molineux, Hales, Desaguliers &c. De plus le même Artiste est assorti de tous autres instruments de Physique; Machines Pneumatiques, Phosphores, Machines d'Electricité, larmes Bataviques, Prismes, Syphons, Fon-

taines de toute espèce &c. *Sa demeure est grande rue Fauxbourg S. Antoine au-dessus des Enfans trouvés.*

M. Chompré vient de donner la quatrième & dernière partie de ses Recueils de prose, tirés des meilleurs Auteurs Latins, sous ce titre : *Selecta Latini Sermonis exemplaria è Scriptoribus probatissimis.* Editio altera apud FF. Guérin viâ Jacobæâ &c.

Ce volume contient des Extraits de Suétone, de Pline le Naturaliste, de Pline le jeune, de Vitruve, de Senèque le Philosophe, de Celse, 24 Discours choisis de Quinte-curce, de Salluste & de Tite-Live ; six discours entiers de Cicéron, & à la fin on trouve des remarques Françoises sur ces Auteurs. On sçait que le Public a été content de ce travail, & l'on peut se ressouvenir que nous y avons

fait beaucoup d'accueil à mesure que les volumes ont paru. Nous le répétons volontiers encore : le mérite de cette entreprise Littéraire est qu'on n'y trouve que du bon & du solide, parceque les richesses des Anciens en forment le tissu, & que rien de moderne ne contraste avec elles. Il faut présentement que l'Auteur fasse sur les Grecs ce qu'il a fait sur les Latins ; & nous nous servons du terme *il faut*, parceque nos besoins à cet égard sont très-grands, très-pressants. L'Empire Littéraire de la Grèce est à-peu-près dans le même état que l'Empire Romain sous ses derniers Maîtres, lorsque les Barbares y faisoient des courses, désoloient les Provinces, & détruisoient tous les monuments du génie & de l'art.

Tablettes Généalogiques Histo-

riques & Chronologiques, contenant les Terres du Royaume, érigées en titre de Marquisat, de Comté, de Vicomté, & de Baronnie, avec deux tables Alphabétiques, l'une des noms de famille, l'autre des noms de Terres. Chez le Gras, Langlois, Lamesle M. DCC. LI.

L'Auteur a déja donné un ouvrage semblable pour les Duchés; ainsi ce nouveau volume doit être regardé comme une suite; & de tout l'ouvrage on pourra former un corps intéressant pour la haute Noblesse du Royaume. Il semble que bien des familles auroient dû fournir des Mémoires à l'Auteur; il le souhaitoit, il avoit invité le Public par des avis insérés dans les ouvrages périodiques; mais son attente a été frustrée. En pareille matiére, on trouve assez de personnes qui se plaignent quand on les a oubliées;

& très-peu qui se donnent des soins pour empêcher qu'on ne les oublie. L'Auteur a donc travaillé sur ses recherches & sur celles de ses amis : en lisant son volume on s'apperçoit que ses connoissances en ce genre sont étenduës, & qu'il a pris bien de la peine pour former ce Recueil. Il avertit encore que *les Mémoires qu'on voudra lui faire remettre seront adressés à M. de Nantigny à l'Académie Royale ruë des Canettes proche S. Sulpice à Paris.*

De Bure l'aîné Quay des Augustins débite actuellement le troisième tome des Actes des Saints pour le mois de Septembre (suite de ce qu'on appelle les Bollandistes.) Il peut fournir les autres volumes séparés, de cette ample collection, & l'on trouve chez lui des corps complets du même ouvrage.

Chez le même Libraire : *Trai-*

lé des maladies des os, par M. du Verney 2 vol. in-12.

Traduction du Traité de l'Orateur de Cicéron avec des notes. Par M. l'abbé Colin, nouvelle édition &c. in-12.

Mémoires d'Histoire, de Critique & de Littérature, par M. l'abbé d'Artigny tome 3e. in-12.

Chez les FF. Guérin rue S. Jacques : *Essai sur l'Electricité des corps*. Par M. l'abbé Nollet de l'Académie Royale des Sciences. Seconde édition.

Il s'y trouve de plus que dans la premiére, un *Examen de quelques phénomènes Electriques publiés en Italie*; & un *avertissement touchant les Critiques de cet ouvrage*.

Nous parlerons plus amplement de ces additions, & des quatre autres livres qui précédent l'annonce de celui-ci.

Nous recevons de Rouen l'acte suivant, faisant foi que M. le Cat célèbre Chirurgien & Académicien de cette Ville, a ouvert le premier l'avis de fondre, par des injections de mercure crud, le plomb que M. de Poinsabre Gouverneur de la Martinique avoit dans la vessie. C'est une suite de la controverse qui est à ce sujet entre le même M. le Cat & M. le Dran Chirurgien de Paris; nous en fimes mention dans nos Mémoires de Décembre 1749, & c'est pour cette raison que nous transcrivons ce qui suit.

Nous anciens Directeurs, & Sécretaire de l'Académie Royale des Sciences de Rouen, certifions nous être transportés chez M. Ribard Négociant de cette Ville, & avoir vû sur le livre des copies de ses lettres de 1749. p. 375. que ce Négociant a été chargé au mois d'Avril de la

susdite année de consulter M. le Cat pour M. de Poinsabre Gouverneur de la Martinique, qui, suivant la consultation, avoit un morceau de sonde de plomb resté par accident dans la vessie ; que M. le Cat fut consulté le 24 dudit mois d'Avril, & que faisant part à M. Ribard des moyens qu'il avoit imaginés pour tirer cette sonde de plomb sans l'opération de la taille, il lui déclara qu'il étoit dans le dessein d'injecter du mercure crud dans la vessie de M. de Poinsabre, pour y fondre ce fragment de sonde de plomb, lequel avis a été envoyé le 24 du même mois.

Nous avons vû de plus une lettre de M. Chauvel Négociant du Havre correspondant de M. de Poinsabre & de M. Ribard, par laquelle il demeure constant que M. de Poinsabre n'est arrivé que le 12 Mai 1749 à Paris, d'où il mande par une

Géomètres bien coupables s'ils y étoient insensibles. Des vers aussi beaux méritoient un commentaire aussi sçavant que celui du P. Boscowich ; il présente dans un nouveau jour & rassemble sous un seul point de vuë, les plus belles découvertes qui se soient faites sur la lumière, phénomène qui a toujours mérité l'attention des Philosophes par la beauté & la variété des spectacles qu'il offre à nos yeux.

Quoique les notes du P. Boscowich soient très-claires, & qu'elles n'ayent pas besoin de Commentateur, j'ai cru qu'il étoit à propos de donner quelques éclaircissements sur l'endroit où il considére le passage de la lumière dans les surfaces planes, parcequ'on me l'a souvent objecté, & qu'on a paru y confondre deux théories entiérement distinguées.

Après avoir donné une idée

générale des expériences de M. Newton sur la lumière brisée par le prisme, il fait voir que la réfraction n'est pas toujours accompagnée de couleurs, & c'est le cas où le milieu transparent est terminé par deux surfaces parallèles. Voici comme il s'exprime note 12. p. 25.

» Par tout ce que nous venons » de dire, on comprendra faci» lement pourquoi la lumière » ne donne pas des couleurs en » traversant deux plans paral» lèles l'un à l'autre, quoique » le passage à travers ces deux » plans ne se fasse pas sans ré» fraction. Dans les surfaces pla» nes (p. 26) la réfraction que » souffre le faisceau de lumière » dans son émersion, se trouvant » égale & contraire à la réfrac» tion qu'il a soufferte à son im» mersion, corrige tellement l'in» flexion des différents rayons, » qu'ils n'acquièrent point après

» l'émersion une plus grande » distance entr'eux que celle » qu'ils avoient acquise en tra- » versant l'épaisseur du milieu » transparent «. Je trouve la mê- me proposition dans les leçons d'optique * que donna M. New- ton à Cambridge pour servir de suite à celles de M. Barrow. » La quantité de réfraction, dit- » il, que souffre la lumiére en » passant de l'air dans un milieu » quelconque, est toujours la mê- » me, soit que le passage se fasse » immédiatement de l'air dans ce » milieu, soit que les rayons » entrent dans un milieu inter- » posé & terminé par deux plans » parallèles. «

Plusieurs prétendent trouver, dans ces deux propositions, trop d'étenduë & de généralité, & ils se fondent sur l'expérience sui-

* Optical lectures read in the publick of Cambridge, p. 70.

vante. Si l'on fait couler entre deux ſurfaces planes & tranſparentes une matière quelconque ſuſceptible de fuſion, cette matière, après avoir paſſé par différentes épaiſſeurs, ſe trouvera toujours dans le cas qu'on vient d'énoncer, c'eſt-à-dire que les différents fils dont eſt composé un faiſceau de lumière ne ſe ſépareront pas ſuffiſamment pour faire paroître des couleurs, mais ſi l'on modifie cette matière par le moyen du frottement tandis que le feu la met en fuſion, on s'apperçevra bientôt d'une variété de couleurs répanduës ſur les objets qu'on regardera à travers les deux ſurfaces; il ſe fait donc par conſéquent une ſéparation de rayons, dès l'inſtant de l'émerſion de la lumière, ſans que les deux plans ceſſent d'être parallèles.

Pour répondre à cette objection, & faire voir que le cas pré-

ſent ne reſtraint pas la généralité des deux propoſitions, il ſuffit d'obſerver qu'elles ont pour objet la ſéparation des rayons de la lumière par la force réfringente du milieu qui la tranſmet, & que cette force n'a pas lieu dans l'expérience qu'on vient de citer.

La nature ſe ſert de différents moyens pour ſéparer les ſept rayons primitifs; la réfraction n'eſt pas la ſeule force qu'elle employe; la diffraction fait à-peu-près le même effet, & on ſçait que la lumière ſe diviſe en ſe réfléchiſſant de deſſus les corps minces, parceque les molécules dont ils ſont compoſés, en renvoyant les rayons d'une eſpèce, retiennent les autres dans leurs pores; or il peut arriver la même choſe, lorſque la lumiére traverſe un milieu diaphane: les différentes modifications qu'on peut donner à ce milieu peu-

vent le rendre propre à tranſmettre les rayons d'une eſpéce ſans laiſſer paſſer les autres, & dans ce cas les couleurs qui naiſſent de cette eſpece de *ſéparation* ne doivent plus s'attribuer à une vertu réfringente dont la fonction eſt de ſéparer les rayons en produiſant leur divergence, mais à un pouvoir de la matiére dont la cauſe n'eſt point encore connuë.

On peut ſe convaincre que les couleurs ne ſont point ici produites par la divergence des rayons : on n'a qu'à ſubſtituer deux priſmes aux deux ſurfaces précédentes, de façon que ces deux priſmes forment un parallélépipéde ; la lumiére en ſe filtrant à travers la matiére contenuë entre les deux priſmes, fera paroître l'image du Soleil teinte de différentes couleurs, mais cette image ſera ronde, au-lieu quelle devroit former une ovale.

si la génération des couleurs devoit dans ce cas s'attribuer à un milieu réfringent.

Je suis &c.

MM. RR. PP.

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur, M[illegible] Licentié en Theologie de la Maison de Navarre.

AVIS AU PUBLIC.

Thomas Osborne, Libraire à Londres dans le quartier Grays Inn, avertit les Curieux qu'il a acheté plusieurs Bibliothéques choisies & considérables, entre autres de Messieurs Edward Webbe Ecuyer Conseiller en Loix, Alex. Davie Ecuyer, Membre du Collége de Sydney de l'Université de Cambridge; Fr. Carrington, & de la noble Dame Marie Worsley, ainsi que plusieurs autres, particuliérement une qui est la plus considérable, dont il

n'est pas permis de rendre le nom du Propriétaire public.

Ces différentes Bibliothéques réunies, en composent une d'environ cent mille volumes : cette quantité oblige le Libraire d'en donner le Catalogue en deux parties.

Parmi ces livres se trouve entre autres un Recueil Manuscrit des Journaux de la Chambre-haute du Parlement d'Angleterre, qui va jusqu'à la fin du régne de George Premier en 105 vol. in-fol. ce Manuscrit est collationné avec les originaux.

Les Recueils complets des Auteurs *ad usum Delphini*, des Auteurs *cum notis Variorum* & des mêmes imprimés chez les *Elzeviers*. Le tout relié en maroquin.

Le Missel de Toléde suivant la régle de S. Isidore, vulgairement connu sous le titre de *Missel Mozarabe*.

Un Recueil presque complet de Jurisprudence.

Une nombreuse collection d'Estampes des plus grands Maîtres.

L'on y trouvera aussi la plûpart des premiéres impressions de Mayence, Florence, Milan, Venise, les belles éditions de Paris & autres.

Pour la plus grande commodité du Public le prix se trouvera marqué à chaque article du Catalogue. Le Catalogue se trouvera chez les principaux Libraires d'Angleterre, d'Hollande, d'Italie, d'Espagne, d'Allemagne, de France & particuliérement à Paris chez Rollin fils Libraire Quay des Augustins ; l'on s'adressera aussi chez les mêmes pour les articles dont l'on aura besoin, en leur payant comptant le prix marqué.

Telle est l'annonce qu'on nous communique, & qui est juste dans

toutes ses parties. Cependant, comme nous avons aussi cet immense Catalogue sous les yeux, nous raisonnerons, dans un autre volume de ces Mémoires, sur quelques-uns des principaux Articles qu'on présente aux Amateurs.

On vient de nous communiquer six feuilles in-fol. d'additions & corrections au nouveau supplément de Moréry. L'Auteur (M. l'abbé Goujet) donne par-là une preuve éclatante de son zèle pour le Public. Nous indiquerons, dans un autre vol. de nos Mémoires, quelques articles contenus dans ces feuilles *qui se distribuent chez le Mercier rue S. Jacques.*

TABLE DES ARTICLES
du mois de Mars 1751.

ART. XXXI. *Le Spectacle de la Nature*, T. VIII. 583
ART XXXII. De Fontium origine &c.

Dissertation sur l'origine des Fontaines &c. 609
ART. XXXIII. *Histoire des Négociations des Pyrénées*, 611
ART. XXXIV. Bibliotheca antiqua Vindobonensis Civica &c. *Bibliothèque ancienne de la Ville de Vienne en Autriche &c.* 641
ART. XXXV. *Histoire de la Jurisprudence Romaine &c.* 671
ART. XXXVI. *Histoire littéraire de la France &c.* 687
ART. XXXVII. *Parallèle de la Branche Philosophique du système de l'Encyclopédie, avec la partie Philosophique de l'Ouvrage du Chancelier Bacon*, 708
ART. XXXVIII. *Nouvelles Littéraires.* 738

Errata pour Mars.

P. 591. l. 4. nouvelle. *Après ce mot mettez trois ou quatre points.*

P. 592. l. 20. prévevenus, *lisez* prévenus.

P. 599. l. 3. si, *lis.* si.

P. 614. tarissent, *lis.* tarissant.

P. 650. l. 10. considérable, *lis.* considérables.

P. 663. l. 2. 1783. *lis* 1483.

Lû & approuvé, LEROUGE.

De l'Imprimerie de JORRY.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril 1751.

Dissertation sur l'origine des Fontaines &c. 609

ART. XXXIII. *Histoire des Négociations des Pyrénées,* 622

ART. XXXIV. Bibliotheca antiqua Vindobonensis Civica &c. *Bibliothèque ancienne de la Ville de Vienne en Autriche &c.* 641

ART. XXXV. *Histoire de la Jurisprudence Romaine &c.* 671

ART. XXXVI. *Histoire littéraire de la France &c.* 687

ART. XXXVII. *Parallèle de la Branche Philosophique du système de l'Encyclopédie, avec la partie Philosophique de l'Ouvrage du Chancelier Bacon,* 708

ART. XXXVIII. *Nouvelles Littéraires.* 738

Errata pour Mars.

P. 591. l. 4. nouvelle. *Après ce mot mettez trois ou quatre points.*

P. 592. l. 10. prévevenus, *lisez* prévenus.

P. 599. l. 3. si, *lis.* si.

P. 614. tarissent, *lis.* tarissant.

P. 650. l. 10. considérable, *lis.* considérables.

P. 663. l. 2. 1783. *lis* 1483.

Lû & approuvé, LEROUGE.

De l'Imprimerie de JORRY.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Avril. 1751.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE Des Sciences & des beaux Arts,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur le PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

Avril 1751.

A PARIS,

Chez { BRIASSON, rue S. Jacques, à la Science.
CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.

M. DCC. LI.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MEMOIRES SONT commencés au mois de Janvier 1701, & se vendent 15 s. le mois en blanc, & brochés 16 s.

Années

1701.	9.	vol.	1727.	12.	v.
1702.	12.	v.	1728.	12.	v.
1703.	12.	v.	1729.	12.	v.
1704.	12.	v.	1730.	12.	v.
1705.	12.	v.	1731.	12.	v.
1706.	12.	v.	1732.	12.	v.
1707.	12.	v.	1733.	12.	v.
1708.	12.	v.	1734.	12.	v.
1709.	12.	v.	1735.	14.	v.
1710.	12.	v.	1736.	15.	v.
1711.	12.	v.	1737.	13.	v.
1712.	12.	v.	1738.	13.	v.
1713.	12.	v.	1739.	14.	v.
1714.	12.	v.	1740.	13.	v.
1715.	12.	v.	1741.	12.	v.
1716.	12.	v.	1742.	12.	v.
1717.	12.	v.	1743.	12.	v.
1718.	12.	v.	1744.	12.	v.
1719.	12.	v.	1745.	12.	v.
1720.	1.	v.	1746.	15.	v.
1721.	12.	v.	1747.	14.	v.
1722.	12.	v.	1748.	15.	v.
1723.	12.	v.	1749.	14.	v.
1724.	12.	v.	1750.	15.	v.
1725.	12.	v.	1751.	5.	v.
1726.	13.	v.			

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE.
Des Sciences & des beaux Arts.

Avril 1751.

ARTICLE XXXIX.

CODE FREDERIC OU Corps de Droit pour les Etats de Sa Majesté le Roi de Prusse, fondé sur la raison & sur les Constitutions du Païs ; dans lequel le Roi a disposé le Droit Romain dans un ordre naturel, retranché les Loix étrangères, aboli les subtilités du Droit Romain, & pleinement éclairci les doutes & les difficultés que le même Droit & ses Commen-

Il vaut mieux aujourd'hui ranger les loix qu'en établir de nouvelles ; il vaut mieux présenter le véritable esprit des loix, que rassembler les opinions de ceux qui ont voulu les interpréter : surtout il est infiniment essentiel de poser des principes certains, invariables, lumineux, d'où il soit facile de tirer des conséquences appliquables aux divers intérêts des hommes.

Ainsi, dans ce déclin des siècles, & après la promulgation de tant de loix, quiconque porte ses vuës à donner un corps de Droit bien digéré, bien précis, bien fondé sur la Logique, mérite encore à très-juste titre, la qualité éminente de Legislateur ; sans compter celles de Philosophe, de Bienfaiteur du genre humain, de Pacificateur de tous les troubles civils & domestiques.

L'Auteur du Code Frédéric,

qui est un grand Roi, jouit de cette gloire. Toute l'Europe le sçait, & nous ne répéterons pas des éloges qui pourroient perdre leur éclat sous notre plume. Horace craignoit d'obscurcir l'héroïsme de deux illustres Romains en les célébrant dans ses ouvrages ; qui sommes-nous vis-à-vis d'Horace, & comment prouveroit-on que les Romains du plus beau siècle furent plus grands hommes que le Législateur de Prusse ?

Le Code Frédéric est annoncé par une Préface qui contient en abrégé l'histoire & la critique de la Jurisprudence Romaine. Ces Romains Guerriers pouvoient, dès l'origine de leur domination, former un Corps de Droit certain, fixe & universel. Les Militaires, plus que les autres, sont propres à faire des dispositions sans équivoques & sans embarras ; cependant à Ro-

me tout se régla, durant bien des années, par les décisions arbitraires des Rois. Papyrius les recueillit ; la République ennemie de la Royauté les réprouva ; on aima mieux aller chercher des Loix en Grèce ; c'est l'origine des XII Tables : Collection qui a son mérite, mais qui ne suffit pas *pour tenir lieu de Droit universel.*

On y suppléa, suivant les cas & les occasions, par une multitude de Réglements particuliers, tantôt émanés du Sénat, tantôt dressés au nom du Peuple, tantôt publiés dans les Tribunaux des Ediles ou des Préteurs : & de tout ceci résulta *une affreuse incertitude* dans le Droit, un cahos impénétrable de difficultés, un surcroît d'embarras pour les Citoyens & les Juges. Cicéron conçut le dessein de sonder cet abîme de Jurisprudence, & d'en *tirer un systême raisonna-*

ble & bien assorti ; mais l'exécution ne suivit pas le projet. Jules César voulut ranger les Loix dans un meilleur ordre ; mais une mort prématurée rompit toutes ses mesures.

Un des plus grands abus étoit la multitude des réponses que les Jurisconsultes donnoient, & qu'on recevoit comme des Oracles. Cette source de confusion & de désordre ne fit que s'accroître par succession de tems ; & sous chaque Empereur, jusqu'à Justinien, les décisions des Docteurs continuérent d'occuper les Ecoles, les Tribunaux, les esprits ; sans y mettre autre chose que de l'incertitude & des doutes. Les divers recueils des Constitutions Impériales, quoique plus respectables par les noms de ceux qui avoient parlé & ordonné, ne purent toutefois qu'augmenter le travail des hommes d'étude, la peine des

Magiſtrats, & les perpléxités des ſimples ſujets, parce que l'ordre & la méthode y manquoient toujours.

Juſtinien prit extrêmement à cœur de réformer la Juſtice. Il publia le Code, le Digeſte, les Novelles; mais ces Ouvrages ne préſentent encore ni les principes néceſſaires, ni les conſéquences eſſentielles. Le Digeſte, il eſt vrai, ne s'éloigne pas abſolument de l'idée d'un vrai corps de Droit. Mais la forme y manque, & ce défaut rend preſque inutile une ſi vaſte & ſi belle collection.

A proprement parler, il n'y a que les Inſtitutes qui ſoient un livre bien fait, parce que c'eſt le ſeul où l'on procéde ſuivant un ſyſtême avoué par la raiſon, & ſatisfaiſant pour l'eſprit. On y conſidère les perſonnes, les choſes, les actions judiciaires; telle auroit dû être la diſtribu-

tion & l'ordonnance du corps de Droit, & telle eſt l'idée qui a ſervi de regle & de guide dans la compoſition ou rédaction du Code Frédéric.

Avant que de tourner toutes nos vuës vers ce nouveau Plan de Juriſprudence, obſervons encore, d'après l'Auteur de la Préface, que l'Allemagne, ſous ſes Empereurs, n'a point acquis juſqu'à ce jour, un corps de légiſlation, qui puiſſe être regardé comme quelque choſe de ſolide & d'immuable. Avec le Droit Romain, on a reçu les interprétations des Docteurs & les déciſions des Juriſconſultes: on a donné par-là aux Avocats & aux Juges toute liberté d'éluder les Loix, ou de les appliquer ſuivant leurs intérêts & leurs paſſions. Le Droit particulier de l'Allemagne, ſouvent contraire au Droit Romain, eſt venu encore augmenter les ténébres, &

multiplier les queſtions ; enſorte qu'il n'eſt rien de plus incertain & de plus arbitraire que l'adminiſtration de la Juſtice, telle qu'on l'obſerve dans l'Empire.

Le Monarque, auteur du Code Frédéric, s'eſt repréſenté tous ces défauts afin de les éviter ; il a conſideré les *perſonnes*, les *choſes*, les *obligations* ; trois grands objets qui comprennent tout ce qui entre dans l'ordre de la ſociété ; il a poſé des principes ſur chacun de ces objets ; il a déduit les conſéquences qui en dérivent néceſſairement ; il a banni tout ce qui pouvoit paroître inutile, obſcur ou dangereux, faiſant très-expreſſes déſenſes à toutes perſonnes de publier des Commentaires, & aux Profeſſeurs d'indiquer à la Jeuneſſe, dans leurs Leçons, aucunes *amplifications, limitations* ou *exceptions*. » Les Avocats & les » Juges, ſont ſeuls autoriſés à

» faire usage de la parité des rai-
» sons d'une loi, les uns pour
» l'alléguer dans leurs piéces d'é-
» criture, & les autres pour fon-
» der leurs décisions.

Il n'est rien de plus sage & de plus beau que tout ce plan de Jurisprudence ; au fond c'est le Droit Romain, mais dégagé de toutes subtilités, & de tous embarras ; mais disposé dans un ordre admirable d'instruction, tout propre par conséquent à fournir des lumières dans toutes les controverses civiles & domestiques. Il faut lire absolument cette préface avant que d'entrer dans le détail des trois livres qui composent la première partie du nouveau Code, & qui occupent ce Volume.

Nous ne nommons qu'une *première partie*, parce qu'elle est la seule qu'on nous donne actuellement ; elle roule sur l'état des *personnes*, suivant la distribution

indiquée plus haut, & l'on y distingue l'*état de liberté*, l'*état de citoyen*, & l'*état de famille*. » Car, » suivant l'institution de la na» ture, tous les hommes naissent » libres & ne sont point sous le » joug de servitude ; ils vivent » tous dans une société civile, » & ils sont tous membres d'une » famille. De ces trois états, que » l'on appellera, si l'on veut, » conditions ou qualités, il dé» coule naturellement certains » droits ; & comme les hom» mes tiennent ces droits de la » nature même, ils acquièrent » des actions tant réelles que » personnelles, contre quiconque » veut les troubler dans la jouis» sance des prérogatives atta» chées à leur état. » Par ces *actions* qu'énonce le texte, on rentre ici dans le plan des Institutes de Justinien ; mais la matière se lie mieux, dans le Code Frédéric, avec les principes qui

précédent ; c'est-à dire qu'on fait voir d'une manière plus sensible, comment l'état & les droits des personnes autorisent *les actions* judiciaires, contre tout aggresseur violent ou injuste.

On commence à parler de l'état de famille au titre VII. du premier Livre ; & les branches qui sortent de ce tronc principal, remplissent tout le reste de ce Volume, c'est-à-dire la fin du premier livre avec les deux livres suivants. La fin du premier Livre présente ce qui concerne les droits respectifs du mari & de la femme ; les droits dont jouit le pere, à l'égard de ses enfans ; les droits de la mere à l'égard de ses enfans, & ceux des enfans à l'égard de leur mere ; les droits réciproques des parens les uns sur les autres.

Le second Livre roule presque uniquement sur le mariage.

On y traite des promesses de mariage, ou fiançailles; du mariage même; des conventions matrimoniales ou pactes dotaux; de la reconnoissance des enfans; de l'obligation où sont les parens d'alimenter leurs enfans; de la recherche des grossesses suspectes &c. Et tout ceci renferme une multitude de dispositions très-importantes.

Il en est sur la dissolution du mariage que nous pouvons regarder comme singuliéres. On lit à la page 149 & suiv. qu'un mariage légitime & accompli peut-être dissous; 1°. lorsque l'un ou l'autre des époux est proscrit; 2°. lorsque des gens mariés demandent constamment & de concert la dissolution de leur mariage; 3°. lorsqu'un des époux a convaincu l'autre d'adultére, ou même lorsque la femme, contre le gré du mari, a un commerce suspect; 4°. lors-

qu'un des époux abandonne l'autre malicieusement ; 5°. lorsqu'un des époux conçoit contre l'autre une inimitié irréconciliable, & que l'une des parties donne occasion à l'inimitié par de mauvais traitemens, par des crimes &c. 6°. lorsqu'un des époux devenant furieux ou imbécille demeure dans cet état pendant plusieurs années, & que par cette raison l'autre demande la dissolution du mariage &c.

Après ce détail, il vient naturellement en pensée de demander comment des dispositions pareilles peuvent se concilier avec les textes de l'Evangile & de S. Paul, qui expriment si clairement l'indissolubilité du mariage. Nous ne développerons pas les rapports de cette importante difficulté ; contents d'observer que ces loix ont été faites en Pays protestant ; & qu'une de nos

controverſes avec Luther, Melanchton, Bucer & les autres chefs du parti Luthérien touchoit la plûpart des cas de la queſtion préſente.

L'état de famille & l'état de Citoyen entraînent la néceſſité des tutelles; c'eſt la matière du troiſième Livre de cette première Partie, & nous ne croyons pas qu'on y ait omis aucune eſpéce de circonſtances, qu'on y ait ſupprimé aucune diſpoſition convenable au ſujet. La ſuite des Paragraphes explique les tutelles en général, la tutelle déférée par le teſtament du père, la tutelle des plus proches parens, la tutelle déférée par le Magiſtrat, la geſtion de la tutelle, les obligations & les droits du Tuteur, les actions que le Pupille acquiert contre un tiers, & contre ſon Tuteur, avec celles que le Tuteur a contre ſon Pupille; les moyens par leſquels la tutelle

prend fin, les excuſes légitimes qui diſpenſent de la tutelle, les cas où le Tuteur peut être deſtitué, les occaſions où l'on donne des Curateurs &c.

Ceci n'eſt qu'un Catalogue, nous prions qu'on le rempliſſe par la lecture attentive de tout ce grand morceau de Juriſprudence, & en général nous avertiſſons qu'un Livre tel que celui-ci eſt bien plus fait pour être étudié dans les écoles, & conſulté dans les Tribunaux, que pour ſervir à l'ornement d'un ouvrage périodique.

Nous ne devons pas oublier qu'à la tête du Volume, on voit l'expoſition abrégée du plan que le Roi de Pruſſe a dreſſé pour la réformation de la Juſtice; c'eſt un morceau intéreſſant par la méthode qui y régne, & par la netteté des idées qui en forment le détail.

Les procès ſont un mal inévi-

table ; l'intention des maîtres de la terre & des Législateurs a été de les terminer par des décisions sans équivoques & sans partialité ; mais la révolution des Siécles & une multitude de causes particuliéres ont fait entrer la chicane dans le Palais de la Justice. Chaque Province, dans les Etats du Roi de Prusse, avoit ci-devant son style de procédure ; embarras par conséquent pour les Plaideurs & pour leurs Juges ; matière de contestation, presque autant pour la forme que pour le fond des affaires.

Il falloit rétablir l'ordre en créant une procédure uniforme ; & c'est ce que S. M. Prussienne a tenté, ce qu'elle a exécuté avec beaucoup de succès : admirons un moment la sagesse de ses tentatives. La Poméranie est une vaste Province appellée de tems immémorial *terra litigiosa*,

à cauſe de l'inclination qu'ont les habitans à ſe traduire les uns les autres en Juſtice. Le Roi a choiſi cette contrée pour y eſſayer ſes nouvelles Ordonnances ; on y a mis en exercice la procédure uniforme , & cette pratique a eu tant de ſuccès , qu'on l'a étenduë depuis à tous les Etats de la même Couronne.

Telle eſt la vraye manière d'accréditer de nouveaux réglements ; il ne faut pas les propoſer d'abord à tout un grand Royaume ; la totalité des eſprits doit être ménagée , & il eſt à propos d'ailleurs de ne pas trop multiplier, en commençant, les objets qui demandent une vigilance ſingulière : mais quand les Eſſais ont réuſſi ; quand on a des exemples & de bons effets à citer , le monde entier , pour ainſi dire , ſe laiſſeroit gagner ,

& coureroit même au-devant du Légiflateur.

Tous les points de cette Jurifprudence uniforme mériteroient d'être rapportés tels qu'on nous les donne ici ; on y verroit des difpofitions très-réfléchies, fur les fonctions des Avocats, fur la taxe de leurs travaux, fur la manière de relever les Appels, fur les qualités des Juges, fur les devoirs des Préfidents, fur l'abrogation des Procureurs, fur l'ordre des trois inftances qui doivent fuffire, felon le plan & & les volontés du Roi de Pruffe, pour terminer tous les Procès dans l'efpace d'une année.

L'Auteur de cette expofition eft M. Formay Sécrétaire perpétuel de l'Académie Royale de Pruffe, Ecrivain très-célèbre par les fuccès Littéraires; il a rédigé, avec beaucoup de clarté & de précifion, le plan Royal qui lui avoit été confié, & qui mérite

rite l'admiration de tous les esprits amis du vrai, de la paix, de la prospérité des Etats.

ARTICLE XL.

MEMOIRES DE MATHE'matique & de Physique, présentés à l'Académie Royale des Sciences, par divers Sçavans, & lus dans ses Assemblées. T. premier 4°. A Paris de l'Imprimerie Royale. M. DCC. L.

POur bien rendre compte de ces Mémoires, il faudroit avoir travaillé avec ceux qui nous les donnent : & cette pratique seroit peut-être conforme à celle des Anciens. Car, pour ne citer qu'un exemple, si Théophraste parle mieux que personne de la doctrine d'Aristote sur l'Histoire Naturelle, c'est sans doute parcequ'il avoit suivi ses observations, parcequ'il étoit

ment en bon raisin *, aussi se pique-t-on d'y élever des treilles, & d'en faire l'ornement des jardins ; mais pour exercer la patience ou la vigilance des Habitans, il se trouve dans ce païs-là une sorte de chenilles qui s'attachent aux feuilles de vigne, qui les découpent, qui les minent, & ces chenilles sont singulières en plusieurs points ; elles n'ont ni jambes, ni crochets ; elles marchent pourtant & traînent une coque qui est un lourd fardeau pour elles. Leur maniére de fabriquer cette coque, de filer leur soye, de s'y suspendre, de s'attacher à la feuille de vigne, cent autres opérations de détail occupent M. le Chevalier de Riville. Il n'en supprime aucune, & tout son Mémoire por-

* Voyez l'*Ancienne Hist. de Malthe*, & l'*Hist. Italienne de cette Isle, par Bosio*.

te l'empreinte d'un esprit attentif, appliqué, patient, qui fait cas de tout, afin de parvenir à la découverte de quelque chose. Cette pièce est écrite clairement, & dans le goût des bons ouvrages de ce genre.

Observations Physiques sur la Statique du corps humain, par M. Marcorelle de l'Académie des Sciences & Belles Lettres de Toulouse, & Correspondant de l'Académie (7. Septemb. 1746.)

On connoît les expériences de Sanctorius sur la transpiration, & celles de M. Dodart sur les effets de la saignée & du jeûne. On sçait que ces expériences ont eu pour objet de faire voir ; 1°. le degré de diminution qu'opérent dans les corps la transpiration, la saignée, & le jeûne ; 2°. le tems qui est nécessaire & qui suffit pour réparer cette diminution. On rappelle ici le souvenir de ces expériences, pour

n'insister toutefois que sur le jeûne, ou ce qui est la même chose, sur la soustraction des alimens; car à l'occasion de ce qui a été observé en cette matière, l'Auteur, M. Marcorelle, produit ce qu'il a vû, ce qu'il a suivi de près par rapport au retranchement de la boisson. Il n'y a pas à douter qu'on ne doive pouvoir se passer de boire plus long-tems que de manger; mais on n'avoit pas de preuves jusqu'ici des longs intervalles, durant lesquels il est possible de soûtenir la première de ces deux abstinences; & voici ce que nous apprend le présent Mémoire.

En 1741. un jeune homme accoutumé dès l'enfance à ne boire que de l'eau, voulut bien se restraindre à la soustraction de toute boisson durant deux mois; il se fit peser le 5. de Mai; son poids étoit de cent dix-sept li-

vres, & pendant 60. jours n'ayant pris d'autre liquide que celui qui étoit inséparable des alimens solides, il pesoit, au bout de ce tems-là, cent onze livres quatre onces : s'étant remis ensuite à boire deux fois dans chaque repas, en 6. jours il reprit son premier poids de cent dix-sept livres.

A cette première expérience en succéda une seconde ; il voulut n'user que d'alimens maigres & garder en même tems l'abstinence de toute boisson. Le premier jour d'un Carême (apparemment 1742.), il pesoit cent vingt-six livres, & ayant passé jusqu'au Samedi Saint sans boire, ce jour là il pesoit cent dix-huit livres treize onces ; ensorte que par le retranchement de la boisson, il avoit perdu en 46. jours sept livres trois onces de sa substance. Il reprit après cela l'usage de boire deux coups à

chaque repas, & au bout de 6. jours il eut réparé la perte qu'il avoit faite en s'abstenant de boire. On pourroit demander si des épreuves si génantes étoient commandées dans ce jeune homme par l'esprit de piété, ou par le désir unique de faire des observations; car nous ne croyons pas que l'autorité d'aucun Médecin ou Physicien l'eût soumis à ce régime; mais quoi qu'il en soit on conclut de tout ceci, 1°. Qu'un corps épuisé par l'abstinence se répare très-aisément. 2°. Que les alimens maigres fournissent moins de liquide que les alimens gras. 3°. Que néanmoins les uns & les autres peuvent suffire à la conservation de la santé. 4°. Que l'habitude peut rendre l'usage de la boisson bien moins nécessaire; *ce qui seroit d'une grande utilité à ceux qui entreprennent par mer des voyages de long cours, où mille accidens ex-*

posent souvent au danger d'en être privé.

Expériences Physiques sur la variation de pesanteur des corps plongés dans différens liquides, par M. Dalibard (29. Janvier 1746.)

L'objet de ce Mémoire est d'estimer les variations que l'air apporte au poids des différens corps plongés dans différens liquides : car il est bien constant aujourd'hui que l'air n'agit pas seulement sur les corps entourés de ce fluide; mais que son action se fait sentir, même d'une manière plus forte, à tout ce qui est plongé dans quelque liquide.

M. Dalibard divise son Ouvrage en deux parties : la première comprend les expériences sur des bois de différentes espèces plongés dans l'eau ; la seconde contient d'autres expériences sur des matières du regne minéral

& végétal plongées dans différens liquides. Après quoi l'Auteur se livre à un détail de tentatives, d'observations, d'explications ; il donne un Journal exact, continué durant une année, & capable de conduire au résultat des variations de poids dans les corps imbibés. Or, ce résultat que M. Dalibard met à la fin, nous apprend que tous les corps, de quelque nature qu'ils soient, augmentent de pesanteur quand ils sont plongés dans des liquides analogues ; que l'augmentation en pesanteur est plus grande dans les premiers jours de l'imbibition que dans les jours suivans ; & qu'en général elle va toujours en décroissant, mais d'une façon très-irréguliere ; qu'entre les différentes sortes de bois mis en expérience, le chêne parvient plutôt à l'imbition parfaite que les autres, & le tilleul plutôt que le saule ; que dans

chaque regne les ſubſtances les moins dures prennent plus d'augmentation en peſanteur dans l'imbibition que les plus dures, &c.

Ces conſéquences ne ſont encore que des préliminaires dans la queſtion préſente ; & ſans celles que nous allons dire, on ne verroit pas l'influence de l'air ſur les corps plongés dans l'eau : il faut donc apprendre des expériences de l'Auteur

1°. Que tous les corps ſubmergés & abbreuvés d'un liquide analogue, ſont plus peſans pendant l'Hyver que pendant l'Eté ; la regle eſt ſans exception.

2°. Que tous les corps plongés dans un liquide augmentent de peſanteur dans les tems de gelée ; mais il faut ici une diſtinction ; le bois gagne de la peſanteur juſqu'à ce que l'eau qui l'environne ſoit entierement glacée ; il en perd lorſque la glace gagne

le fond du vase qui contient le liquide : au contraire le marbre & la pierre augmentent de poids dans le dernier cas.

3°. Que tous les corps abreuvés d'un liquide éprouvent des variations de pesanteur journalieres & continuelles, suivant les différens changemens qui arrivent dans l'Atmosphère ; ils augmentent de poids quand l'air devient plus pesant, plus froid & plus sec ; ils en diminuent quand le contraire arrive, &c.

Il y a mille autres particularités à lire dans ce Mémoire, qui est un des plus utiles & des plus méthodiques de tout le Recueil.

Mémoire sur la corruption de l'air dans les Vaisseaux, par M. Bigot de Morogues, Capitaine de Vaisseau & Correspondant de l'Académie (27. Mars 1748.)

Ceci est une explication très-suivie & très-physique des causes

de la corruption de l'air dans les Vaisseaux. On fait voir que tout y concoure à charger l'Atmosphère de vapeurs, à diminuer le ressort de ce fluide qui nous environne. On évalue ce que la transpiration des hommes & des animaux, ce que le défaut de propreté & d'attention met de qualités malignes & pestilentes dans l'air : mais tout ceci ne seroit qu'un détail sçavant & qu'un étalage d'observations physiques, si l'Auteur n'indiquoit pas les remédes. Autrefois les Militaires se contentoient d'être braves, d'avoir de l'honneur pour eux-mêmes & de l'humanité pour leurs Subalternes : aujourd'hui ils ajoûtent à ces qualités essentielles, les charmes de la Littérature & l'éclat des belles connoissances ; la Géométrie, la Physique, les Méchaniques, sont aussi familières à plusieurs d'entre-eux, que les idées

de Chevalerie furent communes aux Paladins des siècles d'ignorance. M. Bigot de Morogues, Auteur du Mémoire, justifie ces réflexions : il faut voir tous les moyens qu'il donne pour renouveller & purifier l'air des Vaisseaux ; ils sont tous de pratique, ces moyens ; ils ne demandent même que de la vigilance & de l'attention. Le Ventilateur de M. Halles ne pouvoit être oublié dans une matière comme celle-ci ; l'Auteur s'en est servi sur son Vaisseau le *Sorbay* ; la machine n'avoit que 4. pieds de long, sur 20. pouces de large & 12. d'épaisseur : cependant avec le travail de deux hommes, elle répandoit plus de vingt-cinq mille pieds cubes d'air par heure, & *cette quantité étoit suffisante pour renouveller plus de quinze fois, pendant ce tems-là, l'air de la cale aux vivres dans un Bâtiment tel que le Sorbay.*

Il paroît que M. de Morogues n'a pas eu connoiſſance de la belle découverte ou invention du Docte Anglois M. Sutton, laquelle conſiſte ſeulement à approprier ſous le foyer de la chaudière du Vaiſſeau des tuyaux qui communiquent aux principaux endroits du Bâtiment. Nous en donnions l'idée & la deſcription dans nos Mémoires du mois de Décembre dernier. Rien de plus facile, de plus ſenſé, de plus propre en toutes manières pour le renouvellement de l'air : il eſt ſurprenant que le principe de la raréfaction étant connu, on ait attendu ſi long-tems à en tirer les conſéquences dont M. Sutton a fait uſage.

Diſſertation ſur le ver nommé en Latin Tænia, *& en François* Solitaire, *où après avoir parlé d'un nouveau ſecret pour l'expulſer des inteſtins dans leſquels il eſt logé, qui a eu d'heureux ſuccès, on don-*

ne quelques observations sur cet insecte, par M. Bonnet, Correspondant de l'Académie (20. Juillet 1748.)

Le ver Solitaire est un des insectes les plus examinés, & aujourd'hui les mieux connus. Il ne faudroit pas que nos Modernes s'attribuassent un grand nombre de découvertes sur ce mauvais hôte, ennemi de notre repos, & très-singulier dans toute sa configuration. Hippocrate, ou l'Auteur des quatre Livres des maladies, l'avoit assez bien décrit. Pline avoit dit qu'il pouvoit être de la longueur de trente pieds *& quelquefois davantage*: dernieres paroles que ne rapporte pas M. Bonnet, & qui peuvent servir à tempérer la critique qu'il fait de cet Ancien. Ensuite le même Naturaliste avoit connu l'eau de fougère comme un des remedes les plus efficaces pour l'expulsion totale de ce ver : &

d'après lui Spigelius avoit beaucoup recommandé la même potion. Enfin, quoique la plûpart des Anciens fussent assez portés à croire que cet insecte étoit toujours seul dans les intestins où il s'étoit logé ; il n'est pas certain que les Médecins qui ont écrit sur cette matière depuis 50. ans, aient toute la gloire d'avoir trouvé & affirmé le contraire. Le même Spigelius, qui vivoit vers le milieu du dernier siécle, pensoit que la pluralité de ces vers ne répugnoit absolument pas. Il disoit seulement que s'il s'en trouvoit plusieurs à la fois dans le corps humain, chacun d'eux ne pouvoit être de cette longueur énorme que remarquent les Auteurs, & il semble que cette observation est raisonnable & qu'elle ne contredit point l'expérience.

Il faudroit lire sur la matière présente la plûpart des ouvrages

qui ont précédé celui de M. Bonnet, ce feroit le moyen de connoître & d'apprécier au juste tout le mérite de ce Mémoire. L'Auteur y parle d'abord d'un excellent remede que donnoit ces années dernieres M. Herrenfchwands, Suiffe de Nation & Docteur en Médecine. On n'en fçait que la pratique, non la compofition. Or il feroit à propos de bien examiner fi ce fpécifique eft tout-à-fait différent des remedes indiqués par Sennert, par Spigelius, par Varandæus, & par une infinité d'autres; mais le Mémoire n'infifte pas beaucoup fur ce remede du Médecin Suiffe.

M. Bonnet s'attache beaucoup plus à donner l'Hiftoire du *Tænia*, à en décrire les diverfes efpèces, à rapporter les fentimens des autres Obfervateurs, à marquer fes procédés dans la recherche de la tête de ce ver, partie

jusqu'ici assez peu connuë, quoique nous ayions bien lû aussi quelques Auteurs du dernier siécle qui en ont dit leur pensée, & qui ont cru l'avoir distinguée à leur manière : mais M. Bonnet a examiné les choses de bien plus près, & il donne des explications beaucoup plus nettes, plus sûres & plus instructives.

Son attention se porte aussi à placer dans ce Mémoire des questions concernant le *Tænia*; elles sont au nombre de six, savoir, quelle est l'origine de ce ver; comment *il se propage* *; s'il y en a de diverses especes; si c'est un seul & unique animal, ou une chaîne de vers; s'il repousse après avoir été rompu; s'il est toujours seul de son espèce dans le même sujet. Or, en tout

* L'Auteur se sert de ce mot, qui est bon, & qu'on a une fois reproché mal à propos à nos Mémoires.

ceci il se trouve sous la plume de l'Auteur de très-bonnes choses, très-réfléchies, très-bien expliquées. Nous sommes fâchés de ne pouvoir les suivre autant qu'elles méritent, & nous terminerons même ici nos Extraits. Voici les titres des autres Mémoires contenus dans ce Volume.

Dissertation Hydraulico-Anatomique, ou nouvel aspect de l'intérieur des Artères & de leur structure, par rapport au cours du sang, par M. Bassuel, Chirurgien de Paris. Ce Mémoire explique fort bien le Méchanisme des Artères; & comment, sans donner au cœur une force prodigieuse & incroyable, le sang peut être poussé dans toutes les distributions.

De la courbe d'égale pression, lorsque le milieu résiste comme le quarré des vîtesses, par M. le Chevalier d'Arcy. Ce Problême

avoit été résolu par M. le Marquis de l'Hôpital, mais seulement dans l'hypothèse du vuide. M. d'Arcy suppose le milieu résistant, & c'est ce qui donne à sa démonstration plus d'étenduë ; ce qui fait briller extrêmement la science Géométrique de l'Auteur.

Description d'un Sablier de trente heures, propre à servir sur mer, marquant distinctement les heures & les minutes une à une, & qui ne s'arrête pas dans le tems même qu'on le tourne, par M. l'Abbé Soumille, Correspondant de l'Académie. L'idée de ce Sablier est neuve, & prévient tous les inconvéniens remarqués dans ces sortes de machines. Le Mémoire, les figures & mieux encore l'exécution en relief feront connoître au Public les vuës de l'Inventeur.

Réflexions sur une propriété singuliere qu'a le sel de tartre de pré-

ceci il se trouve sous la plume de l'Auteur de très-bonnes choses, très-réfléchies, très-bien expliquées. Nous sommes fâchés de ne pouvoir les suivre autant qu'elles méritent, & nous terminerons même ici nos Extraits. Voici les titres des autres Mémoires contenus dans ce Volume.

Dissertation Hydraulico-Anatomique, ou nouvel aspect de l'intérieur des Artères & de leur structure, par rapport au cours du sang, par M. Bassuel, Chirurgien de Paris. Ce Mémoire explique fort bien le Méchanisme des Artères; & comment, sans donner au cœur une force prodigieuse & incroyable, le sang peut être poussé dans toutes les distributions.

De la courbe d'égale pression, lorsque le milieu résiste comme le quarré des vîtesses, par M. le Chevalier d'Arcy. Ce Problême

douze jours malgré cette très-singulière disposition d'un viscère aussi essentiel que le cœur. L'Auteur raisonne sur les effets qui auroient pû résulter de ce phénomène, si l'enfant avoit vécu plus long-tems.

Recherches Anatomiques sur la glande Thyroïde, par M. Lalouette, Docteur en Médecine de la Faculté de Paris. Le but de l'Auteur, comme il le déclare en commençant, est *d'examiner la* glande Thyroïde *dans l'homme & dans les autres animaux ; d'observer sa figure, ses connexions avec les parties voisines, & sur-tout sa structure intérieure ; de rapporter les différentes expériences qu'on a tentées sur cette glande, &c.*

Problême. *Supposant la loi d'attraction en raison inverse du quarré de la distance, trouver la nature du solide de la plus grande attraction*, par M. de Saint-Jacques. Il y a deux solutions de ce

cipiter tous les sels neutres, sur lesquels il n'a point d'action, par M. Baron, Docteur-Régent en Médecine de la Faculté de Paris. Ce Mémoire, qui est savant, revient sur une explication donnée par M. Lémery, & en fournit une autre qui paroît plus convainquante. Par le terme de *sel de tartre*, nous supposons que l'Auteur n'entend point l'*alkali du tartre*, qui, à proprement parler, n'est pas un sel; c'est la nouvelle Chymie Médicinale de M. Maloüin (*Tome I. page 427.*), qui nous donne lieu de faire cette légére observation.

Dissertatio Anatomico-Medica de corde inverso, par M. Torrès, Docteur en Médecine dans l'Université de Valence en Espagne. Ce Mémoire contient des Observations curieuses sur un enfant venu au monde avec le cœur totalement renversé & sans péricarde. Il ne laissa pas de vivre

de quelques Auteurs célébres, & il les démontre en même tems ; ce qui exclut tout ſoupçon de légéreté ou de critique hazardée.

Diverſes Obſervations Anatomiques, par M. Gunz Profeſſeur d'Anatomie à Leipſic. Ces obſervations roulent ſur la glande Thyroïde, ſur le Cartilage Cricoïde, ſur quelques muſcles du Larynx, du Pharynx, & de l'os hyoïde, ſur l'inégalité des cavités que diviſe une Cloiſon en deux parties latérales ; ſur les Vaiſſeaux bronchiques ; & tout ceci mérite d'être lû avec attention.

Obſervation Anatomique ſur une tranſpoſition des Viſcères. Par M. Sue Chirurgien de Paris. Ce Mémoire eſt fort court & rend compte ſimplement de l'état où l'Auteur avoit trouvé les viſcères d'un enfant mâle, mort cinq jours après ſa naiſſance. La baſe

logue ; mais nous espérons que ç'en sera assez pour donner envie à nos Lecteurs d'acquérir ce premier volume des Sçavans, qui ont fait part de leurs travaux à l'Académie.

ARTICLE XLI.

NOUVEAUX MEMOIRES d'Histoire, de Critique & de Littérature. Par M. l'Abbé d'Artigny. Tome 3 in-12. p. 499. A Paris, chez De Bure l'Aîné, Quay des Augustins M. DCC. L.

S'Il étoit permis de tirer l'horoscope d'un Livre, sur le titre qu'il porte, & sur le plan qu'a formé l'Auteur, nous aurions pu garantir le succès de ces *Nouveaux Mémoires*. On aime aujourd'hui les anecdotes par une raison qui n'est pas difficile à imaginer : c'est que les événe-

tières que la terre. Par M. Bonnet, de la Société Royale de Londres.

Observation sur la propriété singulière qu'ont les grandes Chenilles à quatorze jambes, & à double queuë, du Saule, de seringuer de la liqueur. Par M. Geer Correspondant de l'Académie.

Détermination de la différence des Méridiens entre l'Observatoire Royal de Paris & celui de Berlin. Par M. Grischow, Correspondant de l'Académie.

Mémoire sur le Bleu de Prusse: (c'est un composé de la terre, de l'alun, & des parties métalliques du vitriol verd, précipitées par un sel Alkali, auquel on a uni par le moyen du feu, le principe sulfureux.) Par M. l'Abbé Menon correspondant de l'Académie.

La nécessité de finir nous a fait renfermer tant de matières curieuses dans un simple Cata-

son travail, on a recherché son ouvrage; & nous sommes entrés volontiers dans ces dispositions du Public. Nous osons même prier l'Auteur de ne pas borner ses vuës, de ne pas nous annoncer le terme de ses volumes; il fera bien d'aller toujours à la découverte des Anecdotes. Le pays de la Littérature est comme ces vastes régions où d'habiles Botanistes vont herboriser : tandis que le vulgaire ignorant y foule aux pieds des plantes inestimables, ces sçavants Observateurs cueillent, rassemblent, s'enrichissent & publient ensuite leurs immenses collections.

Que n'en usons-nous de même, quand nous aimons les lettres, & quand nous avons l'esprit de faire un choix? Il y a du génie dans cette manière de cultiver la Littérature, comme il y en a dans l'art d'imaginer un sy-

stème de Botanique, de dresser des classes de Plantes, de juger de toutes, suivant certaines qualités ou propriétés.

Ce Volume commence par une dissertation historique & critique sur la succession des hommes sçavans; l'Auteur remonte jusqu'aux premiers tems de la Grèce, & suit les siècles avec leurs révolutions, avec leurs prospérités ou leurs calamités littéraires. On y voit l'éclat des lettres & la barbarie; le régne des connoissances & celui de la stupidité; l'or en un mot & le fer. Par cette route on descend jusqu'à nos tems qui ont paru bien fortunés à M. l'Abbé D. Les éloges qu'il donne à la plûpart des Ecrivains d'aujourd'hui en sont la preuve.

Il se trouve dans le détail de cette dissertation quelques caractères bien maniés; nous ne citerons que celui d'Horace:

»Son génie contenoit, pour
» ainsi dire, tous les autres gé-
» nies, ceux mêmes qu'il est si
» rare de rencontrer séparé-
» ment : admirable Ecrivain, en
» qui on retrouvoit la grandeur
» & la majesté de Pindare, la
» tendresse & le naturel de Sa-
» pho, les graces & l'enjoue-
» ment d'Anacréon, le sel At-
» tique & les fines plaisanteries
» d'Aristophane & de Ménan-
» dre ! Philosophe d'une espèce
» singulière qui avec un grand
» fond de libertinage & de dis-
» solution, enseignoit la fuite
» du vice & la pratique de la
» vertu, qui donnoit à d'excel-
» lens préceptes de morale une
» forme si sensée & si riante,
» qu'il les faisoit entrer dans
» l'ame par le chemin du plai-
» sir ! »

On voit, dans cette disserta-
tion, comme dans tous les au-
tres articles du volume, quelques

notes marginales ; celle de la page 14. où l'on dit qu'Aristophane *vivoit près d'un siècle avant Ménandre*, n'est pas tout-à-fait juste. Aristophane vivoit encore au-delà de la 97 Olympiade, & Ménandre naquit la troisième année de la 109. Olympiade : cela ne donne tout au plus que 47. ou 48 ans d'intervalle entre ces deux Poëtes.

Deux Articles de suite & assez étendus comprennent des remarques détachées sur plusieurs questions qui concernent l'Histoire du Peuple de Dieu : par exemple, en quel tems de l'année le monde a été créé ; en quel lieu étoit le Paradis Terrestre ; quelles furent les dimensions de l'Arche de Noé, quelle forme eut la Tour de Babel ; si l'on doit mettre Caïnan dans le rang des Patriarches ; si la femme de Loth fut changée en une véritable statuë de sel ; comment

on doit répondre à ceux qui doutent que le Pentateuque ait été écrit par Moïse ; comment l'Historien Josephe doit être réfuté sur la manière dont il raconte le passage de la Mer Rouge & le passage du Jourdain ; comment il faut entendre le Texte de Josué où il est marqué que le Soleil s'arrêta à la voix de ce Général ; ce qu'on doit penser du vœu de Jephté & de son exécution, de l'apparition de l'Ombre de Samuel, de la rétrogradation de l'ombre sur l'Horloge d'Achaz, des tems d'Esther & de Judith, de l'Epoque des LXX Semaines, de l'ancienne figure des Lettres Hébraïques &c. & sur chacun de ces points M. l'Abbé D. prend assez le sentiment qui est le mieux autorisé & le plus vraisemblable. Nous donnons quelques momens d'attention à

un endroit qui peut intéresser les Sçavans.

En parlant des dimensions de l'Arche de Noé, notre Auteur rapporte le sentiment d'Origène qui est faux, mais ce n'est pas la question qui doit nous arrêter ; c'est l'explication qu'on donne de ce sentiment. » Origène, *dit M. l'Abbé D.* ré» pondoit (à Celse) que les » coudées Géométriques de l'Ar» che faisoient six coudées ordi» naires, selon la mesure que » Moyse avoit apprise chez les » Egyptiens ; & que, par cette » supputation, elle égaloit la » grandeur d'une ville spacieuse. Telle est en effet le sens que donne au texte d'Origène l'ancienne & mauvaise version Latine de la seconde Homélie sur la Genèse ; mais le grec est fort différent, puisqu'on y voit que les coudées de l'Arche y sont

prises *quant à la puissance* *, de la même façon qu'Origène les conçoit aussi dans son quatrième livre contre Celse ; or cette *puissance* est ce que nous appellons le quarré d'une grandeur, de sorte que, suivant cette idée, les 300 coudées de l'Arche auroient fait 90000 coudées de longueur (le nombre 90000 étant le quarré de 300) c'est ce qu'Origène explique lui-même dans les deux endroits que nous citons ; & c'est ce qui lui donne occasion de dire que selon ce calcul *l'Arche égaloit la grandeur d'une ville spacieuse* : on peut

* On lit dans la seconde Homélie sur la Genèse : τριακόσιοι πήχεις ὠνομάσθησαν ὡς οἱ καλούμενοι παρὰ τοῖς γεωμέτραις δύναμις &c. & au L. IV. contre Celse n.41. τῷ δυνάμει λέγεσθαι τὰ μέτρα, ὡς ἐννέα μὲν εἶναι μυριάδων τὸ μῆκος κατὰ τὴν βάσιν, κατὰ δὲ τὸ πλάτος δισχιλίων πεντακοσίων. C'est ce qui répond aux 50 coudees de large ; car 2500 est le quarré de 50.

même assûrer qu'il n'y eut jamais de ville aussi grande, puisqu'en donnant à la coudée un pied & demi, il s'ensuivroit que l'arche auroit eu plus de neuf lieuës de longueur.

Il est surprenant, que de tant d'Auteurs, qui ont raisonné sur l'Arche & qui ont connu l'opinion d'Origène, aucun n'ait saisi le vrai sens de cet Auteur. Nous l'expliquâmes, pour la premiére fois, dans ces Mémoires, il y a quelques années, & nous tenions cette explication d'un très-habile homme qui nous l'avoit communiquée de bouche. Elle est si sûre & si évidente que nous la répétons sans craindre aucune critique à cet égard : mais, pour en profiter pleinement il faudroit recourir aux deux textes d'Origène, qui appliquent aussi le même principe de *la puissance* ou du *quarré*, aux coudées de la largeur & de la hauteur de l'Arche.

On nous permettra de ne pas insister sur les trois articles suivants, qui sont 1°. un *Extrait du Janus François & des Pléiades de Chavigny, ancien Commentateur de Nostradamus.* Ce Chavigny étoit une espèce de Sçavant visionnaire infatué des Prophéties prétenduës de Nostradamus, & son Commentaire intitulé *Janus François*, n'est qu'un tissu de doctes rêveries. 2°. un *Recueil de Piéces sur Catherine Charpy.* Cette fille vouloit passer pour béate & sainte à miracles : elle trompa beaucoup de personnes en leur persuadant qu'elle ne mangeoi point ; la fourberie & le fanatisme furent découverts par le soins de l'Evêque de Troyes en 1673. c'est l'histoire de cett mommerie singulière qu'on donne ici. 3°. des *Remarques su l'Anti-Garasse* : tout le mond connoit les querelles du P. Ga

rasse avec Etienne Pasquier ; & l'on sçait assez ce que c'est que la *Recherche des recherches &c.* la *Doctrine curieuse &c.* M. l'abbé d'Artigny fait ici quelques remarques sur la réponse des enfans de Pasquier à Garasse, laquelle est intitulée : *Anti-Garasse divisé en cinq livres &c.* Le souvenir de ces guerres antiques sert à nous faire mépriser le goût qui régnoit il y a 150 ans, & à nous donner de l'estime pour celui qui régne aujourdhui. Nous entendons le goût qui dépend des maniéres, qui régle le ton des controverses ; car pour la capacité & l'érudition, ces anciens Combattans avoient des avantages sur nous.

Vers le milieu de son volume, M. l'Abbé D. raisonne sur le caractère des Prédicateurs du XV. siécle, & ce morceau très-singulier par la matière qu'il embrasse, fait beaucoup de plai-

sir aux Lecteurs. Si l'on composoit l'Histoire de l'Eloquence ; on trouveroit peut-être en chaque siécle des variations aussi marquées dans ce genre de Littérature, que dans les modes & les ameublements. Depuis la chûte des lettres, on remarqueroit une grossiéreté basse, triviale, indécente, comique quelquefois, la plûpart du tems ennuyeuse, toujours indigne de la Chaire & du Barreau. Qu'étoit devenu le génie ou plutôt le sens commun au XIII, au XIV, au XV siècle, lorsque les Orateurs faisoient métier de ne dire en public que des bouffoneries ridicules, ou des platitudes imbécilles ? Qu'étoit-ce que le talent d'un Maillard, d'un Menot, d'un Barlette, vrais farceurs spirituels, plus propres à déshonorer l'Evangile par leurs récits pleins d'inepties, qu'à instruire & à édifier les peuples ? Notre

Auteur nous repréſente ici quelques morceaux tirés de ces vieux Sermonaires ; ce ſont des Chef-d'œuvres d'impertinence, ſur-tout le ſermon de la Magdelaine par *Menot* a tous les caractères d'une pièce ſans exemple ; nous en citons le commencement au bas de la page * ; on pourra pour

* *Magdalena erat Domina terrena de Caſtro Magdalon, tam ſapiens, quòd erat mirum audire loqui de ſapientiâ ejus & prudentiâ. O ergò Magdalena quomodò veniſtis ad tantum inconveniens quòd vocemini magna peccatrix? & non ſine cauſâ quia fuiſtis male conſiliata. Data eſt tribus conſiliariis, qui eam poſuerunt in tali ſtatu : ſcilicet, primus corporis elegantia ; ſecundus temporalis ſubſtantia ; tertius fuit libertas nimia. Primùm ergò quod fuit cauſa hujus mulieris perditionis, fuit elegantia corporalis* : une grande beauté de corps qu'elle avoit. *Videbatur* qu'elle fut faite pour regarder, *pulcra, juvenis, alta* ; vermeille, pleine, vermeille comme une roſe, mignone, fringante. *Credo quod non erat niſi XV. vel XVI. annorum.*

le reste, consulter l'ouvrage de M. l'abbé D. Les traits qui se succèdent, dans ce Sermon si extraordinaire, sont toujours en progression de ridicule & de facéties.

Observons en passant que ceux qui entreprendroient l'histoire de l'Éloquence, pourroient trouver, dans les discours profanes du XIV. & du XV. siècle, des singularités presque aussi comiques que celles de Menot. Par exemple en 1405. le Chancelier de l'Université, Jean Gerson, parlant devant le Dauphin & toute la Cour, commençoit sa

---

quando incepit sic vivere, & XXX quando rediit ad bonitatem Dei. Numera quot annis vixerit in tali statu malo (sed de hoc sobrié) : omnes enim currebant post eam ad eam videndum. Erat dives : habebat homines post se, force de belles filles de chambre bien équipées ; *ornata pulchris & prétiosis vestibus, lapidibus prétiosis*, joyaux, carcans, *& grossis catenis in collo &c.*

harangue par trois *Vive le Roi* qui formoient le texte & la division de toute la Piéce. En 1408. le Docteur Jean Petit s'étant chargé de la mauvaise cause du Duc de Bourgogne, assassin du Duc d'Orléans, dit qu'il vouloit prouver sa proposition principale *par douze raisons, en l'honneur des douze Apôtres &c.*

Mais en ne nous éloignant point du Livre de M. l'Abbé D. faisons une observation de quelque conséquence sur les Sermons de Maillard, de Barlette & de Menot, tels que nous les avons aujourd'hui. Doit-on croire que ce soient simplement *des précis*, traduits en Latin, *de ce qu'ils disoient dans leur langue maternelle & dans une plus grande étenduë.*

C'étoit le sentiment de MM. le Duchat & de la Monnoye; notre Auteur ne le juge pas vraisemblable; & comment se persuader en effet qu'on eût pris la

peine de traduire en Latin ces extraits, & que les Libraires ou les Editeurs n'en eussent jamais averti dans leurs préfaces ? comment d'ailleurs, si c'étoit une traduction, se fût-on déterminé à y laisser les lambeaux de François, qui s'y rencontrent ? Il faudroit voir sur tout ceci le détail de M. l'Abbé D. à quoi nous ajoutons un mot qui paroît lui avoir échappé.

Ces précis de Sermons antiques sont de la main même des Auteurs ; ils mettoient sur le papier les matières principales qu'ils vouloient traiter, & ils se servoient du Latin plutôt que de leur langue naturelle, suivant l'usage de leur tems, où l'on n'écrivoit guères qu'en Latin sur les objets de la Religion. Longtems encore après, n'a-t-on pas vû le P. de Lingendes faire la même chose ? On n'a de lui, à proprement parler, que des

canevas de Sermons, & ils sont en Latin, quoique cet Orateur célèbre ne prêchât à la Cour & ailleurs qu'en François. Tel est donc le dénouement convenable sur cette difficulté, née à l'occasion des vieux sermonaires; ils jettoient en Latin leurs premières pensées, & si l'on trouve chez eux des lambeaux de François, c'est qu'ils marquoient dans leur langue certains endroits auxquels ils vouloient faire plus d'attention; ou bien c'est qu'ils ne savoient pas toujours assez de Latin pour exprimer leurs conceptions. Menot par exemple voulant dire que la Magdeleine étoit *vermeille comme une rose, mignone, fringante*, pouvoit bien ne pas trouver sur le champ les mots Latins qui rendoient ces idées. Il peint ailleurs les reproches prétendus que les amis de cette sainte femme lui faisoient après sa conver-

ſion. *Dixerunt : Surgatis , ſurgatis , facitis nunc* la Bigotte : il y auroit eu à parier que Menot ne ſçavoit comment exprimer en Latin ce terme de *Bigotte ;* & il en eſt ainſi des autres.

A l'occaſion de ceci, nous avons auſſi parcouru les Sermons d'Olivier Maillard, & l'on y voit clairement que ce ſont de ſimples plans de diſcours, réduits aux diviſions, aux points capitaux, ſans apoſtrophes, ſans traits véhéments, ſans le détail en un mot propre des Sermons. La matière même y eſt rangée en ſtyle didactique : *Vous direz d'abord* &c. *Vous montrerez enſuite* &c. ce qui prouve évidemment que ces rapſodies ne ſont que les deſſeins imaginés & tracés par l'Auteur.

Nous avons tenu compte juſqu'ici des VII. premiers Articles contenus dans ce Volume ; il en reſte un pareil nombre qui nous oc-

cuperont agréablement une autre fois.

ARTICLE XLII.

LETTRE SUR LES SOURDS & Muets à l'usage de ceux qui entendent & qui parlent &c. in-12. pag. 241. sans la Table. Ce Livre se trouve à Paris chez Bauche fils, Quai des Augustins.

ON lit, dans une espèce de sommaire ou de préambule, que cette Lettre *traite de l'origine des inversions, de l'harmonie du style, du sublime de situation ; de quelques avantages de la Langue Françoise sur la plûpart des Langues anciennes & modernes, & par occasion, de l'expression particulière aux beaux Arts.*

Et à la fin du Volume on a dans l'espace de 18 ou 19 pages, un résultat, où l'Auteur, qui

nous est totalement inconnu, fait voir toute la suite de ses idées sur les divers objets de son Ouvrage.

Et à la page 133. du même Livre on trouve quelque chose d'assez précis & d'assez bien rassemblé sur la controverse des Inversions : article principal dans cette Lettre.

Nous conseillons la lecture de tous ces Morceaux qui ont servi à nous faire connoître la doctrine de l'Auteur Anonyme. Elle paroîtra sans doute trop peu sensible au commun des Lecteurs ; la plûpart diront, après avoir lû cette lettre : Que nous reste-t-il dans l'idée, quelles traces de lumières & d'érudition ces considérations abstraites laissent-elles à leur suite ? Qui pourra d'ailleurs nous répondre qu'il n'y ait là ni paradoxes, ni opinions arbitraires, ni critiques déplacées ?

Tels seront les raisonnemens, du moins les soupçons de bien des personnes qui ne lisent point pour étudier ; qui sont bien aises de trouver dans un Ouvrage des traits faciles à saisir ; qui aiment les images, les descriptions, les applications frappantes, en un mot tout ce qui met en jeu les ressorts de l'imagination & du sentiment.

Mais il ne faut pas que les Philosophes pensent ainsi. Ils doivent entrer avec courage & avec zéle dans la matiére des inversions. Y a-t'il des inversions, n'y en a-t'il point dans notre Langue ? Qu'on ne croye pas que ce soit une question de Grammaire. Ceci s'éléve jusqu'à la plus subtile Métaphysique ; jusqu'à la naissance même de nos idées.

Qu'est-ce qui a frappé d'abord les hommes ? Il paroît que ce sont les qualités sensibles des

Corps, la couleur, la figure, l'étenduë &c. Ou plutôt *colori*, *figuré*, *étendu*, est ce qu'on a conçu dès qu'on a fait usage de la faculté de concevoir. Ce ne sont là que des Adjectifs, des Termes que nous regardons quelquefois comme destinés à n'exprimer que des accidens ; mais ces adjectifs, dans l'ordre primitif de nos connoissances, ont la priorité sur les substantifs ; mais ces termes sont la partie principale qui sert à former une définition. On définit le Corps *une substance étenduë, colorée, figurée, &c. Otez de cette définition tous les Adjectifs, que restera-t-il pour cet être imaginaire que vous appellez* substance? C'est l'observation de l'Auteur, qui entend sans doute par *Etre imaginaire*, l'*Etre* purement Logique, tel qu'est le mot de *Substance* pris pour genre dans la définition du corps. Car, du reste, il ne faut pas oublier qu'in-

dépendamment de nos concepts & de nos discours, toute Substance a sa réalité, son existence, ses attributs, soit essentiels, soit accessoires.

De ce que dans l'ordre naturel de nos idées les Adjectifs précédent les Substantifs, on conclut que la Langue Françoise peut être regardée comme ayant des inversions. Car cette Langue, plus qu'aucune autre, aime à placer *le Substantif avant l'Adjectif & le Verbe entre deux.*

Mais quoique l'Auteur reconnoisse des inversions dans le François, il différe toutefois beaucoup de M. l'Abbé Batteux à qui s'adresse cette lettre *sur les Sourds & les Muets*: différence que nous croyons devoir expliquer, pour donner quelque développement à cette matière si abstraite.

M. l'Abbé B, dans ses lettres à M. l'Abbé d'Olivet, prétendoit

que la Langue Françoiſe avoit beaucoup d'inverſions, & il en donnoit des raiſons tout autres que celles de notre Auteur. Il croyoit que l'ordre naturel des choſes devoit être pris moralement & dans un ſens pratique. Il diſoit que, comme on ne parle que pour quelque intérêt, le motif qui fait parler doit régler le rang entre les objets de nos paroles; qu'ainſi l'objet le plus frappant doit être exprimé le premier; que ſi, par exemple, je veux dire à quelqu'un de fuir un ſerpent, il eſt dans l'ordre naturel que j'exprime le *ſerpent* avant la *fuite*; & que s'il ſe trouve une langue où l'on faſſe le contraire, cette langue doit être cenſée admettre l'inverſion: d'où il concluoit que le françois qui dit *fuyez le ſerpent* renverſe, & que le Romain qui diſoit *ſerpentem fuge*, ne renverſoit pas.

L'Auteur de la Lettre range

autrement les choses. Il remonte, comme nous l'indiquions plus haut, jusqu'à l'ordre primitif de nos connoissances. Indépendamment des motifs qui font parler, il examine en quel rang nous placerions naturellement nos idées; & comme notre langue ne s'abstreint pas à cet ordre, il juge qu'en ce sens elle use d'inversion; ce qu'il prouve aussi par le langage des gestes : article fort étendu dans la Lettre, mais un peu entrecoupé de digressions. Nous devons même ajouter que bien des Lecteurs, à la fin de ce morceau, pourront se demander à eux-mêmes s'ils en ont saisi tous les rapports; s'ils ont compris comment & par où les sourds & muets, dont l'Auteur parle, confirment l'existence des inversions dans notre langue. Mais cela n'empêche pas qu'on ne puisse prendre beaucoup de plaisir aux ingénieuses

tentatives qui se rencontrent ici, surtout à l'expérience du sourd & muet présenté devant le clavecin oculaire : machine si célèbre & qui fait si bien connoître l'esprit fécond & pénétrant de l'inventeur.

M. l'abbé Batteux voyoit dans notre Langue les inversions, & il les voyoit sans modification, sans restriction ; parceque son principe de l'intérêt ou du motif qui porte à parler, lui paroissoit général & absolu. L'Auteur qui lui écrit se restreint lui-même ; il considére *l'ordre d'Institution*, *l'ordre Scientifique*, *l'ordre Didactique*, *l'ordre de Syntaxe* ; toutes ces choses sont synonimes : observation que le Lecteur fera bien de rappeller en parcourant cette Lettre ; autrement ses idées pourroient se dissiper ou se confondre.

L'ordre Didactique & de Syntaxe est, selon notre Auteur, ce

qui *assujettit l'esprit*; ce qui arrange ses vuës & ses connoissances; ce qui assigne à chaque idée la place qui lui convient pour se retrouver & se manifester dans l'occasion. Qu'on imagine une Langue qui réponde exactement à cette belle ordonnance, ne sera-t'elle pas la plus parfaite, la plus sage, la plus propre aux Sciences, la mieux disposée pour instruire, éclairer & convaincre ? pourra-t'on regretter la Langue des Grecs & des Romains, désirer celle des Italiens & des Anglois ? Mais pourra-t'on dire aussi que cette belle Langue ait des inversions ? C'est là qu'en vouloit venir l'Auteur. Il reconnoît dans notre François les plus solides avantages, & il n'y voit point le défaut de l'inversion. Il fait à ce sujet un parallèle soutenu de cette Langue avec les anciennes & avec celles de nos voisins. » Je dirois sans

» impartialité que nous avons
» gagné, à n'avoir point d'inver-
» ſions, de la netteté, de la clar-
» té, de la préciſion : qualités
» eſſentielles au diſcours ; & que
» nous y avons perdu de la cha-
» leur, de l'éloquence & de l'é-
» nergie. J'ajouterois volontiers
» que la marche didactique &
» réglée à laquelle notre Langue
» eſt aſſujettie la rend plus pro-
» pre aux Sciences ; & que par
» les tours & les inverſions que
» le Grec, le Latin, l'Italien,
» l'Anglois ſe permettent, ces
» Langues ſont plus avantageu-
» ſes pour les Lettres. Que nous
» pouvons mieux qu'aucun au-
» tre Peuple faire parler l'eſprit,
» & que le bon ſens choiſiroit
» la Langue Françoiſe ; mais que
» l'imagination & les paſſions
» donneroient la préférence aux
» Langues anciennes & à celles
» de nos voiſins. Qu'il faut par-
» ler François dans la Société &

» dans les Ecoles de Philoso-
» phie; & Grec, Latin, Anglois
» dans les Chaires & sur les
» Théâtres. Que notre Langue
» sera celle de la vérité, si jamais
» elle revient sur la terre; & que
» la Grecque, la Latine & les
» autres seront les Langues de
» la fable & du mensonge. «

Ce morceau, qui donne une favorable idée du style de l'Auteur, ne sera pas approuvé dans l'endroit où il est parlé de la *Chaire*. On dira qu'il faut destiner pour ce lieu si vénérable la Langue qui explique le mieux les droits de la raison, de la sagesse, de la Religion, de la vérité en un mot : mais hâtons-nous de conclure sur l'inversion.

On l'a donc reconnuë dans notre Langue considérée par rapport à une sorte d'état primitif des idées & des mots qui leur répondent. On l'a excluse de notre Langue considérée par rapport à

l'ordre didactique, réfléchi & raisonné des idées. Le premier cas est une espèce d'hypothèse, le second est un fait; il pourroit se faire que le premier cas ne fût qu'une conjecture Métaphysique qui trouveroit des adversaires; au lieu que le second cas ne peut être désavoué des Lecteurs attentifs. C'est à peu près le résultat que nous laisse former la doctrine de l'Auteur.

Il y a, dans son détail des inversions, quelques épisodes sur le *sublime de situation*; sur l'ordre d'institution entre les signes oratoires; sur le défaut de *tems* qui se rencontre en plusieurs Langues; sur les trois Etats de toute Langue; *Etat de naissance*, *Etat de formation*, *Etat de perfection*. Nous voudrions pouvoir donner notre attention à chacun de ces morceaux. Il s'y trouve des choses finement pensées & bien exprimées. Nous

pouvons peut-être observer qu'on y voit trois passages Grecs, tous d'Epictete, & que dans le premier (p. 18. & 19.) on se trompe en attribuant à Zénon l'avis qui touche la profession de Philosophe ; c'est Epictete qui parle en cet endroit. (*Enchirid. c. 20.*) * mais ce sont là des bagatelles.

L'Auteur, suivant les divers états de la Langue, *rencontre* l'harmonie : ce qui lui donne occasion de comparer l'harmonie du style à l'harmonie musicale ; de distinguer l'harmonie syllabique & l'harmonie périodique, la première pour les mots, la seconde pour les périodes, d'observer que le concert de l'une & de l'autre engendre une espèce

* Nous suivons ici la division des Chapitres selon le texte Grec, & non selon la traduction d'Ange Politien qui divise autrement.

d'hiéroglyphe particulier à la Poëſie ; de conſidérer cet hiéroglyphe dans l'analyſe de trois ou quatre morceaux des plus grands Poëtes tels qu'Homère, Virgile, Boileau ; d'aſſurer qu'il eſt impoſſible de rendre un Poëte dans une autre Langue; qu'il eſt même très-difficile de bien entendre un Poëte. Un exemple vient à l'appui de cette dernière propoſition, & l'on nous permettra d'y faire une attention particulière.

Tout le monde connoît les trois beaux vers du dix-ſeptiéme Livre de l'Iliade, lorſqu'Ajax ſe plaint à Jupiter des Ténèbres qui enveloppent les Grecs *. On ſçait que Longin rapporte ces vers comme un exemple de ſublimité dans les penſées, & que

* Ζεῦ πάτερ ἀλλὰ σὺ ῥῦσαι ὑπ' ἠέρος υἷας Ἀχαιῶν,
ποίησον δ' αἴθρην, δὸς δ' ὀφθαλμοῖσιν ἰδέσθαι,
ἐν δὲ φάει καὶ ὄλεσσον, ἐπεί νύ τοι εὔαδεν οὕτως.

Boileau les traduit ainsi :

Grand Dieu chasse la nuit qui nous couvre les yeux,
Et combats contre nous à la clarté des Cieux.

M. de la Mothe se contente de dire :

Grand Dieu, rends-nous le jour, & combats contre nous.

Or l'Auteur de la Lettre prétend que ni Longin, ni Boileau, ni la Mothe n'ont entendu le texte d'Homère ; que ces vers doivent se traduire ainsi : *Pere des Dieux & des hommes chasse la nuit qui nous couvre les yeux, & puisque tu as résolu de nous perdre, perds-nous du moins à la clarté des Cieux* ; qu'il ne se trouve là *aucun défi à Jupiter* ; *qu'on n'y voit qu'un héros prêt à mourir, si c'est la volonté de Jupiter, & qui ne lui demande d'autre grace que celle de mourir en com-*

battant. L'Auteur confirme de plus en plus sa pensée, & paroît avoir eu ce morceau extrêmement à cœur : sur-quoi nous croyons devoir faire aussi les observations suivantes.

1°. La traduction qu'on donne ici & que nous venons de rapporter est litterale, exacte & conforme au sens d'Homère.

2°. Il est vrai que, dans le texte de ce grand Poëte, il n'y a point de *défi fait à Jupiter* par Ajax. Eustathe n'y a rien vû de semblable, & il observe seulement que ces mots *perds nous à la clarté des Cieux*, ont fondé un proverbe pour dire, *si je dois périr, que je périsse du moins d'une manière moins cruelle.*

3°. Il faut distinguer Longin de nos deux Poëtes François (Boileau & la Mothe). Longin considéré en lui-même & dans son propre texte, nous paroît avoir bien pris le sens d'Homère,

re; & il seroit en effet assez surprenant que nous crussions entendre mieux ce Poëte Grec que ne l'entendoit un Sçavant qui parloit la même langue, & qui l'avoit lû toute sa vie.

Ce Rhéteur rapporte d'abord les vers d'Homère, puis il ajoute : » c'est-là véritablement » un sentiment digne d'Ajax. Il » ne demande pas de vivre ; » c'eût été une demande trop » basse pour un héros : mais » voyant qu'au milieu de ces » épaisses ténèbres il ne peut » faire aucun usage de sa va- » leur, il s'indigne de ne pas » combattre, il demande que la » lumière lui soit promptement » renduë afin de mourir d'une » manière digne de son grand » cœur *, quand même Jupiter » lui seroit opposé de front. »

* Le Grec dit : afin de trouver une sépulture digne de sa valeur.

[illegible]

[illegible] aucun

[illegible] dans le

[illegible]

[illegible] Dans ces fu-

[illegible] croit

[illegible] Dieux *dirige*

[illegible] *Troyens* ;

[illegible] Héros,

[illegible] jamais la

[illegible] ordres,

[illegible] d'en-

[illegible] mais

[illegible] grand

[illegible] même [illegible] devroit

[illegible] aux [illegible] de Jupi-

[illegible] *lui feroit*

[illegible] Ces idées ne se

croisent point : un brave comme Ajax pouvoit espérer qu'il se trouveroit quelque belle action à faire, un moment avant que de périr sous les coups de Jupiter irrité & déterminé à perdre les Grecs.

4°. Boileau prend dans un sens trop étendu le texte de son Auteur, lorsqu'il dit : *quand il devroit avoir à combattre Jupiter même.* Voilà ce qui présente un air de défi, dont Longin ne donne point l'exemple ; mais ce trop d'étenduë ne paroît pas si marqué dans la traduction du demi-vers d'Homère. Cet hémistiche *Et combats contre nous* ne présente pas un *défi* dans les formes, quoiqu'il eût été mieux d'exprimer cette pensée : *Et perds-nous puisque tu le veux.* Nous ne devons rien ajouter sur le vers de M. de la Mothe, qui est peut être encore moins bien que celui de Boileau.

De tout ceci il s'ensuit que, si

nos deux Poëtes François méritent en tout ou en partie la censure de notre Auteur, Longin du moins ne la mérite pas, & qu'il suffit pour s'en convaincre de lire son texte.

Nous ne pouvons pas nous instruire également de la critique qu'on trouve ici, sur un discours lû par M. l'Abbé de Bernis à l'Académie Françoise. La pièce, qui fut extrêmement applaudie dans le moment de la lecture, n'a point encore été renduë publique, & de notre part ce seroit combattre comme Ajax, dans les ténébres, que d'attaquer ou de défendre sur un terrain dont nous n'avons pas assez de connoissance.

Quelques autres objets remplissent les dernières pages de cette lettre sur les Sourds & les Muets. On y examine la manière dont les Hiéroglyphes syllabiques sont entrés dans la lan-

gue ; & à cette occasion l'Auteur fait entendre que le son de la voyelle A a été le premier employé, le plus modifié, le plus souvent répété. Il prétend que l'Hébreu en fournit une bonne preuve, & il fait l'honneur à cette langue de la reconnoître pour la première qu'ayent parlé les hommes. C'est penser comme beaucoup d'habiles gens, quoique M. Huet, Scaliger, Grotius, Bochard, Capelle ayent été d'un avis contraire.

Les Hiéroglyphes étant essentiellement faits pour imiter, chaque art d'imitation a les siens propres, & ce pourroit être l'occupation *d'un esprit fin & délicat que de les comparer entre eux, d'en montrer les analogies, d'expliquer comment le Poëte, le Peintre, le Musicien rendent la même image &c.* L'Auteur invite à ce travail M. l'Abbé Batteux, qui a déja tenté avec succès de

réduire les beaux Arts à un même Principe ; il le fait ressouvenir aussi de donner quelque chose sur ce qu'on appelle *la belle nature* ; sur l'empire qu'elle doit exercer dans les Arts ; sur le préjugé où l'on est communément, *que toute nature soit belle, & qu'il n'y ait de laide nature que celle qui n'est pas à sa place &c.*

Nous ne pouvons que souhaiter l'exécution de ces projets ou de ces plans d'ouvrage ; on trouvera sans doute de grands secours dans l'étude des Anciens, à qui il fut donné, comme par préférence, de connoître la belle nature, de la mettre en œuvre, de l'avoir, pour ainsi dire, à leur disposition, d'en prodiguer les trésors sans craindre qu'elle leur manquât jamais. Et ce secret qu'ils eurent, dans leurs beaux siècles, mériteroit aussi d'être deviné, d'être cherché du moins, par nos Littérateurs les plus excellents.

Notre Auteur nous fait eſpérer que *ſi nous ſçavons nous ſervir de notre Langue, nos ouvrages ſeront auſſi précieux pour la poſtérité que les ouvrages des Anciens le ſont pour nous.* Ceci eſt une bonne nouvelle, mais nous craignons qu'elle ne nous promette trop. Quelque avantageuſe que ſoit notre Langue, aurons-nous jamais cette facilité, cette clarté, cette abondance, cette magnificence des Anciens ? Aurons-nous des Orateurs tels que Cicéron, des Poëtes tels que Virgile & Horace, des Hiſtoriens tels que Tite-Live ; & ſi nous mettions le pied dans la Grèce, comment pourrions-nous n'être pas tentés de dire, malgré la défenſe d'Epictète : hélas ! *Nous n'aurons jamais d'honneur, nous ne ſerons jamais rien.* *

* Ἄτιμος ἐγὼ βιώσομαι, ἢ οὐδεὶς οὐδαμοῦ. *Enchirid.* C. 22.)

ARTICLE XLIII.

ESSAI SUR L'ELECTRICITE' des Corps, par M. l'Abbé Nollet, de l'Académie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, de l'Institut de Bologne, & Maître de Physique de Monseigneur le Dauphin, seconde édition. A Paris chez les Freres Guerin, rue S. Jacques, M. DCC. L.

NOus ne devons pas rendre compte du fond de cet Ouvrage. On peut se ressouvenir que l'Extrait en fut donné, dans ces Mémoires, au commencement de 1747. Le Public d'ailleurs est parfaitement instruit du mérite de l'Auteur & de ses succès; son Livre a été traduit dans toutes les Langues, que parle aujourd'hui la Physique.

Il ne sera donc ici question

que de deux morceaux qu'on voit à la fin du Volume. Le premier roule sur quelques Phénomènes Électriques publiés en Italie ; l'autre est un avertissement touchant les Critiques qu'a essuyé l'Ouvrage de M. l'Abbé Nollet ; Critiques déja bien réfutées par les principes du Livre & par d'autres écrits du même Académicien. Mais ceci est comme un résultat, après lequel viendra le moment du silence, qui est le vrai langage du Philosophe, surtout vis-à-vis de certains adversaires.

Tout le monde a entendu parler de l'*Electricité Medicinale.* On prétendoit qu'avec les expériences Electriques il étoit possible de rendre la santé aux malades attaqués de paralysie, de rhumatismes gouteux, de sciatiques, d'enchyloses &c. On citoit même des exemples admirables de guérisons, on nommoit des

hommes perclus, qui avoient appris à marcher & à courir, sous la machine électrique. Le manuel de l'opération n'étoit pas oublié; il ne falloit, disoit-on, que renfermer dans des globes de verre ou dans des tubes, certains remèdes appropriés aux maladies; les corpuscules émanés de ces remèdes passoient hors du verre *dès que le frottement avoit dilaté les pores du vaisseau, & la vertu électrique servant de véhicule à ces exhalaisons médicales les faisoit pénétrer profondément dans le corps du malade, & les portoit infailliblement au siège du mal &c.*

Ces merveilles ont été publiées à Venise, à Bologne, à Turin, jamais hors de l'Italie, si ce n'est par le ministère de la Renommée: car quand nos Physiciens ont voulu tirer de leurs travaux électriques les mêmes effets, ç'a toujours été sans suc-

cès,

cès, c'est-à-dire sans guérir les gens, sans ranimer les membres mal affectés. En France, en Allemagne, en Angletetre, on a été paralytique avant & après les expériences du Globe & du Tube, & cette découverte de l'Electricité n'a pas mis un degré de convalescence dans tous les malades qui l'ont appellée à leur secours.

Les habiles gens, tels que M. l'Abbé Nollet, ne sont pourtant point incrédules, sur les ressources de la nature, sur la variété des remédes qu'elle multiplie en proportion de nos maux. Comme on mandoit d'Italie toutes les belles choses que nous venons de dire, notre célèbre Académicien conçut le desir d'être témoin de ces prodiges, dont il paroissoit qu'on avoit eu jusqu'alors le privilège exclusif au-delà des Alpes. D'autres raisons littéraires entroient dans le

projet de cet agréable voyage; mais l'*Electricité Medicinale* y avoit aussi bonne part. M. l'Abbé Nollet se rend à Turin, opère avec M. Bianchi, célèbre Médecin du pays, répéte sur un grand nombre de malades les expériences Electriques; & voit que personne n'est purgé, n'est guéri, *si l'on en excepte*, pour la purgation, *un garçon de cuisine qui avoua depuis qu'il avoit pris des bouillons de chicorée.* On conviendra sans effort qu'avant l'Electricité & indépendamment d'elle, un pareil effet auroit pû suivre d'un tel remède. Voilà donc déja tous les Phénomènes publiés à Turin, en faveur de l'Electricité Médicinale, sans preuve suffisante & combattus même par un témoignage authentique.

M. l'Abbé Nollet étoit comme le député de tout l'ordre des Physiciens François, Allemands,

Anglois, de tous ceux en un mot qui ne voyoient point la vertu curative & purgative de l'Electricité : il se transporta à Venise, où M. Pivati, le plus célèbre Orateur des guérisons Electriques, exerce ses talents; c'est celui-là même dont on a vû l'Ouvrage traduit en françois; nous nous souvenons d'en avoir donné la notice dans ces Mémoires. En bons zélateurs des nouvelles découvertes nous faisions accueil à celle-ci, nous ne la soupçonnions pas d'infidélité ou de broderie surabondante; mais notre Académicien a bien pénétré le vrai des choses. Tout l'attelier de M. Pivati demeura sans action en la présence du Voyageur François; on ne tenta pas même les opérations, & quand on vint à parler de la guérison fameuse de l'Evêque de *Sébénigo*, il se trouva que le Prélat n'avoit jamais été guéri

par l'Electricité ; & quand M. l'Abbé Nollet interrogea les personnes du pays sur les Merveilles électriques de M. Pivati, il ne s'en trouva jamais qu'une (c'étoit un Médecin de ses amis) qui pût dire avoir vû quelque chose.

Il est bien aisé de conclure que l'*Electricité Médicinale* n'a jamais habité à Venise. Reste encore Bologne où M. l'Abbé N. poursuivit ces phantômes de guérison, ces prétendues transmissions des baumes & des autres remédes hors du Vaisseau Electrique. M. Vératti Médecin de cette Ville, & aussi prévenu en faveur de la Merveille, conversa de bonne foi avec nôtre Académicien ; & dans ces conférences, le ton affirmatif des Livres imprimés baissa beaucoup ; il ne resta plus que des doutes, des soupçons, des peut-être, des espérances. En vrai Physicien,

M. l'Abbé N. convient que le tems & les Expériences pourroient produire quelque chose dans la matière présente ; mais, jusqu'ici, rien de certain, ou plûtôt rien que d'obscur & de non prouvé : c'est la conclusion qui se rapporte au sentiment des autres Physiciens qu'il a vus à Naples, à Florence, à Pise, à Plaisance, à Vérone &c. Tous ces MM. en sont au même point que nous par rapport à l'Electricité ; toujours pleins de bons desirs pour aller à la découverte des choses inconnues, mais bien persuadés qu'il n'y a rien de certain sur les effets annoncés par M. Pivati & par quiconque est entré dans son sentiment.

L'autre addition qui est à la fin de ce volume regarde les Critiques de l'*Essai sur l'Electricité des Corps*. Nous ne devons en dire qu'un mot, parceque le feu de ces attaques est bien ral-

lenti. Le premier adversaire étoit un Anonyme auquel M. l'Abbé Nollet a répondu dans ses *recherches sur les causes particulières des Phénomènes Electriques*. Cet Anonyme a depuis quitté *l'incognito & parlé en bonne part* de l'Académicien Auteur de l'*Essai*. Il y a toute apparence que la paix est totalement conclue de ce côté là.

Le second Critique (M. Louis) ne dresse pas une batterie directe contre l'*Essai* : sa Lettre, dont M. l'Abbé N. fait l'Extrait, présente plûtôt des plaintes que des discussions sur l'Electricité. Il faudroit voir cet endroit de l'*Avertissement*. Les petits reproches de M. L. y sont mis dans un point de vuë qui feroit croire que cette partie de la guerre présente tireroit aussi à sa fin, c'est ce que nous souhaitons pour l'Aggresseur, qui est un Chirurgien célébre, dont nous avons parlé avec

honneur dans nos Mémoires. Il ne seroit pas à propos qu'un train de controverse peu utile le détournât des attentions qu'il doit & qu'il a si bien commencé de donner à son Art.

M. Morin Professeur à Chartres entre en lice avec M. l'Abbé N. qui ne refuseroit pas le défi, si l'Adversaire étoit plus uni dans son style & dans ses raisonnemens ; s'il prenoit plus exactement le vrai point de la dispute. On cite à la page 249 un morceau du livre de ce Professeur ; lequel est tout propre à faire appercevoir l'obscurité extrême de son ouvrage ; au moins reconnoissons-nous, avec l'Académicien, que nous n'entendons rien à ce langage. Il est fâcheux qu'un homme d'étude, tel qu'est apparemment le Physicien de Chartres, ne s'énonce pas plus simplement, plus clairement. Nous le prions de prendre en

bonne part cette observation qui n'eſt ni une critique ni un reproche ; mais l'effet du deſir ſincère que nous avons de voir des talens réels mis à profit pour la République des Lettres.

Pour le quatrième & dernier Antagoniſte de M. l'Abbé *Nollet*, c'eſt préſentement un ami, ou ſi l'on veut un ennemi tout-à-fait réconcilié. M Bammacare n'eſt pas inconnu dans ce journal ; nous avons parlé dans le tems de ſon Ouvrage ſur l'Electricité ; il s'y trouvoit quelques Critiques contre l'*Eſſai* : mais le Voyage d'Italie a terminé cette querelle. Notre Académicien François a vu M. Bammacare à Naples ; & la réconciliation s'eſt faite de ſi bonne foi que ce ſont aujourd'hui deux ſavans très-contens l'un de l'autre : ſentimens qui devroient ſervir de modèle dans toutes les diſputes Littéraires. On peut s'armer pour la vé-

rité ; on peut combattre jusqu'à un certain point ; mais après la bâtaille, il faut faire comme nos Guerriers durant l'Armistice ; ils se voyent, ils se préviennent, ils s'estiment, ils se disent mutuellement : *Jam nunc Sociorum assuescite mensis.*

Æneid. l. VIII

ARTICLE XLIV.

DE OBELISCO CÆSARIS Augusti, è Campi Martii ruderibus nuper eruto, Commentarius ; Auctore Angelo Maria Bandinio. Accedunt Ill. Virorum Epistolæ atque Opuscula. Romæ M. DCCL. &c. *Traité sur l'Obélisque d'Auguste, tiré depuis peu du Champ de Mars ; par M. Bandini &c. folio, chez les Pagliarini.*

IL y a dans l'Etude des Antiquités certains objets de con-

séquence, certaines matières d'élite qui élèvent l'ame des sçavans, qui les dédommagent agréablement de leurs travaux. Et ces objets, ces matières, se rapportent toujours aux tems les plus éloignés de nous, aux peuples que nous estimons le plus, aux évènemens dont nous avons la plus haute idée. Qui ne sçait, par exemple, que les Egyptiens, les Grecs, les Romains, ont toujours le privilége de nous remplir d'admiration; que leur gouvernement, leurs guerres, leurs loix, toute leur histoire nous intéressent, nous affectent par préférence?

Si du sein de la terre que nous habitons, il sort quelque statue, quelque inscription, quelque médaille des Gaulois nos ancêtres, ou des Barbares qui les ont assujettis, nous sommes peu touchés de ces restes obscurs, où l'on ne voit pour l'ordinaire

que des noms inconnus, des titres municipaux, des figures grossières, des époques ou des faits qui ne tiennent à rien. Mais si l'Egypte, la Grèce, Rome, reparoissent à nos yeux dans les monuments que la curiosité ou le hazard fait découvrir de tems en tems, toute notre attention se réveille, les noms antiques de Sésostris & de ses descendants, d'Aléxandre & des autres héros Grecs, de César, d'Auguste & de leurs succêsseurs captivent nos idées, contentent nos esprits, donnent du prix aux découvertes ; & peut-être qu'ici, comme en tout le reste, notre amour-propre trouve à se satisfaire : peut-être qu'en revoyant ce qui a été travaillé ou possédé par les plus grands hommes qui furent jamais, nous croyons nous rapprocher d'eux ; nous espérons partager leur gloire, &

acquérir des droits sur leur immortalité.

De toutes les Antiquités qui peuvent attirer des regards curieux & sçavants, il n'en est point qui mérite d'être préférée à l'Obelisque que Rome vient d'enlever aux ténèbres & à l'oubli. Cette Capitale admiroit déja dans son enceinte neuf obélisques, sept placés par des Papes & deux par des Seigneurs particuliers. * Celui-ci a des ti-

---

* Quatre ont été placés par les ordres de Sixte V. En 1586. celui de l'Empereur Caïus dans la place de S. Pierre. En 1587. celui du Mausolée d'Auguste, en face de la ruë qui conduit à la Trinité du Mont. En 1588. celui de l'Empereur Constance, devant le Palais de Latran. En 1589. celui du grand Cirque, devant la porte Flaminiène.

En 1650. Innocent X. fit réparer l'Obélisque qui avoit été dans le Cirque d'Antonin Caracalla, & par ses ordres le Cavalier Bernin plaça ce beau monument sur la fontaine magnifique qui est dans la place Navone. Et ce fut à cette

tres qui le distinguent extrêmement; la description qu'en donne M. l'Abbé Bandini en sera la preuve. L'Ouvrage, annoncé dans nos Mémoires dès le mois

---

occasion que le P. Kircher composa son Ouvrage intitulé *Obeliscus Pamphilius*.

En 1667. Alexandre VII. fit orner la place de Sainte Marie sur la Minerve d'un petit Obelisque qui porte sur le dos d'un Eléphant. Le Cavalier Bernin donna encore les desseins de ce bel Ouvrage.

En 1711. Clement XI. fit placer un Obelisque appellé *di Santo Mautho* sur la Fontaine qui est devant la Rotonde.

On voit deux autres Obélisques, l'un dans les Jardins du Palais de Medicis sur le Mont de la Trinité; l'autre chez les Princes Mattheï sur le Mont *Cœlius*.

Il y a de plus trois Obélisques non-placés: le premier dans la Cour du Palais Barberin; le second dans un coin de la place du Palais de Latran; le troisiéme est celui qu'on vient de tirer du Champ de Mars. *Nous tirons toute cette description de la Préface de M. Bandini Auteur du Livre qui va nous occuper.*

de Novembre dernier ; eſt en Latin & en Italien, orné de gravûres, enrichi de lettres ſçavantes qui nous fourniront même un Extrait à part. Cet Ouvrage nous a intéreſſés au point de nous faire ſouhaiter qu'on le traduisît en notre Langue, qui n'eſt pas trop riche dans la claſſe des Antiquités.

Et d'abord l'Auteur repréſente le texte important où Pline parle des Obéliſques tranſportés d'Egypte à Rome ; car le goût de ces monuments eſt tout Egyptien d'origine. L'Egypte, voiſine du ſéjour des premiers hommes, a ſçu les Arts de très-bonne heure, elle les a cultivés avec gloire, elle les a donnés aux autres Nations ; ſes Rois plus riches & plus puiſſans que nous ne penſons, eurent des idées ſublimes, ils exécutérent des choſes dont le merveilleux réel ſervit dans la ſuite de prétexte

à bien des fables.

Pline rapporte l'Obélisque du champ de Mars à *Sésostris*, & ce mot engage d'abord une question qui tient à toute l'Histoire ancienne, sçavoir quel est ce Monarque, & en quel tems il a vécu ; si c'est le Sésac Contemporain & vainqueur de Roboam Successeur de Salomon, ou s'il faut faire remonter le régne de Sésostris jusqu'au delà du siège de Troye.

Il y a sur tout ceci des détails d'érudition dont M. l'Abbé Bandini indique les premiers traits ; il s'éloigne avec raison du Chevalier Marsham qui confondoit Sésac avec Sésostris, opinion que suivoit aussi le Protonotaire Mercati plus de 50 ans avant Marsham. Notre Auteur soutient, avec la plûpart des anciens & des modernes, que Sésostris vivoit longtems avant la catastrophe de

Troye * ; il paroit même assez vraisemblable que ce Prince étoit ou le Pharaon submergé dans la mer Rouge, ou son fils : qu'on juge par là de la haute Antiquité de notre Obélisque du Champ de Mars. Il faudroit croire, suivant ces calculs, que son origine toucheroit au tems de Moïse, & que les Hébreux condamnés aux travaux les plus durs auroient peut-être servi à le tailler dans la carrière. **

---

* Le P. Kircher, le P. Hardouin & quelques autres placent Sésostris après le siège de Troye : nous ne voyons pas comment cela peut se concilier avec Hérodote, & avec Diodore de Sicile qui affirment bien formellement que ce Prince vivoit avant cette fameuse Expédition.

** Ceux qui voudront voir tous les sentiments sur les tems de Sésostris, les trouveront très-bien expliqués dans le premier Tome de la Grande Histoire Universelle traduite de l'Anglois. On y expose ce qu'ont pensé Hérodote, Diodore, Joseph, & parmi les Modernes,

Quand on travaille sur des matières comme celle-ci, on a l'avantage de relire les bons Auteurs & de s'instruire en même tems par des réfléxions critiques. Donnons deux exemples: 1°. M. l'Abbé Bandini présentant en abrégé la vie de Sésostris, dit que ce Prince *fut digne de l'admiration non seulement des Prêtres de son Pays, mais encore de tous les Egyptiens;* & il cite Diodore de Sicile qui place, en cet endroit, une observation tout autrement caractérisée que n'est celle de notre Auteur. Diodore marque que *Sesostris étant devenu aveugle se laissa mourir lui-même, & que par cette action il mérita l'admiration des Prêtres & de tous ses sujets, charmés de lui voir faire une fin digne de sa*

Marsham, Pezron, Perizonius, Wiston, Newton &c. Ce morceau est excellent.

grandeur d'ame & de ses glorieux exploits. Quoique cette façon de penser soit bien contraire à la raison & à la bonne morale, il est toujours à propos de la remarquer pour voir en quoi le sens de l'Auteur Grec diffère de ce qu'on lit dans la description de notre Obélisque. 2°. Pline dit positivement que cet Obélisque étoit un ouvrage de Sésostris ; & le P. Kircher * contredit cette autorité en attribuant le même Obélisque à Sothis aussi Roi d'Egypte ; mais comme Pline distingue clairement les Obélisques de Sothis & l'Obélisque du Champ de Mars, qui est celui de Sésostris, celui dont nous traitons aujourd'hui, nous ne voyons pas comment on peut dire que Pline ait confondu Sothis avec Sésostris ; quelques difficultés sur les me-

* *Obelisc. Pamphil. l.* 1. c. 8.

sures de l'Obélisque de Sésostris ne doivent pas faire abandonner ou changer le texte de Pline. Nous parlerons de ces mesures dans la suite de cet extrait.

L'Obélisque du Champ de Mars avoit été placé par son Auteur dans la ville d'Héliopolis, lieu consacré au Soleil, & le séjour ordinaire des Prêtres, des Astronomes, des sages Egyptiens. M. l'Abbé B. s'étend sur les titres d'honneur qui décoroient cette Ville ; il nomme les Philosophes Etrangers, tels que Pythagore & Platon, qui allèrent y prendre des leçons de sagesse. Cependant il faut modifier cette narration, au moins par rapport à Pythagore. Il est vrai que ce Philosophe, dès son entrée en Egypte, obtint du Roi Amasis des lettres de recommandation pour les Prêtres du Pays, & qu'il se rendit d'abord à Héliopolis dans le dessein d'y en-

tendre ces ſages ; mais ceux-ci le renvoyèrent à Memphis, ſous prétexte qu'il y avoit là des Philoſophes plus anciens ; ceux de Memphis, ſous le même prétexte, dirent à Pythagore de s'adreſſer aux Prêtres de Dioſpolis ; & ces derniers ne pouvant plus refuſer leurs ſervices à cet Etranger, ſans encourir la diſgrace du Roi, lui propoſèrent une manière de vivre très-dure à laquelle il ſe ſoumit. Tel eſt le récit de Porphyre dans la vie de Pythagore.

Mais quoiqu'il en ſoit, l'Egypte ſouffrit beaucoup ſous Cambyſe ; il n'épargna ni les Temples, ni les Palais, ni les monuments publics, ni les maiſons des particuliers ; les Obéliſques furent enveloppés dans le malheur général. Les uns furent renverſés, d'autres très-endommagés, & les deux qu'Auguſte tranſporta depuis à Rome, du nombre deſquels eſt celui qui nous occupe,

éprouvérent aussi la barbarie du vainqueur.

Cependant comme la matière des Obélisques est le Granite, espèce de marbre supérieur à la malignité des tems & des hommes, ces superbes monuments ont subsisté ; & les Hiéroglyphes dont la plûpart étoient ornés, n'ont pas totalement disparu. Cette doctrine hiéroglyphique, qui a occupé tant de Sçavans, reparoît ici, & nous croyons qu'on verra volontiers la discussion où entre nôtre Auteur à ce sujet. Il en résulte que les Hiéroglyphes étoient comme l'Ecriture primitive des Egyptiens & qu'elle leur servit, après même l'invention des Lettres, pour exprimer les choses sécrettes, les mystères de leur Religion, les principes de leur Philosophie.

Il y a une controverse entre M. l'Abbé Bandini & le P. Kir-

cher; sur un point que Diodore de Sicile doit, ce semble, juger en dernier ressort. On demande si les Hiéroglyphes des Obélisques représentoient aussi les actions glorieuses des Rois; & le P. Kircher prend la négative, persuadé que l'Ecriture *Hiéroglyphique* ne s'étendoit qu'aux choses idéales, intellectuelles, métaphysiques; qu'aux points de Doctrine ou de Religion qu'il n'étoit pas permis d'expliquer au Peuple. Et en effet, ajoute ce sçavant Antiquaire, comment auroit-on exposé publiquement en caractères inintelligibles l'histoire des Monarques, laquelle est destinée par elle-même à instruire la postérité? Notre Auteur, M. l'Abbé B. embrasse l'opinion contraire, & réfute celle de Kircher par un raisonnement qui n'est peut-être pas invincible. Il s'ensuivroit, dit-il, qu'on n'auroit pas dû écrire non plus

les exploits des Souverains dans des livres sécrets, qu'on mettoit entre les mains des Prêtres & qui se cachoient dans l'intérieur des Temples ; c'est toutefois ce qui se pratiquoit en Egypte.

Or il nous semble encore une fois que cette raison n'est pas fort pressante ; il y a de la différence entre cacher tout-à-fait des événements, en les renfermant dans des livres qui doivent être gardés sous le sceau du Sanctuaire ; & décrire les mêmes faits sur des Obélisques en caractères que presque personne ne peut lire. Dans le premier cas, on peut croire qu'il y a des raisons pour préférer le silence à la publicité, mais dans le second cas on peut demander ce qui détermine à charger des monuments publics d'une narration qui passe la capacité de tout un grand peuple. Si l'on mettoit aujourd'hui des Inscriptions Ara-

bes au bas des Statuës d'un d
nos Rois, n'auroit-on pas ra
son de demander à quoi cel
serviroit, & quelle idée auroi
présidé à cette bizarre Nomen
clature ?

Quoique M. l'Abbé B. ne nou
paroisse pas attaquer efficace
ment la doctrine du P. Kircher
il a pourtant raison pour le fon
de la question; & c'est *Diodor*
de Sicile qui lui adjuge gain d
cause: car ce grand Auteur di
formellement que Sésostris érige
deux grands Obélisques, où
*fit écrire la grandeur de sa puissan
ce, l'abondance de ses revenus, i
le nombre des peuples qu'il avo
vaincus*.

Le P. Kircher tâche d'élu
der cette décision en disant qu
ces monuments n'étoient pa
des Obélisques, mais plutôt de
Tables, des Pyramides, de
Colomnes; & voilà le défau
de son systême manifesté; Dio-
dore

dore nommant en termes exprès des *Obelisques* : on peut le consulter à sa page 37. de la belle Edition de Henri Etienne en 1559.

L'un des Obélisques de Sésostris est celui qu'on vient de retrouver à Rome ; par conséquent il faudroit dire que les Hiéroglyphes qui subsistent sur cette belle Antiquité, énoncent les événemens du régne de ce Monarque. Mais qui pourra en donner l'interprétation, qui percera ces ténébres de plus de 32 siècles ? On juge bien que ce sont là des mystères impénétrables ; cependant quelques-unes des figures qui ornent cet Obélisque ont une signification assez déterminée ; & c'est ce qu'on pourra voir dans un autre Article de ces Mémoires, lorsque nous reprendrons le Livre de M. Bandini.

Son Ouvrage nous a paru

bien intéressant, & nous *voudrions* pouvoir exprimer toutes les idées qu'il nous a fait naître. Que sera-ce quand on aura placé l'Obélisque dont il est ici question; quand quelque Artiste célèbre se sera distingué par la décoration qui embellira ce monument; & quand une plume faite au style des Arts nous donnera la description de tout l'Ouvrage? Jugeons-en par l'impression profonde que laissent l'Obélisque de la Place de S. Pierre & celui de la Place Navone; deux chef-d'œuvres qui sont gravés partout, & qu'on ne se lasse jamais de contempler. Qui d'entre les Amateurs des Arts oubliera jamais les deux Pontifes (Sixte V. & Innocent X.) qui ont autorisé ces entreprises? Qui perdra jamais le souvenir de Dominique Fontana & du Cavalier Bernin, qui ont exécuté de si grandes choses sous des ordres si bien donnés?

ARTICLE XLV.

AÑO SANTO DENTRO, Y fuera de Roma. Sirve para ella en este Año Santo de 1750. Para España en el de 1751. Y en los siguientes para las Indias. Su Autor P. M. Fr. Juan Facundo Raulin del Orden del gran Padre San Augustin, Doctor y Cathedratico, que fúe de Santo Thomas, y Durando en la Universidad de Zaragoza, Provincial de la Corona de Aragon, Assistente general en Roma por España è Indias, Rector perpetuo del Colegio de Santo Thomas de Villa-nueva, Ex-general de la misma Orden y Examinador Synodal de este Arzobispado &c. Tomo I. En Zaragoza, &c. 1750. 4°. pag. 450. *L'Année Sainte dans Rome & hors de Rome ; dans Rome pour l'an-*

[illegible] Rome pour [illegible] Jean [illegible] des [illegible]

On a publié beaucoup d'ouvrages sur l'Année Sainte [illegible] mais il reste encore [illegible] nombre de Fidéles qui [illegible] une demi-connoissance [illegible] l'Eglise ouvre à [illegible]. Il est à propos, au [illegible] année sainte, [illegible] aux uns ce qu'ils [illegible] sçu, & de rappeller aux autres le souvenir de [illegible] peut-être oublié. [illegible] à rendre [illegible] Espagnol [illegible] Jean [illegible] Raunir [illegible] des Augustins a [illegible] sur cette matiere.

L'Ouvrage est Historique, Polémique, Théologique : c'est la [illegible] de l'Auteur. La partie

Historique comprend les notions nécessaires sur la dénomination d'*Année Sainte*, sur son origine, sur ses avantages, sur toute son histoire. La partie Politique expose les Loix du Pélerinage de Rome & de la visite des Eglises qu'on appelle *Stations* : ce qui s'étend aussi à tous les Pays qui obtiennent la grace du Jubilé hors le tems de l'année Sainte. La partie Théologique traite de l'indulgence même du Jubilé, des personnes qui peuvent y participer, des lieux, des tems, des dispositions propres à obtenir cette grace, des pouvoirs accordés aux Confesseurs, pour les cas réservés, les censures, la commutation des vœux &c. Et l'on finit par la suspension des indulgences hors de Rome durant l'année sainte ; à quoi l'on ajoute les concessions faites par le Pape Benoît XIII.

en faveur des ames du Purgatoire.

On juge bien que tout ceci doit renfermer un fond d'instruction, dont les détails ne peuvent entrer dans cet Article de nos Mémoires. Choisissons quelques traits des plus marqués. Et d'abord il pourra paroître singulier que l'Auteur fasse remonter le Jubilé jusqu'à la loi de nature; mais voici sa pensée.

De tout tems on a dû des peines temporelles à la Justice de Dieu, pour les péchés même pardonnés, même effacés quant à la tache spirituelle & à l'obligation de subir la peine de l'Enfer: de tout tems ces peines temporelles ont pû être remises en vue des satisfactions surabondantes de J. C. & pour ce qui regarde les mérites des Saints, ne voit-on pas dans la Genèse, que Dieu les considère, qu'il en

tient compte, qu'en conséquence de la priére d'Abraham il promet de faire grace à Sodome, s'il s'y trouve dix Justes; qu'il estime assez les priéres de Loth pour ne vouloir pas renverser la Ville de Ségor où ce saint homme avoit dessein de se retirer? De tout ceci l'Auteur conclut, (p. 17. 18. & suiv.) avec une multitude de Docteurs, qu'il y eut un trésor de satisfactions & de mérites dès le tems même de la loi de nature: trésor qui est, comme on sçait, le fondement & la source de toutes les Indulgences & du Jubilé.

Mais il y a de grandes différences entre ce Jubilé de la loi de nature & celui de la loi de grace *, disons même, & celui

* L'Auteur exprime solidement & ingénieusement une de ces différences, en disant qu'avant la venuë de J. C. *on n'avoit point la clef de ce trésor spirituel*.

de la ſolemnité & des caractères particuliers de l'Année Sainte ; le P. Raulin ne place l'époque de ce grand événement qu'à l'année 1300. ſous le Pape Boniface VIII. qui par cette raiſon eſt appellé l'*Inſtituteur du Jubilé.*

Ce fait eſt connu, mais la manière dont l'Auteur répond à certains Critiques, ne nous paroît ni trop rebattuë, ni triviale, ni inutile. Sous le Pape Boniface les Pelerins parurent à Rome en plus grand nombre que jamais ; les plus âgés d'entre eux, quelques-uns même qui paſſoient un ſiècle, aſſurèrent qu'ils venoient gagner les Indulgences de l'année centenaire, ſuivant une ancienne Tradition dont ils conſervoient le ſouvenir, & qu'ils pouvoient même certifier comme témoins oculaires. Sur quoi le Pape donna ſa Bulle du Jubilé, & tous ſes ſuc-

cesseurs ont fait la même chose à différens termes de 50, de 33, de 25 ans : diverses époques dont on trouve ici les dates, les motifs & les circonstances.

Or certains Critiques défiants & peu crédules ont osé dire que des relations si suspectes, des faits si peu avérés ne prévenoient pas infiniment en faveur d'une Indulgence accordée sur ce motif, ou en conséquence du moins de ces discours. Telle est l'objection; & notre Auteur la résout parfaitement en distinguant la concession absolue qu'une puissance légitime fait d'une grace, d'avec l'occasion qui prépare les voyes à cette libéralité. Une Indulgence accordée véritablement & sans condition par le St. Siége, est très-réelle & très-efficace, quand on auroit exposé pour l'obtenir quelques faits qui n'auroient pas le dernier dégré de certitude.

Car l'intention du Pape eſt que ſa Bulle ne ſoit ni caduque ni irrégulière pour des défauts de cette eſpèce ; il veut l'accorder de la meilleure manière & dans la forme la plus parfaite ; l'expoſition des faits qu'on lui raconte eſt quelque choſe d'extérieur & de purement occaſionnel par rapport aux motifs qui influent directement & abſolument dans ſa détermination. Et ce principe doit ſervir auſſi à diſſiper tous les doutes qui naiſſent quelquefois ſur certaines Indulgences nulles d'abord, mais confirmées enſuite totalement & pleinement par le Pape : car cette confirmation corrige la nullité primitive. Tel eſt à peu près le réſultat de toute la Doctrine du R. P. Raulin, (p. 72. 73. & ſuiv.) Il faudroit ſuivre ſes explications, les traduire, les repréſenter en entier ; & il faudroit remarquer auſſi qu'il ne prétend pas, en ré-

pondant comme nous venons de voir, infirmer les Relations qui furent publiées au tems de Boniface VIII. Sa réponse n'est qu'un argument ultérieur, un principe bon pour toutes les hypothèses & contre toutes sortes d'esprits, même les plus difficiles à persuader sur les faits anciens. Cependant voici d'autres objets qui nous appellent.

Le Pélerinage de Rome durant l'année sainte est une œuvre principale dans la matière du Jubilé ; & l'Auteur n'a rien épargné pour relever les avantages de ce voyage ; pour y exciter les Fidèles par des exemples illustres ; pour obvier aux abus de cette action qui doit être toute sainte ; pour suggérer les sentiments convenables aux visites des Eglises ou Stations.

Comme les Papes depuis Aléxandre VI. accordent le Jubilé aux diverses Nations, après

qu'il a été célébré dans Rome, il entroit dans le plan du P. Raulin de faire des observations à ce sujet, & ce n'est pas un des moindres endroits de son Livre. Il est beau surtout d'y lire de suite comment Saint Charles en 1576. publia le Jubilé dans Milan, & quelles mesures il prit pour rendre cette grace extrêmement utile à son peuple : nous transcrivons, au bas de la page, quelque chose de cette très-édifiante Relation * (pag. 314.)

» * Diò principio al Jubileo, en el » dia 12 de febrero, y duro hasta la » Octava del *Corpus*. Y se hizo la abertura de èl, con un eficaz ardiente Sermon, que hizo San Carlos à todo su » Pueblo, exhortandole vivamente à la » verdadera penitencia, y mudanza de » vida, y demás obras de piedad; y » especialmente à la limosna de los pobres, y de las Iglesias pobres de la » Ciudad. Visito despues el Santo Pastor, » para afervorizar con su exemplo à sus » ovejas, las Iglesias, y Reliquias, ca-

Il étoit naturel qu'une matière aussi intéressante que celle du Jubilé donnât lieu à bien des questions parmi les Théologiens. Un coup d'œil sur la 3^e^. partie du Livre qui nous occupe fera connoître l'étendue de cette doctrine, dont nous avons avons déjà indiqué les points principaux. L'Auteur n'oublie rien ; il se propose même une infinité de cas & de circonstances assez rares, afin de multiplier les éclaircissemens, afin de ne laisser subsister aucun doute dans les esprits. Il apporte surtout une extrême attention à remarquer

» minando con la mas religiosa profun-
» da humildad ; unas veces accompa-
» ñado del Cabildo de la Metropolita-
» na ; y otras con los de su familia, los
» quales le sequian de dos en dos, con
» suma devocion, y modestia ; y algu-
» nos, à pies descalzos, aunque cubier-
» tos, para mayor recato de la virtud,
» y de la persona &c.

les clauses particulières de *la* Bulle publiée pour le Jubilé de 1750. Par exemple, il observe que le Pape regnant est le premier qui ait ordonné la Communion, *conformément à l'ancienne discipline du tems de Saint Cyprien, lorsqu'en accordant l'Indulgence on donnoit l'Eucharistie.*

Et à l'égard des enfans qui ne sont pas en âge de communier, le Pontife a déclaré qu'il falloit substituer quelque autre bonne œuvre à celle-ci, afin de les rendre participants de l'Indulgence : c'est ce que remarque notre Auteur qui * posséde au suprême degré l'esprit de détail & d'instruction.

Son Ouvrage nous a paru

* A los Niños, que no son capaces de la Comunion, pero si de la Confession, se les debe comutar aquella en otras obras de piedad para ganar la Indulgencia. (p. 406.)

très-bon ; s'il arrivoit qu'on voulut le traduire en françois, il faudroit peut-être le resserrer un peu, & en retrancher quelques endroits qui ne regardent que l'Espagne.

On met au frontispice que c'est un premier Tome ; & l'on en voit la raison dans la Préface ; c'est que le R. P. Raulin se proposoit de composer un autre Ouvrage sur la Bulle, qui étend le Jubilé à tous les Fidèles vivants hors de Rome. Nous ne sçavons si ce second volume a été donné au Public.

ARTICLE XLVI.

NOUVEAUX ESSAIS DE Physique, par M. le Ratz de Lanthenée. A Paris, chez Durand, rue Saint Jacques, au Griffon, & chez Pissot fils, Quay des Augustins, in-12. p. 109.

Avril 1751.

CEt Essai nous a paru avoir deux avantages qu'on trouve rarement réunis, il peut instruire les Physiciens habiles & mettre les matières qui y sont discutées à la portée des Lecteurs qui n'ont qu'une legère connoissance de la Physique. Cela fait désirer que l'Auteur continue de traiter, selon sa méthode, les différentes parties d'une science, où on aura toujours de nouvelles découvertes à faire.

M. Le Ratz commence par établir l'extrême porosité des corps & l'existence d'une quantité prodigieuse de corpuscules de différentes figures & de différens volumes répandus dans l'Univers : ces corpuscules qui forment un fluide dont les parties sont dans un mouvement continuel & en tout sens, sont portés vers les pores des corps & s'y introduisent. Mais quelle est la cause Physique de cette intro-

duction ? un Newtonien vous répondra que c'est l'attraction ; mais cette attraction, observe l'Auteur, » qui n'est dans » le fond que le nom des effets » & non la cause des Phéno- » mènes, ne se trouve-t'elle » pas souvent en défaut ? son in- » suffisance doit nous mettre en » garde contre ce qu'elle pré- » sente d'abord de séduisant. » D'ailleurs, *ajoute-t'il*, expli- » quer certains effets par l'at- » traction & avoir recours à ces » mêmes effets pour prouver » qu'elle existe, n'est-ce pas met- » tre en fait ce qui est en ques- » tion ?

On n'a aucun besoin de l'attraction pour expliquer ce phénomène. On sçait qu'un corps mis en mouvement se porte nécessairement vers l'endroit où il trouve moins de résistance. Or ce fluide trouve moins de résistance dans les pores des corps.

parceque ces pores ne contiennent pas d'air ou contiennent un air moins grossier. L'Auteur prouve que les parties du fluide qui ont été introduites dans les pores des corps y sont agitées, poussées & fortement balottées en tout sens, & que la même impulsion qui les fait entrer dans les pores, les oblige d'en sortir. On voit bien que ce Méchanisme ne peut s'exécuter sans qu'il se forme autour des corps un fluide environnant, une véritable atmosphère; & notre Auteur a la gloire d'avoir prouvé par le raisonnement une vérité que Newton s'étoit contenté de soupçonner, que Boyle a reconnu par les faits & que l'illustre M. de Mairan a justifié par des expériences.

Après avoir établi, que les corps de même espèce, petits ou gros, ont des atmosphères d'une égale épaisseur; que

les corps différens ont des atmosphères, dont les épaisseurs inégales sont relatives aux différentes configurations de leurs pores; que du mouvement des corpuscules élancés des corps, il résulte une suite de couches d'air de plus en plus comprimées jusqu'à une certaine distance de ces corps, M. Le Ratz déduit l'explication d'un assez grand nombre de Phénomènes, dont les causes semblent avoir été recherchées jusqu'à présent avec peu de succès. Suivons-le dans l'explication de quelques uns de ces Phénomènes, & l'on verra quelle est l'utilité & la fécondité de ces atmosphères, dont l'existence paroît bien prouvée.

On sçait que deux gouttes d'eau ou de mercure voisines l'une de l'autre se joignent bientôt & se confondent. Un Newtonien vous expliquera ce Phénomène par l'attraction, & ce

Phénomène est même pour lui une espèce de démonstration de l'attraction ; mais il vient se ranger comme de lui-même sous les loix de l'impulsion. » Car, » dit l'Auteur, comme ces gout» tes sont trop près l'une de l'au» tre, elles se touchent par leur » atmosphère, & ainsi l'air est » chassé d'entr'elles à leur point » d'attouchement : mais elles » sont pressées de toutes parts, » hors en ces points, d'où il » faut que, cédant du côté de » la moindre résistance, elles » se joignent & se confondent.

Un Phénomène plus difficile & qui a exercé si longtems la sagacité des Physiciens, est l'élévation des liqueurs au-dessus du niveau dans les tuyaux capillaires. L'explication la plus satisfaisante qu'on donnoit de ce Phénomène, est que les parties de l'air étant branchues & grossières, elles ne peuvent entrer

par l'orifice des tuyaux ; que la liqueur étant par conséquent moins pressée dans les tuyaux, elle devoit s'élever au-dessus de son niveau. Malheureusement cette explication ne s'accorde pas avec l'expérience ; car dans la machine pneumatique, avec quelque soin qu'on ait pompé l'air grossier, la liqueur continuë de s'élever au-dessus du niveau.

Ce Phénomène s'explique heureusement par le secours de l'Atmosphère intérieure du tuyau. » *Il est* certain, dit notre Auteur, » que cette Atmosphère diminue » par son expansion la quantité » d'air dans le tuyau. Il est de » même évident que l'action de » l'air extérieur par ce tuyau » ne peut se transmettre que par » les pores de son Atmosphère. » Ainsi cette action est incessamment interrompuë ; elle est » donc nécessairement affoiblie,

» tandis que la pression de l'air
» sur la liqueur du vase, n'é
» prouve aucune diminution re
» lative à l'ouverture du tuyau.
» Cette liqueur inégalement pre
» sée doit donc s'élever dans ce
» tuyau. » Ceci suffit pour faire comprendre de quel secours sont ces Atmosphères pour la solution d'un grand nombre de problêmes de Physique, & quels services M. le Ratz peut rendre à cette science, s'il continuë de la cultiver & de faire part de ses lumières & de ses découvertes.

ARTICLE XLVII.

SECONDE LETTRE DE M. De Lisle de l'Académie Royale des Sciences, au P. B. J.

APrès avoir exposé, M. R. P. dans ma Lettre du 30 Décembre dernier, que vous avez publiée

T

publiée dans votre Journal du Mois de Janvier comment on peut déduire la parallaxe de la Lune, ou sa distance à la Terre, des observations que M. De la Caille est allé faire au Cap de Bonne Espérance, comparées avec celles que l'on fera en même tems en Europe, en supposant la Terre sphérique ; il me reste à vous expliquer la différence qu'il peut y avoir, si la Terre au lieu d'être sphérique, est applatie par les Poles, ainsi que toutes les mesures que l'on en a prises jusqu'ici semblent le prouver.

Dans la recherche des parallaxes l'on considére toujours le triangle rectiligne A C L (*fig.* 2.) fait au centre C de la Terre, au centre L de la Lune, & à un point quelconque de la surface de la Terre comme A. L'angle C A L fait au centre de la Lune est celui de sa parallaxe qui, com-

me l'on voit, est toujours opposé à la distance A C du lieu proposé au centre de la Terre; mais comme sur la Terre applatie par les Poles, les distances des différens points de sa surface à son centre sont d'autant plus petites, que ces points sont pris plus près des Poles : il suit que, toutes autres choses pareilles, les parallaxes de la Lune doivent être d'autant plus petites qu'elles répondent à des points plus voisins des Poles, ou à des lieux de la Terre qui ont une plus grande latitude.

C'est de cette manière que M. Newton ayant déduit de ses principes l'applatissement de la Terre par les Poles, ou la diminution de son axe de la 230.e partie du diamètre de l'Equateur, en a conclu la parallaxe horisontale de la Lune sous le pole de 16″ plus petite que sous l'Equateur, lorsque la Lune est

dans ses moyennes distances de la terre. Par toutes les mesures du degré du Méridien prises en France sous le Cercle polaire & sous l'Equateur, M. Bouguer a trouvé la diminution de l'axe de la Terre encore plus grande que M. Newton ; sçavoir de la 178^e. partie du diametre de l'Equateur ; l'on en conclut 21″ de différence entre les parallaxes horisontales répondantes à l'Equateur & aux Poles ; & cela lorsque la Lune est dans la plus proche distance qu'elle puisse être de la Terre.

D'autres aplatissemens plus ou moins grands qu'auroit la Terre donneroient de plus grandes ou de plus petites différences dans les parallaxes horisontales répondantes à l'Equateur & aux Poles, de même qu'aux différentes latitudes intermédiaires ; & comme la parallaxe horisontale qui convient à chaque lati-

tude dépend de la distance des points de ces latitudes au centre de la Terre, il suit qu'il faudroit connoître outre l'aplatissement total de la Terre par les Poles, la nature de la courbe de chaque Méridien, pour pouvoir assigner la quantité de la parallaxe horisontale qui convient à chaque latitude; ou bien il faudroit pouvoir déterminer par l'observation immédiate des parallaxes horisontales, sous différentes latitudes, quelles sont les distances respectives des points de ces latitudes au centre de la Terre.

Comme l'on n'a point encore déterminé par observation immédiate la différence des parallaxes horisontales pour différentes latitudes, & qu'il y auroit même bien de la difficulté à en venir à bout par les méthodes ordinaires; il paroît qu'il vaut mieux supposer la figure de la Terre telle qu'on l'a con-

clue des observations les plus déterminantes faites jusqu'à présent, & calculer ensuite, suivant cette figure, la diversité qu'il doit y avoir dans les parallaxes tant horisontales, qu'à diverses hauteurs au-dessus de l'horison, afin de voir s'il y a quelque chose de sensible pour les observations que l'on se propose de faire, d'où l'on puisse au moins tirer des indices que la Terre a la figure qu'on lui a supposée, si l'on ne peut pas déterminer directement cette figure par les observations mêmes. Les différences sensibles que l'on trouveroit de cette manière, tant dans la théorie que dans les observations, serviront à mieux constater par observation la quantité absolue des parallaxes aux différentes latitudes, pour les pouvoir employer ensuite aux différens usages ausquels ces parallaxes servent dans l'Astronomie.

Parmi les différentes figures que l'on a attribuées jusqu'ici à la Terre, il n'y en a pas de plus probable que celle que M. Bouguer lui donne, qui accorde le mieux qu'il est possible toutes les observations faites jusqu'à présent, & qui suppose que les accroissemens des degrés du Méridien à l'égard du premier suivent le raport des quarrés quarrés des latitudes.

L'ovale ou l'éllipse PEQ (*fig.* 2.) représente un Méridien de la Terre, ayant la figure que lui donne M. Bouguer. Les points P, Q, sont les Poles, C est le centre, PCQ est l'axe de la Terre. Je considère différents points pris sur ce Méridien, comme A, B, D, E &c. Le point E est supposé sur l'Equateur, le point P est le Pole Septentrional, & le point Q le Méridional; ainsi le point A a une grande latitude septentrionale,

& le point B une moindre latitude australe &c.

Si l'on méne par les points A, B, D, les perpendiculaires à l'éllipse AM, BN, DO, l'on sçait qu'elles ne passeront point par son centre C ; mais qu'elles rencontreront l'axe de la Terre en des points M, N, O, d'autant plus éloignés du centre C de la Terre que ces points auront une plus grande latitude.

Puisque les perpendiculaires à l'ellipse, ou les verticales AM, BN, DO, des points A, B, D, ne passent point par le centre, il suit que, si l'on imagine par le centre de la terre les lignes AC, BC, DC, elles formeront avec les verticales susdites, les angles CAM, CBN, CDO, que l'on pourra toujours calculer pour tel degré de latitude que l'on souhaitera, en supposant connuë la nature de la courbe du méridien.

Voici une Table que j'ai calculée de la grandeur des angles susdits CAM pour différentes latitudes de 10. en 10. degrés, & des parallaxes horisontales répondantes aux mêmes latitudes, lorsque la Lune est dans sa plus proche distance de la Terre.

Latitudes. Degrés	Angles. C A M.		Parallaxes horisontales.	
0	0′.	0″.	62′.	0″.
10	5.	20.	61.	59.
20	10.	27.	61.	58.
30	14.	58.	61.	56.
40	18.	17.	61.	52.
50	19.	37.	61.	49.
60	18.	22.	61.	45.
70	14.	18.	61.	42.
80	7.	50.	61.	40.
90	0.	0.	61	39

Comme la quantité des différentes parallaxes horisontales que je viens de rapporter, est fondée sur le rapport des distances AC, BC, des différens points A, B, au centre de la Terre,

j'ai été obligé de calculer ces distances en toises, comme on les voit dans la Table suivante.

Latitudes. Degrés.	Rayons CA. Toises
0.	3281013.
10.	3280572.
20.	3279263.
30.	3277155.
40.	3274377.
50.	3271202.
60.	3268017.
70.	3265252.
80.	3253396.
90.	3262688.

Les Tables ci-dessus peuvent servir à rechercher la différence qu'il doit y avoir dans les parallaxes de hauteur quelconques, selon que la Terre sera sphérique ou applatie par les Poles de la quantité que le demande la théorie de M. Bouguer : car si l'on imagine les Verticales AM, BN, prolongées en AZ, Bz; de même que les rayons

AC, BC, prolongés en AR, BS; l'on voit qu'il faudra des distances apparentes de la Lune au Zénith LAZ, LBz, ôter les angles ZAR, zBS égaux aux angles CAM, CBN pour en conclure les distances corrigées de la Lune au Zénith LAR, LBS, qui serviront à déterminer les parallaxes de hauteur CLA, CLB, d'où il suit que, toutes autres choses pareilles, ces parallaxes de hauteur doivent être plus petites sur la Terre applatie par les poles, que sur la terre sphérique, puisqu'elles répondent à de plus petites distances de la Lune au Zénith sur la Terre applatie, que sur la Terre sphérique.

Pour examiner si la différence doit être sensible dans les observations que l'on se propose de faire au Cap de Bonne-Espérance & à Upsal en Suéde; je supposerai la latitude du Cap de

Bonne-Espérance de 33°. 47′ australe, telle que je l'ai concluë des observations de M. Kolbe, & la latitude d'Upsal de 59°. 52′ boréale. A représente Upsal, & B le Cap de Bonne-Espérance. J'ai calculé pour Upsal l'angle CAM de 18′ 23″ & sa distance AC au centre de la Terre de 3268060 toises. J'ai aussi trouvé pour le Cap de Bonne-Espérance l'angle CBN de 16′ 24″, & sa distance BC au centre de la terre de 3276175 toises.

Enfin supposant la parallaxe horisontale de la Lune répondante à l'Equateur de 62′ 0″. j'ai trouvé celle d'Upsal répondante au rayon AC de 61′ 45″ $\frac{1}{3}$, & celle du Cap de Bonne-Espérance répondante au rayon BC de 61′ 54″ $\frac{1}{2}$.

Il faut présentement sçavoir quelle sera la situation de la Lune à l'égard de l'horison de cha-

cun des deux lieux susdits, ce que l'on peut supposer à fantaisie ; si l'on suppose que la Lune soit également élevée au-dessus de l'horison du Cap de Bonne-Espérance & d'Upsal, la ligne CL qui joint les centres de la Terre & de la Lune, sera également inclinée sur les Verticales AM, BN ; & comme ces deux Verticales sont inclinées l'une à l'autre de 93° 39' (somme des latitudes d'Upsal & du Cap de Bonne-Espérance) la ligne CL sera inclinée sur chacune de ces verticales de la moitié de cette somme ou de 46° 49' 30''. Mais c'est à l'égard des rayons AC, BC, qu'il faut considérer l'inclinaison de la ligne CL, ce qui se trouvera aisément en soustrayant de la demi-somme des latitudes 46° 39' 30''. les angles CAM, CBN : les restes seront les inclinaisons cherchées ACL 46° 31' 7'' & BCL, 46°.

33′ 6″ par le moyen desquelles connoissant les parallaxes horisontales qui répondent aux rayons AC, BC, l'on trouve les parallaxes de hauteur CLA, CLB de 45′ 22″ & 45′ 30″.

Si l'on ajoute les parallaxes susdites de hauteur aux angles ACL, BCL l'on aura les angles LAR, LBS de 47°. 16′. 29″ & 47°. 18′. 36″. & y ajoutant encore les angles ZAR, ZBS, l'on en conclura enfin les distances apparentes de la Lune au Zenith LAZ, LBz de 47°. 34′. 52″. & 47°. 35′. 0″.

Le résultat des calculs que l'on vient de rapporter est donc qu'en supposant la parallaxe horisontale de la Lune répondante à l'Equateur de 62′. 0″. & la Lune étant à 18″. près également distante des Zéniths du Cap de Bonne-Esperance & d'Upsal, la parallaxe de hauteur CLA, est pour Upsal de 45′. 22″. & au Cap de

Bonne-Espérance C L B de 45′. 30″. & enfin leur somme ALB de 1°. 30′. 52″.

Si l'on fait les mêmes calculs dans l'hypothèse de la Terre sphérique (fig. 1.) en supposant de même que cy-devant l'angle A C B somme des hauteurs du Pole du Cap de Bonne-Espérance & d'Upsal de 93°. 39′. & la ligne CL menée du centre de la Terre au centre de la Lune également inclinée sur chacune des Verticales A C, ou B C ou partageant en deux parties égales l'angle ACB, & enfin en supposant la parallaxe horizontale de la Lune répondante aux rayons AC, ou BC de 61′. 0″. l'on trouveroit les deux parallaxes CLA, CLB exactement égales & chacune de 45′. 47″. & par conséquent leur somme ALB, de 1°. 31′. 34″. d'où les distances apparentes au Zénith LAZ, LBz, seroient aussi exactement égales

entr'elles & chacune de 47°. 35′. 17″.

Si l'on compare les résultats que je viens de rapporter déduits des mêmes suppositions faites dans les deux différentes hypothèses de la Terre sphérique ou applatie par les Poles de la quantité dont la théorie de M. Bouguer le demande; l'on verra que dans cette dernière hypothèse la somme des parallaxes ALB sera de 42″ plus petite que dans l'hypothèse de la Terre sphérique; & comme cette somme se peut déterminer immédiatement dans l'une & l'autre hypothèse par la comparaison des différences de déclinaison LAX, LBY entre la Lune & une même étoile fixe; l'on voit de quelle importance il est d'avoir égard à la figure de la Terre pour sçavoir l'usage que l'on doit faire de cet angle total observé; d'autant plus qu'il se peut déterminer par ob-

servation jusqu'à la précision de 2 ou 3 secondes.

J'ai supposé dans les calculs que je viens de rapporter, que la Lune fût également élevée au dessus de l'horison du Cap de Bonne-Espérance & d'Upsal. M. de la Caille dans le choix des étoiles qu'il s'est proposé de comparer avec la Lune, a préféré, dit-il, celle dont la déclinaison est Boréale de 7. à 8. degrés, parce qu'elles passent au Méridien à la même hauteur vue de Paris & du Cap, & qu'elles donnent par conséquent la plus grande somme des parallaxes & les moins altérées par les réfractions. Comme il n'est pas possible que la Lune soit également élevée au-dessus de l'horison des différens lieux de l'Europe où l'on pourra faire les observations correspondantes à celles de M. de la Caille; je vais examiner le cas dans lequel la

Lune feroit inégalement élevée au-dessus de l'horison du Cap de Bonne-Espérance & d'Upsal. Je la supposerai de 3. degrés plus proche du Zénith d'Upsal que de celui du Cap de Bonne-Espérance. Dans cette supposition l'angle ACL qui avoit été trouvé ci-devant de 46° 31′ 7″ ayant diminué de 3. degrés sera de 43° 31′ 7″ & l'angle BCL qui étoit de 46° 33′ 6″ étant augmenté de 3. degrés, il deviendra par conséquent de 49° 33′ 6″. Sur ces angles & les rayons AC, BC, l'on calcule les parallaxes CLA, CLB de 43′ 5″ & 47′ 40″.

Voici la méthode de déterminer ces parallaxes; supposé que l'on ait observé l'angle total ALB de 1°. 30′. 45″. & que l'on connoisse les distances corrigées LAR de 44°. 14′ 12″. & LBS, 50°. 20′. 46″. il faut diviser l'angle donné ALB, ou le nombre

de secondes qu'il contient, en deux parties qui soient en raison composée des sinus des angles LAR, LBS & des rayons AC, BC, l'on ajoutera pour cela le logarithme du sinus de l'arc LAR au logarithme d'AC & l'on prendra le nombre répondant à leur somme que j'appelle m; l'on ajoutera de même le logarithme du sinus de l'angle LBS au logarithme de BC, & l'on appellera n le nombre répondant à leur somme : l'on fera ensuite comme m + n est à m, ainsi le nombre de secondes que contient l'angle ALB 5445". sera à un quatrième terme 2585". ou 43'. 5". qui sera la parallaxe CLA qui convient à Upsal, laquelle étant soustraite de la somme ALB des parallaxes d'Upsal & du Cap de Bonne-Espérance 1°. 30'. 45". il restera 47'. 40". pour la parallaxe CLB répondante au Cap de Bonne-Espérance.

Ces parallaxes particulières CLA, CLB répondantes aux angles connus LAR, LBS, étant ainsi connuës, l'on en conclura les parallaxes horisontales des deux lieux susdits A & B de 61'. 45''. $\frac{1}{2}$ & 61'. 54''. $\frac{3}{4}$; d'où enfin suivant le rapport connu entre les rayons AC, BC & le demi-diamètre de l'Equateur, l'on pourra déterminer la parallaxe horisontale de la Lune répondante au demi-diamètre de l'Equateur que l'on trouvera de 62'. 0''. & voilà de quelle manière on peut déterminer exactement par deux observations les différentes parallaxes horisontales de la Lune dans l'hypothèse de la Terre applatie par les Poles, pourvu que l'on connoisse, comme j'ai dit, la nature de la courbe qui représente chaque Méridien.

J'ai dit, dans ma première Lettre, de quelle manière l'on pour-

voit, dans l'hypothèse de la Terre sphérique, déterminer la parallaxe horisontale de la Lune par l'observation de l'angle ALB (*fig. 1.*) & en supposant connuës les distances apparentes de la Lune au Zénith LAZ, LBz si l'on vouloit appliquer la méthode prescrite à l'exemple proposé, dans lequel la Lune au lieu d'être également élevée au-dessus de l'horison des deux lieux A, B, seroit de trois dégrés plus près du Zénith d'Upsal A, que de celui du Cap de Bonne-Espérance; il ne faudroit que de la moitié de l'angle ACB 46°. 49'. 30''. ôter trois dégrés; ce qui donnera la distance vraye de la Lune au Zénith d'Upsal ACL de 43°. 49'. 30''. & au Zénith du Cap de Bonne-Espérance BCL de 49°. 49'. 30''. suivant ces distances vrayes, & supposant la parallaxe horisontale de 62'. 0''. l'on trouve les

parallaxes de hauteur CLA, CLB de 43'. 30''. & 47'. 56''. dont la somme ALB est de 91'. 26''. & les distances apparentes au Zénith LAZ, LBz résultent de 44°. 32'. 30''. & 50°. 37'. 26''. Si l'on suppose que l'on ait observé ces angles de même que l'angle total ALB, l'on en conclura, par la méthode indiquée dans ma premiére Lettre, les parallaxes particulières CLA, CLB telles que je viens de dire, & la parallaxe horisontale de 62' 0''. au lieu que dans l'hypothèse de la Terre applatie par les Poles, suivant M Bouguer, en supposant la même parallaxe horisontale répondante au demi-diamètre de l'Equateur, (*fig.* 2.) & les angles ALB, LAR, LBS comme observés, l'on en a conclu les parallaxes particulières CLA, CLB de 43'. 5''. & 47'. 40''. qui sont, comme l'on voit, de 25''. & 16''. plus petites que

sur la Terre sphérique, & enfin la somme de ces parallaxes particulières, ou l'angle total ALB est sur la Terre applatie de 41". plus petit que sur la Terre sphérique.

L'on a vu ci-devant qu'en supposant la Lune également élevée sur l'horison des deux lieux A., B, la différence de l'angle total ALB étoit de 42" selon les deux différentes hypothéses employées jusqu'ici, ce qui ne différant pas sensiblement de ce que l'on vient de trouver tout présentement, fait voir qu'il est assez indifférent que la Lune se trouve également ou inégalement élevée au dessus de l'horison des différens lieux où l'on fera les observations; mais ce qu'il y a de principal à observer ici, est la confirmation de ce que j'ai fait voir ci-devant, de la nécessité qu'il y a d'avoir égard à la figure de

la Terre pour sçavoir l'usage que l'on doit faire de l'angle total observé. Voila tout ce que je m'étois proposé de vous mander pour le présent, M. R. P. mais il reste encore une grande question, qui est de sçavoir si l'on ne pourroit pas employer les observations que l'on se propose de faire sur la parallaxe de la Lune à déterminer la figure de la Terre ; ou au moins à vérifier celle que l'on croit qu'elle a ; mais ma Lettre n'étant déja que trop longue, vous me permettrez de remettre cette discussion à une autre occasion.

Je suis,

M. R. P.

Votre &c.

A Paris le 10 Février 1751.

ARTICLE XLVIII.

REPONSE A DEUX LETtres Anonymes où l'on critique deux Nouvelles Littéraires de ces Mémoires.

ON voit ici une *Lettre Anonyme à un Ami de Province, sur le desir qu'il témoigne de voir une réponse à la Lettre contre* l'Art de vérifier les Dates, *& au Journaliste de Trévoux.*

Ensuite une *seconde Lettre à un Ami de Province, sur une Critique qui est venuë en pensée au Journaliste de Trevoux.*

Ces deux Lettres dont la première est datée du 18. Novembre, & la seconde du 4. Décembre 1750. ne sont venuës à notre connoissance que depuis très-peu de jours ; elles contiennent, prises ensemble 24 pages, in-4°. & sont pleines d'invectives

ves contre l'Ecrivain qui a critiqué *les Dates*, contre nous & contre nos Mémoires ; nous laissons au Censeur *des Dates*, quel qu'il puisse être, le soin de se deffendre ; & pour nous-mêmes, nous ne plaçons ici qu'un petit nombre d'observations, qui ne seront pas dans le style de ces deux lettres Anonymes. Il faut se rappeller, pour cette Controverse, deux de nos Nouvelles Littéraires, l'une du II. vol. de Novembre, l'autre du mois de Décembre 1750. toutes deux relatives à la Critique publiée contre l'*Art de vérifier les dates.*

1°. Les Auteurs de ce Livre disent dans leur ouvrage que Gothescalc avoit donné occasion *à trois questions importantes.... par des expressions un peu dures* ; & dans une feuille de corrections & additions à la fin du volume, on lit : *dures* ; ajoutez *pour ceux qui ne sont pas au fait du langage de S. Paul & de S. Augustin.* Le Censeur des Dates a fait remarquer ce procédé, & nous avons adopté sa remarque, parcequ'en effet cette addition *pour ceux qui ne sont pas au fait &c.* paroît singulière *, & par-

* Dès que le livre des Dates parut, elle fut désaprouvée de personnes très-instruites, & totalement étrangères au Journal & aux Journalistes de Trévoux. C'est ce que nous pouvons

ce que les Sçavans qui ont trouvé *dures* les expressions de Gothescalc méritent bien qu'on ne les déclare pas ignorans *dans le langage de S. Paul & de S. Augustin*. Outre les Anciens, parmi lesquels on distingue Amolon, Archevêque de Lyon, Raban Archevêque de Mayence, Hincmar Archevêque de Rheims (les deux premiers honorés du titre de Saints dans leurs Eglises, & les deux derniers, Raban & Hincmar, tirés de l'ordre de S. Benoît pour être élevés à l'Episcopat *) on peut consulter, parmi les modernes, Génébrard, les PP. Pagi, Alexandre, Daniel, plusieurs de nos Prélats dans leurs Mandements, Instructions Pastorales, Conférences Ecclésiastiques ; & M. Fleury qui dit : (Hist. Eclef. T. X.

---

assurer comme quelque chose de très-certain, quoique nous n'espérions pas convaincre l'Anonyme qui nous attaque.

* Nous faisons cette observation 1°. parceque l'Anonyme insiste sur la qualité de Saints qu'ont deux Evêques (S. Remy de Lyon & S. Prudence de Troyes) qui parurent prendre le parti de Gothescalc. 2°. parcequ'il dit : *n'est-il pas étrange qu'on fasse une querelle à des Bénédictins pour deux mots qu'ils ont dit en faveur d'un de leurs Confreres* (Gothescalc) ? Cette qualité de *Religieux de S. Benoit*, mérite bien, ce semble, d'être autant considérée dans deux grands Archevêques, que dans un simple Moine d'Orbais.

4°. p. 527.) *de son principe de la prédestination des Réprouvés*, Gothescalc *tiroit des conséquences très-dures.* A la fin de ces mots *très-dures*, on ne voit rien qui ressemble à l'addition *pour ceux qui ne sont pas au fait du langage de S. Paul & de S. Augustin.* Quant à ceux des Anciens qui ont paru défendre Gothescalc, on sçait qu'ils convenoient avec ses adversaires dans l'essentiel des dogmes; qu'ils ne différoient que dans la manière de s'exprimer; (*Voy. Pagi, Alexandre, &c.*) & l'on sçait aussi que le premier, dans ces derniers tems, qui se soit déclaré pour Gothescalc a été un Protestant *. On peut voir la réflexion que fait sur cela le P. Daniel dans son Histoire de France (Régne de Charles le Chauve.)

2°. Le Censeur des *Dates* a observé que les Auteurs de ce livre mettent sur le compte du P. Petau un grand éloge de l'Abbé de S. Cyran **, lequel est du

---

* Usserius.

** *Joannes Vergerius Abbas S. Cygirani, qui piissimi & doctissimi famam habuit. Huic Apostolorum mentem inesse existimarunt ipsius familiares. Admirationi fuerunt numero propè infinita quæ moriens manuscripta reliquit*, & Stupor incessit tot ab uno confecta fuisse volumina. On ne rapporte que ces derniers mots, (en Romain) dans le livre des *Dates*.

Continuateur du *Rationarium Temporum*. Nous avons fait la même Critique ; & elle se trouve aussi dans le Journal des Sçavans (Décembre 1750. I. Vol.) Que répond à cela l'Auteur des *Lettres à un ami de Province?* qu'au jugement des gens sensés *c'est une pure chicanne ;* que *c'est un usage assez ordinaire de citer sous le nom d'un Ecrivain qui a donné naissance à quelque ouvrage, ce qu'on y a ajouté dans la suite ;* que *les paroles citées sous le nom du P. Petau, sont employées seulement comme une expression propre à donner une idée des grands hommes qui ont vécu sous Louis XIV.* Mais 1°. il semble que l'usage n'autorise point encore, & qu'il n'autorisera apparemment jamais personne à confondre le P. Petau avec son Continuateur. 2°. Si jamais on doit faire la distinction, c'est dans le cas d'un éloge singulier & extraordinaire donné à l'Abbé de S. Cyran : éloge qu'on ne peut jamais supposer conforme à la manière de penser du P. Petau. 3°. Pour juger de l'usage qu'on a voulu faire des paroles citées sous le nom de ce grand homme, il suffit de lire le texte des *Dates.* » La France a » *vû des Théologiens dont les sublimes* » *lumières, la profonde science, & le* » *nombre prodigieux d'écrits donnent de* » *l'étonnement, & causent une espèce de*

» *surprise, selon l'expression du P. Petau*
» *parlant d'un de ces grands hommes*
» (l'Abbé de S. Cyran) : Stupor incessit
» tot ab uno confecta fuisse volumina. «
Or nous le demandons à quiconque veut être de bonne foi, ne voit-on pas qu'outre le désir de *donner une idée des grands hommes* du siècle de Louis XIV. on a voulu spécifier & désigner individuellement l'Abbé de S. Cyran, comme ayant reçu du P. Petau un éloge des plus magnifiques : & qu'on juge par-là si c'est une *pure chicane* que de faire observer une telle méprise ; s'il ne nous convenoit pas d'établir entre ce sçavant Jésuite & son Continuateur les différences que la Chronologie, la raison, la vraisemblance exigent ?

3°. Nous avons approuvé l'adversaire des *Dates*, quand il a dit que dans ce Livre on fait signer à Libère deux formules la première & la troisiéme de Sirmich ; tandis que, de l'aveu de tout le monde, il n'en a signé qu'une ; & nous avons demandé en même tems si la formule souscrite par ce Pape étoit formellement *Arienne*, comme on l'assure dans les *Dates* ; & s'il n'est pas mieux de reconnoître avec nos plus célébres Controversistes que cette formule étoit simplement captieuse, dangereuse, sujette à équivoques ? Depuis notre Nouvelle Littéraire,

au mois de Novembre, nous avons remarqué une Critique à-peu-près semblable dans le Journal des Sçavans (I vol. de Décembre 1750.) *Les deux formules*, disent les Auteurs de cet Ouvrage périodique, *étoient différentes, le Pape n'en signa qu'une des deux & probablement la première dressée contre Photin au Concile tenu l'an 351. qui pouvoit être défendue comme Catholique.* Ainsi parlent tous les Ecrivains modernes qui sçavent apprécier au juste les expressions des Anciens : mais voyons la réponse de l'Anonyme.

D'abord il semble vouloir s'autoriser de S. Hilaire, tant pour nier que Libère ait souscrit la première formule de Sirmich, que pour soutenir l'héréticité prétendue de la formule souscrite par ce Pontife. Mais 1°. c'est précisément par Saint Hilaire qu'on prouve que la Formule souscrite devoit être la première de Sirmich, puisque, selon ce S. Docteur, vingt-deux Evêques souscrivirent la même formule que Libère, & qu'il est impossible de montrer que la seconde formule de Sirmich ait été souscrite par un si grand nombre d'Evêques, au lieu que cela convient à la première formule. Tel est à-peu-près le raisonnement du P. Alexandre. 2°. C'est encore S. Hilaire qui exclut l'héréticité absolue de

la formule souscrite par Libère, puisqu'il reconnoît que la première formule de Sirmich (la seule dans ses principes que Libère ait pû souscrire) n'étoit pas hérétique. On peut voir sur tout cela nos Controversistes qui répondent aussi très-solidement à l'objection tirée des fragments du même S. Hilaire.

Notre Anonyme paroît ensuite s'appuyer du P. Petau, qui en effet, contre le sentiment du plus grand nombre, croit que Libère souscrivit la seconde formule de Sirmich ; mais il falloit donc faire remarquer en même tems que ce sçavant Ecrivain décharge Libère de toute accusation d'hérésie formelle, en disant qu'il ne signa que la première partie de cette seconde formule. Que cette pensée soit foible ou solide, peu importe, elle fait toujours voir que le P. Petau n'attribuë point au Pape Libère d'avoir signé un *Formulaire Arien*.

Enfin l'Auteur des Lettres à un Ami de Province s'enveloppe dans les Ouvrages de M. de Tillemont & du P. Pagi. Il dit que l'*Art de vérifier les dates* suit le P. Pagi dans la liste des Conciles, & que c'est pour cela qu'on y fait souscrire à Libère la troisième formule de Sirmich, au lieu que dans la liste des Papes, le même Livre (des *dates*) a suivi M. de Tillemont qui penche à

croire que *Libère n'a signé que la première formule.* Après quoi notre Anonyme conclut ainsi : » L'équité naturelle demandoit qu'on eût égard à » l'avertissement qu'ont donné les Auteurs, dans la Préface de leur Ouvrage, où ils disent qu'ils ont suivi dans » la liste des Papes des premiers siècles, » M. de Tillemont & D. Coustant, » pour faire connoître que s'il se trouvoit quelque différence, il falloit s'en » rapporter à cette liste postérieure. » C'est pour cette raison qu'ils ont crû » pouvoir se dispenser de mettre ces » différences *au rang des Errata.* Ce » sont leurs paroles. »

Ce morceau prouve que l'Auteur Anonyme n'a pas bien lû la préface des *dates* ; car l'avertissement qu'on y lit ne met point en contraste la liste des Papes avec celle des Conciles, ni M. de Tillemont avec le P. Pagi : ainsi qu'il seroit nécessaire pour excuser ou tempérer la contradiction des deux prétenduës formules souscrites par Libère ; mais l'avertissement oppose la liste des Papes des cinq premiers siècles à la liste des Saints ; & D. Maur, Auteur de cette dernière liste, à M. de Tillemont & à D. Coustant qu'on préfère en ce point à D. Maur. Par conséquent l'observation de l'Anonyme est totalement nulle &

laiſſe en ſon entier la contradiction des deux formules. Il faudroit rapprocher ceci des pièces mêmes de la Controverſe, pour ſentir toute la force du raiſonnement que nous faiſons.

4°. A la page 358. du Livre des *Dates*, il eſt queſtion de la diſpute du Saint Pape Victor avec les Aſiatiques & S. Irénée, pour la célébration de la Pâque. Au bas de cette page on lit dans une note, que nous croyons être ſeule dans ce gros volume, le texte ſuivant: *Victorem tamen arguit* (Irenæus) *quòd non rectè fecerit abſcindere à corpore unitatis tot & tantas Eccleſias Dei. Multi Victorem hortati ſunt ut ea potius ſentiret quæ paci & unitati caritatique ergà proximum congruebant*; & l'on cite Euſebe L. 5. c. 24. Or le texte Grec d'Euſebe parlant de S. Irénée, dit ſeulement que ce ſaint Evêque *avertit d'une maniére convenable le Pape Victor, de ne pas retrancher de ſa Communion des Egliſes entiéres qui gardoient les coûtumes qu'elles avoient reçues de leurs ancêtres*; & l'on trouve le même ſens dans les verſions de Chriſtophorſon & de M. de Valois. Sur quoi le Cenſeur des *dates* a reproché aux Auteurs de ce Livre d'avoir fabriqué le paſſage Latin qu'ils mettent dans leur note, & nous avons ſuivi d'abord le même plan de cri-

tique ; mais dans notre Journal suivant (Décembre 1750.) nous avons déclaré que ce passage étoit de l'ancienne traduction de Rufin. En quoi nous avons marqué plus de facilité à donner un désaveu que la matière ne l'exigeoit à la rigueur ; car le passage pris en son entier n'est point de Rufin ; il n'y a que ces mots : *Victorem tamen arguit quod non recte fecerit abscindere à corpore unitatis tot & tantas Ecclesias Dei*, qui soient de cet ancien Interpréte. Le reste, à l'exception de deux mots (*multi & sentiret*) est tiré de la version de M. de Valois, en reprenant six ou sept lignes plus haut ; & ainsi le passage de la note peut être dit *fabriqué*, en ce sens qu'il est composé de deux parties, l'une de Rufin, l'autre de M. de Valois ; l'une & l'autre jointes par le mot *multi*, qui est de la façon des Auteurs des *Dates* ; ni l'une ni l'autre prises ensemble ne répondant à l'endroit précis du Grec où il est question de S. Irénée. Mais après tout nous ne sommes pas fâchés d'avoir déchargé les Auteurs des *Dates* du reproche de fabrication, puisqu'ils ont pris les matériaux de leur note dans des Livres existants ; nous voulons seulement faire observer deux choses ; la première, que cette correction a été placée dans notre Journal de Décembre en

conséquence de nos propres recherches, de notre propre volonté, sans en avoir été avertis de personne, sans que ni *les cris*, ni *les railleries*, ni *l'indignation du Public nous ayent fait ouvrir les yeux* : ce sont les termes de l'Auteur Anonyme des Lettres. Il est extrêmement diffus sur ce Chapitre du passage accusé de fabrication ; il triomphe, il s'applaudit, il multiplie les invectives, les reproches amers, les imputations odieuses ; & au fond quel est son avantage, quelle est sa victoire ? Le passage entier qui forme la note, existe-t'il quelque part hors du livre des dates ? est-il d'un seul & même Auteur ? c'est d'abord la question qu'il faudroit résoudre. Ensuite n'avons-nous pas prévenu les plaintes & les éclats de l'Anonyme en donnant notre Nouvelle Littéraire de Décembre 1750 ? Il dira peut-être que sa première Lettre est du 18 Novembre ; mais, sans examiner la vérité de cette datte, nous protestons que la Lettre ne nous a été connue qu'au mois de Mars 1751.

La seconde observation qu'il nous convient de faire, c'est qu'en déchargeant les Auteurs des dates du reproche de fabrication, nous avons dû nous servir du terme de *Critique*, sur lequel l'Anonyme fait tant de bruit. Il ne considère pas sans doute, cet Ecrivain trop

occupé de l'idée qui le transporte ; qu'ayant rendu compte de la Lettre sur le livre des Dates, sans relever l'endroit qui concerne la *fabrication* du passage, nous ne pouvions faire autre chose que *critiquer* cette Lettre, lorsqu'il *nous est venu en pensée* de déclarer que le passage en question étoit de Rufin. Cette Critique manquoit à notre Nouvelle Littéraire de Novembre II. vol. il a fallu y suppléer par celle de Décembre ; tout ceci est dans l'ordre, dans le plan d'un Journaliste ; & il est fort inutile de nous reprocher qu'au lieu de reconnoître notre faute, *nous nous soyions érigés en Critiques*. Oui, nous l'avons été en ce point, mais de qui ? de l'Auteur qui avoit censuré les *dates*. C'étoit la seule qualité qui nous convenoit ; la seule fonction que nous eussions à exercer, puisque cette Censure n'étoit pas notre ouvrage.

Il reste une question essentielle dans la matière présente. Les Auteurs des *Dates* ont pris, dans la traduction de Rufin, la première partie de leur note : *Victorem arguit* (Irenæus) *quod non rectè fecerit abscindere à corpore unitatis tot & tantas Eclesias Dei*. Voila l'objet principal auquel nous nous sommes attachés & auquel nous nous attachons encore en traitant ce point de Controverse. Or ces mots rendent-ils le texte

Grec d'Eusèbe ? non assurément : quoiqu'en puisse penser l'Auteur Anonyme des Lettres, qui explique, qui pallie, qui tâche de confondre ce qui est dit de S. Irénée, avec ce qu'Eusébe dit plus haut des Evêques d'Asie.

Nous convenons que ces Evêques *reprirent fortement* le Pape Victor ; nous convenons que S. Irénée fut du nombre de ces Evêques, en tant qu'il s'opposa au décret d'Excommunication que Victor avoit lancé ou qu'il vouloit lancer : Article particulier de doctrine ou de critique que nous n'avons point à discuter ; mais nous nions très-fort que, selon le texte d'Eusébe, S. Irénée ait *repris Victor*, qu'il l'ait accusé *d'avoir mal fait de retrancher les Eglises de l'Unité* &c. Et qu'on remarque ici en passant que si c'étoit là le sens d'Eusébe, il n'y auroit plus ni doute ni question, si l'Excommunication avoit été portée. L'existence de cette censure seroit un point manifeste, évident & démontré ; on sçait toutefois que la chose est débattuë de part & d'autre, & qu'il y a de bons Auteurs pour la négative, comme il y en a pour l'opinion contraire.

Calvin dans son Institution L. IV. c. 7. rappelloit autrefois cette dispute du Pape Victor avec S. Irénée, & sans doute, d'après la mauvaise traduction *Arguit Vict*

torem quod non rectè fecerit &c. il disoit que le S. Evêque de Lyon avoit *repris* le Pape de sa conduite à l'égard des Asiatiques. Mais le Cardinal du Perron, dans sa replique au Roi d'Angleterre, sçut bien rétablir le vrai sens de l'Auteur Grec. Voici les termes de ce grand homme : Eusèbe dit „ *Irénée exhorta convenablement Victor* : *&* *Rufin traduisant & envenimant Eusèbe* : *il argua*, *dit-il*, *Victor de n'avoir pas bien fait de retrancher du corps de l'Unité tant de si grandes Eglises.* Quelle conclusion tirer de là ? c'est que les Auteurs des *dates* ont pris pour leur note une version *envenimée* ; & pourquoi l'ont-ils prise, étant question d'un S. Pape qui, pour le fond des choses, avoit raison dans cette dispute ? Pourquoi l'ont-ils prise ayant Eusèbe, Christophorson, M. de Valois sous les yeux ? Pourquoi l'ont-ils prise, ne pouvant ignorer que Rufin, suivant l'expression de Cave, s'est donné une liberté ou plutôt une licence extrême dans ses traductions des Auteurs Grecs : *In vertendis Græcorum Scriptis immanem libertatem sive potius licentiam occupavit* ; qu'il a le plus souvent usé de mauvaise foi en changeant, tronquant, ajoutant, *malâ fide ut plurimum egisse*, *mutando*, *truncando*, *addendo* ; que, selon le P. Labbe (*de Script. Eccles.*) il a

traduit l'histoire d'Eusèbe avec une grande liberté, ajoutant, retranchant, changeant, altérant beaucoup de choses, *liberiore usus interpretandi ratione, addendo, demendo, mutando, interpolando multa*; que, dans ce Chapitre là même d'Eusèbe, à l'endroit où il est dit que les Evêques d'Asie exhortèrent Victor à prendre des sentimens de paix; le même Rufin *traduit ignoramment*, dit M. Coëffeteau, *jubebant* au lieu de *hortabantur*, ou *hortati sunt*, qui est le terme propre dont se sert M. de Valois, & que les Auteurs des *Dates* ont transporté dans leur nôte, ne voulant pas sans doute qu'on pût leur reprocher tout à la fois ces deux mauvais mots *Arguit* & *Jubebant*.

A cette question: pourquoi les Auteurs des *Dates* ont-ils pris, pour la moitié de leur note, la version *envenimée* de Rufin, l'Auteur Anonyme des Lettres répond: *Je ne vois pas pourquoi ils l'ont fait; sinon que la Providence l'a peut-être permis dans la vûë d'humilier leurs injustes Critiques*. Nous laissons à juger si cette raison auroit satisfait le grand Cardinal que nous nommions il n'y a qu'un moment.

5°. En rendant compte de la critique des *Dates*, nous avons parlé avec les égards convenables de la profession des Auteurs; & dernièrement encore fai-

sant l'Extrait d'un autre Ouvrage composé par des Sçavans du même Institut, nous nous sommes répandus volontiers en éloges : on peut voir nos Mémoires de Mars. Le style d'éloges sera toujours celui que nous aimerons à choisir quand nous verrons qu'un procède de bonne foi & sans intérêt de parti. Les Auteurs des *Dates* ont pû paroître en faute à cet égard ; les réticences & les omissions, qui sont dans leur Livre sur des points de très-grande importance, ont augmenté nos soupçons & n'ont pas peu contribué à nous faire élever le ton dans nos Nouvelles Littéraires de Novembre : pratique qui ne nous est pas ordinaire, & que nous abandonnons sans effort pour un langage moins contentieux.

Au reste nous sommes persuadés que ces Auteurs des *Dates* n'ont point de part aux deux Lettres qui nous ont occupés jusqu'ici ; & nous croyons par-là faire honneur à leur personne & à leur Littérature. Il se trouve dans ces Lettres tant d'injures qu'il ne faut pas même entreprendre d'en réfuter une seule. Le mépris qu'on y témoigne pour nos Mémoires est extrême ; mais il n'en résulte de notre part qu'un zèle plus vif & des desirs plus ardents pour satisfaire le Public, qui sçait bien si ces Mémoires méritent son attention, ou s'ils en sont in-

dignes. Dans l'un ou l'autre de ces cas, dans l'hypothèse d'un Jugement favorable ou désavantageux, nous devons toûjours redoubler de courage, & prendre, suivant nos forces & nos talents, tous les moyens de nous rendre utiles.

ARTICLE XLIX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

DE PARIS.

L*Ettre de M. de S. P.* * *à M. de B.* ** *sur le bon goût dans les Arts & dans les Lettres.* Cette Lettre a paru d'abord dans un de nos Ouvrages Périodiques, on l'a imprimée depuis séparément, & elle mérite d'être suivie d'une réponse, qui sera digne à son tour de ne pas demeurer sans replique. Ceci veut dire que nous souhaiterions fort la continuation de ce Commerce épistolaire. Les Lettres & les Arts y gagneroient égale-

---

* M. de Sainte Palaye.
** M. de Bachaumont.

ment ; le goût de la Nature, qui est le vrai goût & qui nous échape sans cesse, se fixeroit peut-être parmi nous. Voici le sujet de cette agréable composition.

Un Amateur de l'Antiquité, Lecteur assidu & admirateur du Recueil d'Epigrammes Grecques appellé l'*Anthologie*, étoit fort lié avec un Amateur des Arts, grand Connoisseur en Desseins, en Tableaux, en Bustes, en Vases Etrusques &c. Leurs goûts mutuels ne pouvoient se concilier. L'un s'extasioit sur une Epigramme Grecque, l'autre sur une Esquisse de Raphaël. Celui-ci ne sentoit point le sel répandu dans l'Anthologie ; celui-là voyoit encore moins ce qui pouvoit captiver les yeux & le sentiment dans des portefeuilles remplis d'ébauches, de croquis, de figures à demi-tracées.

Enfin le Cloître des Chartreux, Chef-d'œuvre de le Sueur, donna au premier des idées qu'il n'avoit jamais eues. Il apprit vis à-vis de ces pieux Solitaires si simplement, si naïvement représentés, ce que c'est que la Nature dans les Arts, ce qu'elle y met de force, de sentiment, d'éloquence. Il se raprocha ainsi des pensées de son ami ; il rendit justice à ses penchants ; mais il espéra aussi que cet ami seroit assez galant homme, & assez vrai, pour convenir que l'Antholo-

logie a ses beautés; que la nature y parle souvent, & que son langage ne mérite pas de fonder le proverbe de *soupe à la Grecque, pour dire un mauvais potage.*

Tout ceci est peint gracieusement dans la Lettre, & se présente de la façon la plus aimable & la plus intéressante. L'Auteur y ajoute une Epitaphe Grèque qui n'est pas de l'Anthologie, mais qui mériteroit d'en être à cause du naturel & de la belle simplicité qu'on y remarque. On la trouve ici expliquée & traduite en bons vers François *; nous la transcrivons :

De son mari Lucile uniquement chérie
A deux Jumeaux donna la vie;
Et la perdit en même tems.
Le sort aux deux Epoux partagea les enfans:
L'un au tombeau suivit sa mere,
L'autre vécut pour consoler son pere.

* Il seroit à souhaiter que l'Auteur voulût faire la même chose sur un grand nombre de belles Epigrammes de l'Anthologie, par exemple, celle de la Rose qui dure peu & qui est l'image de notre vie; celle de l'yvresse & de l'Amethyste que cite M. Mariette dans son excellent livre des Pierres gravées; celle des Villes qui se disputent la naissance d'Homère; celle de Vénus peinte par Apelle; celle de Junon qui allaite Hercule; celle des charmes & des devoirs de l'hospitalité &c.

Cette Epitaphe (nous entendons le distyque Grec) se lisoit autrefois dans une Eglise de Bourdeaux, & Elie Vinet, Auteur d'un Commentaire sur Ausone, nous l'a conservée : elle avoit paru si bien à des gens de Lettres de la fin du XVI. siècle, que huit d'entr'eux la mirent en Latin. Nous rapporterons la traduction de Martial le Monnier de Limoges. Ce sont six vers hendecasyllabes d'un style coulant & naturel.

Hîc enixa duos parens gemellos
Proh ! Lucilla tegor. Duobus hoc jus
Quod commune fuit mihi patrique
Divisum est. Obiit gemellus unus
Qui mecum jacet. Alter ille vivit
Solamen misero patri duorum.

El. Vinet. Edit. 1604.
N°. 210. I. . .

Recueil d'un grand nombre de vuës des plus belles Villes, *Palais*, *Châteaux*, *Maisons de plaisance de France, d'Italie, &c. dessinés & gravés par Israël Sylvestre*, 4 vol. fol. long. Chez Laurent Cars, Graveur du Roy, rue S. Jacques, &c. M. DCC. L.

On peut comparer ceux qui rassemblent les Planches des Graveurs illustres aux Amateurs de Bibliographie, qui font des collections de manuscrits ou d'édi-

tions rares. Les uns & les autres ſauvent beaucoup de fonds eſtimables, qui périroient ſans les ſoins qu'ils ſe donnent, pour les enlever au tems & à la barbarie.

Nous annonçons 557 planches d'Iſraël Sylveſtre en 4 volumes, & dans un certain ordre qui peut faire plaiſir aux curieux. Les vuës de Paris & des principaux monuments qui ornent cette Capitale, rempliſſent le premier tome. On y voit des Planches qui ſurvivent à quelques édifices que le tems ou la volonté des hommes ont détruits : telles ſont la Porte de la Conférence, l'ancienne Porte de S. Denis &c.

Le ſecond volume contient les vuës de pluſieurs Palais, Maiſons, Jardins des environs de Paris. *Sylveſtre* gravoit il y a cent ans, & l'on a beaucoup bâti, beaucoup embelli depuis ce tems-là ; c'eſt ce qui fait que ſon recueil auroit beſoin de grandes additions pour repréſenter toutes les belles choſes qui ſe voyent à 5, 10 & 20 lieues d'ici. De même il y avoit du tems de Sylveſtre des lieux de plaiſance très-célèbres, & qui le ſont beaucoup moins aujourd'hui. On voit, par exemple, dans ce volume, 13 belles Planches, des Jardins, Grottes, Jets-d'eau, Caſcades de Ruel, & tout ceci exprime mieux ce qui exiſtoit

il y a cent ans ; ce que le P. Rapin chantoit il y a 80 ans, que ce qui subsiste de nos jours. Cette observation rend les Planches plus précieuses & plus nécessaires. Le grand avantage de la Gravure est de perpétuer les monuments & les chef-d'œuvres de l'art, malgré les vicissitudes qu'ils éprouvent.

Le troisiéme Volume s'étend à plusieurs Villes, Châteaux, Eglises du Royaume. On y trouve les vuës de Lyon, de Marseille, de Montpellier, de Rouen, de Grenoble, d'Avignon & un assez grand nombre de particularités sur la Bourgogne. Pour rendre cette suite complette, il faudroit bien des augmentations; mais ceci est toujours un fond considérable.

Le quatriéme & dernier Volume est presque tout entier sur l'Italie, & les vuës de Rome en particulier y sont dans un grand détail. On y ajoute quelque chose de Venise, de Florence, d'Ancone, de Milan, de Naples. On revient en France, vers la fin, pour montrer Nancy avec ses environs ; & l'on termine le Volume par trois belles Planches, une de Sainte Sophie de Constantinople, & les deux autres de quelques endroits de l'Egypte vûs en descendant le Nil.

Oeuvres de feu M. Cochin, Ecuyer;

Avocat au Parlement, contenant le Recueil de ses Mémoires & Consultations, Tom. I. 4°. chez De Nully Libraire, Grand'Salle du Palais &c. M. DCC. LI. Il y aura quatre Volumes, le second est sous presse, & les deux suivants paroîtront dans le cours de 1752. A la fin du dernier, on trouvera les décisions relatives à chaque affaire.

Eléments de Chymie-pratique, contenant la Description des Opérations fondamentales avec des explications & des remarques sur chaque opération. Par M. Macquer de l'Académie Royale des Sciences, & Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, 2. vol. in-12. Chez Jean-Thomas Herissant rue S. Jacques &c. M. DCC. LI.

Preuves de la Religion de J. C. contre les Spinosistes & les Déistes. Par M. L. F. III. Tomes en IV. vol. in-12. Chez la veuve Etienne & fils, & Jean-Thomas Herissant, rue Saint Jacques. M. DCC. LI.

Observations sur les Romains. Par M. l'Abbé de Mably, 2. vol. in-12. A Genève, & se trouve à Paris chez Nyon fils, Quai des Augustins. M. DCC. LI.

Testament Politique & Moral du Prince Rakoczi, 2. *vol. in*-12. A la Haye & se trouve à Paris chez Nyon & Guillyn Quai des Augustins.

Les Leçons de Thalie ou les Tableaux des divers ridicules que la Comédie présente &c. 2. *vol. in*-12. chez les mêmes Libraires. M. DCC. LI.

Théâtre & Oeuvres diverses de M. de Morand, 3. *vol. in*-12. chez Jorry, Quai des Augustins. M. DCC. LI.

Considérations sur les mœurs de ce siècle, *vol in*-12. Se trouve chez Brunet, rue S. Jacques. M. DCC. LI.

Système du Philosophe Chrétien. Par M. de G. Chanoine Régulier de Sainte Croix de la Bretonnerie. Seconde édition augmentée : chez David l'aîné, rue saint Jacques. M. DCC. LI.

Nouvelle découverte du Principe de l'harmonie, avec un Examen de ce que M. Rameau a publié sous le titre de Démonstration de ce Principe. Par M. Esteve de la Société Royale des Sciences de Montpellier. Chez Huart, Moreau & Durand, rue S. Jacques. M. DCC. LI.

Mélanges de Poësie, de Littérature & d'histoire.

l'Histoire, par l'Académie des Belles-Lettres de Montauban, pour les années 1744. 1745. 1746. *vol. in-8°.* A Montauban, chez Teulières, & se trouve à Paris chez Chaubert. M. DCC. L.

Nouvelles vuës sur le systême de l'Univers, grand 8°. chez Chaubert, Quai des Augustins, & Ballard, ruë S. Jean de Beauvais M DCC. LI.

Recueil de Lettres choisies pour servir de suite aux Lettres de Madame de Sévigné à Madame de Grignan sa fille. Vol. in 12. chez Rolin, Quay des Augustins M. DCC. LI.

De la manière de négocier avec les Souverains &c. Par M. de Callières, nouvelle Edition 2 *vol. in* 12. à Londres, & se trouve à Paris chez Rolin & Bauche fils &c. M. DCC. L.

Lettres Critiques sur divers Ecrits de nos jours contraires à la Religion & aux mœurs, par M. C. 2. *vol. in* 12. à Londres, & se trouve à Paris chez Bauche fils &c. M. DCC. LI.

Le Spectacle de l'homme 8°. chez Briasson ruë S. Jacques. M. DCC. LI.

Le Sacerdoce de la Loi Nouvelle démontré contre les erreurs qui y ont rapport, Vol. in-12. chez Berton ruë S. Victor M. DCC. L.

Aëdologie ou Traité du Rossignol franc ou chanteur, contenant la maniere de le prendre au filet, de le nourrir en cage &c. in 12. chez de Bure l'aîné, Quay des Augustins M. DCC. LI.

Cursus Philosophicus ad Scholarum usum accommodatus, Auctore Petro le Monnier Philosophiæ Professore emerito &c. *Cours de Philosophie de M le Monnier &c. 6 vol. in* 12. chez Genneau & Rolin fils, Quay des Augustins M. DCC. L.

Réflexions Critiques sur le Traité de l'usage des différentes Saignées, principalement de celle du pied en forme de Lettre Par M. Chevalier, Docteur-Régent en la Faculté de Médecine de Paris, vol. in-12. Chez Rolin fils &c. M. DCC. LI.

Nous reprendrons en particulier, & nous ferons connoître plus en détail chacun des Livres dont on vient de voir les titres : plusieurs autres très-dignes

d'attention nous ont échappé ; ils repa-roîtront aussi dans la suite.

On nous adresse une multitude de Lettres, de Dissertations, de *Prospectus* de Livres, de Compositions étrangères ; nous prions ceux qui s'intéressent à ces Littératures, de nous permettre des délais. Nos Mémoires n'ont qu'une étendue limitée, & nous ne pouvons donner que de loin à loin des seconds volumes : pratique très-nécessaire en ce tems ci, mais qui n'a pas toujours l'avantage de plaire à tout le monde.

TABLE DES ARTICLES
du mois d'Avril 1751.

Art XXXIX. *Code Frédéric &c.* 775

Art. XL. *Mémoires de Mathématique & de Physique, présentés à l'Académie des Sciences &c.* 795

Art. XLI. *Nouveaux Mémoires d'Histoire, de Critique &c.* par M. l'Abbé d'Artigny, T. III. 822

Art XLII. *Lettre sur les Sourds & Muets &c.* 841

Art. XLIII. *Essai sur l'Electricité des Corps &c. par M. l'Abbé Nollet &c.* 864

Art. XLIV. De Obelisco Cæsaris Augusti &c *Traité sur l'Obélisque d'Au-*